

Choquette: l'enquête est le "seul forum légal" pour lancer des preuves contre les professionnels du crime

QUEBEC (Le Devoir) — Le ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, estime que la commission d'enquête constitue le seul "forum légal et approprié" pour révéler les preuves accumulées contre les professionnels du crime, "quelles qu'elles soient et à l'égard de qui que ce soit". Le ministre reconnaît, dans une longue déclaration rendue publique hier, que le crime organisé veut empêcher que se poursuive l'enquête, et que plusieurs tentatives pour la saborder ont eu lieu au cours des derniers mois.

Cependant que le député péquiste Robert Burns affirme de son côté que l'enquête sert de "paravent pour dissi-

muler des renseignements qui incriminent un certain nombre de politiciens", le président de la Fédération des travailleurs du Québec, M. Louis Laberge, accuse le ministre de "tripoter l'information" et réclame carrément sa démission.

Pour Me Choquette, le temps était venu hier de faire "une mise au point sur cette lutte entreprise au crime organisé, pour dissiper toute confusion qui pourrait subsister dans l'esprit de la population".

Dans un texte que LE DEVOIR publie in extenso à la page 5, le ministre rappelle qu'il savait très bien, lors-

qu'il annonça la tenue d'une enquête sur le crime organisé, que "certaines personnes tenteraient directement ou indirectement de l'étouffer, parce qu'il y a trop d'intérêts en jeu dans les milieux interlopes, dit-il, pour laisser se dérouler calmement une enquête qui vise à mettre au jour leurs activités".

Sans mentionner qui que ce soit, hormis, et en passant, le propriétaire de cabaret Nicola Di Iorio, Me Choquette fait cependant état de "tentatives pour impliquer des hommes politiques dans l'espoir de faire reculer le gouvernement", et aussi de "pièges de toutes sortes tendus ici et là dans le

but de compromettre ceux qui étaient chargés d'enquêter sur leurs activités".

En dépit de ses embûches, dit-il, l'enquête n'a cessé de poursuivre ses objectifs, mais elle doit attendre dans un ordre logique. Il rappelle du reste que le mandat de trois ans accordé à la Commission d'enquête est un mandat initial. L'examen des racks du jeu organisé n'est qu'une facette de l'enquête, et les enquêteurs l'ont d'abord examinée parce que le jeu constitue le gros des sources de revenus illégaux du crime organisé.

Voir page 6: Choquette

la météo

Ensoleillé et frais.
Max.: 70.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Office ferial

VOL. LXIV - NO 160

Montréal, jeudi 12 juillet 1973

15 CENTS

Au moins 124 morts près d'Orly

Le pilote du Boeing a désespérément cherché à éviter les agglomérations

PARIS (d'après AP et l'AFP) — Un appareil Boeing-707 de la compagnie Varig s'est écrasé hier à quelques milles de l'aéroport d'Orly. Cinq heures après l'accident, on établissait à 124 le nombre de morts, tandis que 7 personnes — dont le commandant de bord — étaient dégagées des débris et dépechées à l'hôpital. On estime que le comman-

dant de bord a évité une catastrophe plus grande encore en réussissant à poser cet appareil de la compagnie brésilienne dans un champ, à l'écart des habitations.

Le vol Sao-Paulo-Rio de Janeiro-Paris s'était déroulé sans incident mais quelques minutes avant de se poser à Orly, le pilote lançait un SOS, indiquant

qu'un incendie s'était déclaré à bord. On fit immédiatement évacuer la piste de décollage et le Boeing obtint sur-le-champ la permission de se poser.

Le témoignage du commandant rescapé, M. Gilberto Araujo da Silva, à l'emploi de Varig depuis 1952, sera essentiel pour déterminer l'origine de l'incendie qui s'est déclaré à bord, entraînant l'ac-

cident.

Au nombre des victimes se trouve le président du parti Arena (Alliance pour la rénovation nationale), pro-gouvernemental, M. Filinto Muller, de même que le correspondant du Financial Times de Londres, Diarmuid Brogan.

Le trajet de Sao Paulo à Orly est d'en-

Voir page 6: Le pilote



Les sapeurs d'Orly, accourus sur les lieux de la catastrophe aérienne, à quelques kilomètres de la piste d'arrivée, portent secours aux quelques blessés qui ont survécu à l'accident. (Téléphoto AP).

La pègre est marginale, le Revenu frappe la masse

Le Revenu est tenu au respect de la loi

QUEBEC (Le Devoir) — C'est "dans le respect de la loi" que le ministre du Revenu, M. Gérard Harvey, se dit prêt à collaborer avec l'Usecro n'a pas pour quoi il ne permettra pas que soient fournis des "renseignements confidentiels".

Invité à commenter l'article du DEVOIR faisant état d'un conflit entre les ministères de la Justice et du Revenu concernant l'Usecro, M. Harvey a déclaré hier que depuis le tout début de l'enquête sur le crime organisé, son ministère a démontré une constante collaboration.

Plus encore, M. Harvey soutient que depuis les échanges de lettres qui remontent à l'automne 1972 entre les ministères de la Justice et du Revenu, il n'a reçu aucune plainte laissant croire à l'insatisfaction de l'Unité spéciale d'enquête sur le crime organisé.

Voir page 6: Le Revenu

par Jean-Pierre Charbonneau

"La politique interne du service des enquêtes spéciales du ministère provincial du Revenu est de frapper la masse, la pègre étant, selon le directeur de ce service, M. Roger Couillard, un groupe marginal auquel il ne faut pas accorder trop d'importance".

C'est ce qui ressort d'une lettre adressée au ministre de la Justice du Québec, Me Jérôme Choquette, par le sergent-détective Alphonse Gelineau, le responsable du Projet "B", cette vaste enquête policière et comptable sur les activités financières de la pègre, toujours paralysée à l'Unité spéciale d'enquête sur le crime organisé. Le sergent-détective Gelineau, de la police de la Communauté urbaine de Montréal

(CUM), est actuellement affecté avec ses hommes à l'Usecro.

Dans sa lettre, datée du 29 septembre 1972, le sergent-détective fait état des propos du responsable du service des enquêtes spéciales du ministère du Revenu, lors d'une rencontre au sommet à laquelle participaient l'été dernier MM. William Tetley, alors ministre du Revenu, (aujourd'hui ministre, des Institutions financières), André Gauvin, sous-ministre et Paul-Emile Moreau, sous-ministre adjoint, ainsi que les enquêteurs du Projet "B" et leur spécialiste comptable, M. Jean Provost.

Les propos que rapporte M. Gelineau dans sa lettre ont d'ailleurs été confirmés au DEVOIR par d'autres partici-

pants de la réunion, qui ont aussi confirmé que le ministre Tetley a demandé par la suite à M. Couillard quelles étaient les personnes reconnues comme membres de la pègre qui ont été cotées au cours des cinq dernières années. Dans sa lettre, le responsable du Projet "B" indique que M. Couillard n'a pu fournir aucun nom à la question du ministre.

"Il oublie sans doute, écrit le policier au ministère de la Justice, que les quelques membres de la pègre contrôlent plusieurs centaines de millions de dollars, sur lesquels aucun impôt n'a jamais été payé, et que ces sommes ont été accumulées au détriment du petit

Voir page 6: Pègre

La BEI sera transformée en agence de développement de la petite entreprise

par Claude Lemelin

OTTAWA — Le ministre fédéral de l'Industrie et du commerce, M. Alastair Gillespie, a annoncé hier que la Banque d'expansion industrielle sera transformée à l'automne de manière à assumer les fonctions d'agence de développement de la petite entreprise au Canada.

La nouvelle compagnie de la Cou-

ronne sera connue sous le nom de "Banque industrielle et agence de développement de la petite entreprise" et continuera d'administrer le programme de prêts de la Banque d'expansion industrielle, qui s'adresse aux petites entreprises éprouvant des difficultés à trouver sur le marché financier privé les fonds dont elles ont besoin pour se dé-

velopper. Mais la nouvelle agence dispensera en outre toute une gamme de services d'expertise en gestion. Pour ce faire, elle administrera désormais le programme "CASE" du ministère de l'Industrie et du commerce, le service de conseils en administration du Conseil national de recherches ainsi que

Voir page 6: La BEI

Côté n'avait pas dit à Pierre Laporte qui serait au rendez-vous

par Jean-V. Dufresne

Jean-Jacques Côté dit assumer seul la responsabilité d'une rencontre entre feu Pierre Laporte et deux propriétaires de cabaret "bien connus" du Bureau de recherche sur le crime organisé, MM. Nicola Di Iorio et Frank D'Asi, le 16 avril 1970, quelques jours avant les élections générales, dans l'appartement du candidat libéral du comté de Saint-Jacques, M. René Gagnon, secrétaire particulier de M. Laporte.

Dans une réponse aux propos du député péquiste, M. Robert Burns, député de Maisonneuve à l'Assemblée, M. Côté, qui fut organisateur de M. Laporte et qui agissait aussi durant la campagne, comme organisateur de M. Gagnon, révèle dans un long communiqué les "motifs réels" de l'entretien qu'épiaient les enquêteurs de la police.

Aujourd'hui, propriétaire d'une taverne, M. Côté affirme avoir convoqué M. Laporte à cette réunion pour le convaincre de l'existence d'une organisation politique rivale qui s'appropriait le jour du scrutin à "passer des télégraphes" dans les comtés de la rive-sud.

"M. Laporte ignorait alors, de même que René Gagnon, quelles seraient les personnes présentes, mais je lui ai mentionné qu'il pourrait alors vérifier le bien-fondé de mon information", relate M. Côté.

"J'avais été informé qu'une organisation de 'télégraphes' serait à l'oeuvre dans certains comtés de la rive-sud; cette opération de l'adversaire devait se faire le jour des élections à partir d'un autobus mobile, genre roulotte, qui pouvait

se transporter de comté en comté", ajoute le taverneur.

"A l'occasion des élections générales, M. Laporte avait été nommé, par le parti, responsable de l'organisation centrale dans douze comtés de la rive-sud. Il faut avouer que ce genre d'information en période électorale est souvent faux et sans fondement. Devant son incrédulité, je lui offris de la vérifier et de lui apporter des preuves", poursuit M. Côté.

"Je le rappelai quelques jours plus tard, pour le convoquer à l'appartement que son candidat, M. René Gagnon (qui habitait Laval) avait loué dans le comté de St-Jacques pour la durée de la campagne, au numéro 1150 est, rue Sherbrooke.

"Cette réunion n'avait dans mon esprit rien de secret. A preuve, elle eut lieu dans l'appartement même du candidat libéral, à la vue de toutes les personnes pouvant se trouver sur les lieux, et M. Laporte s'y rendit dans sa propre voiture au su et au vu de tous les passants, en plein après-midi.

"J'avais également invité à cette réunion deux propriétaires de cabaret (qui ont depuis atteint une notoriété, on doit le reconnaître, insoupçonnée de tous à l'époque) qui confirmèrent que cette opération était en cours.

"Immédiatement après, M. Laporte quittait la réunion en disant: 'Veuillez tenir M. Côté au courant des développements en cette affaire'.

A la suite de cette réunion, poursuit M. Côté, j'alertai les comités concernés et une opération de ratisage eut lieu dans la nuit du 28 au 29 avril pour localiser la roulotte. On

Voir page 6: Côté

La ronde des contradictions

Mitchell n'avait pas rejeté le plan Liddy

WASHINGTON (d'après AP et l'AFP) — John Mitchell, l'ancien procureur général des Etats-Unis, a réaffirmé hier qu'il n'avait jamais autorisé les plans d'espionnage du Watergate même après avoir été confronté au témoignage contradictoire de son ancien assistant, qui, lui, affirme que M. Mitchell n'a pas rejeté le plan Liddy.

De plus, Mitchell dont l'épouse était absente de la salle d'audience pour la deuxième journée consécutive, a admis que le silence du président à l'égard de lui aliène la confiance du public. Toutefois, devait-il prédire, "la bonne réputation du président sera défendue par les faits et par le président lui-même".

Le sénateur Lowell Weicker (Rep. - Conn) a invoqué devant M. Mitchell le témoignage préliminaire fourni à la commission Ervin à huis clos. La veille, l'ancien procureur général avait affirmé que le témoignage de Frederick Larue démontrerait qu'il avait rejeté avec vigueur les plans d'espionnage soumis par Liddy.

"M. Larue, a précisé le sénateur, déclare que le 30 mars 1972, lorsque M. Magruder vous a présenté le plan de Liddy en sa présence, qu'au lieu de le rejeter vous avez plutôt dit à M. Magruder que ce n'était pas nécessaire de prendre une décision à ce sujet à ce moment-là."

"Mes souvenirs, de répondre Mitchell, sont très différents. Le projet a été rejeté. Et il fut rejeté parce que j'étais fatigué de ces affaires-là et que je ne voulais pas qu'on en reparle."

D'autre part, l'ancien procureur général a répété qu'il avait tenu le président en marge de toute l'affaire, affirmant que tout était subordonné dans son esprit à la réélection du président.

C'est alors que le sénateur Howard Baker, républicain du Tennessee, a demandé à M. Mitchell pourquoi en juin 1972, lorsqu'il eut connaissance des "horreurs de la Maison-Blanche" et du cambriolage du quartier général démocrate, il n'alla pas trouver le président pour le mettre au courant, lui qui était son confident et qui, de surcroît, selon ses dires, n'avait pas été encore mêlé au scandale."

Répondant à l'objection que la réélection de M. Nixon était prioritaire, le sénateur s'est enflammé: "Ainsi, pour être sûr de gagner les élections, vous vous êtes fait le complice de criminels, de saboteurs, de maîtres-chanteurs? Est-ce que le président n'aurait pas été mieux servi si vous aviez dit la vérité", a lan-

cé le sénateur Baker?

Visiblement mal à l'aise devant le résumé de ses erreurs, Mitchell a répondu dans une boutade qu'on aurait mieux fait "de fusiller tous ceux qui ont été mêlés à cette affaire sur les pelouses de la Maison-Blanche.

Les sénateurs se demandaient encore hier s'ils devaient citer le président et réclamer la divulgation des documents

Voir page 6: Mitchell

NPD et PC cherchaient à citer Rousseau, Trudeau, Drapeau

OTTAWA (d'après la PC) — Les Conservateurs n'ont pas réussi hier, pas plus que les néo-démocrates mardi, à faire déposer un témoin-clé devant la commission parlementaire sur les prévisions budgétaires pour parler du financement des Jeux Olympiques.

Le témoin que les conservateurs entendaient faire déposer était nul autre que le premier ministre du Canada, M. Trudeau. La veille, les néo-démocrates, qui voulaient assigner le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, avaient eux aussi essuyé une rebuffade.

Toutes les discussions qui ont suivi ces demandes de dépositions de MM.

Voir page 6: PC-NPD





Dans le regard de ce jeune touareg nigérien passe toute la tristesse du pasteur nomade qui a perdu ses bêtes dans la sécheresse. (Téléphoto AP).

M. G.-Lajoie à Niamey

Tragique paradoxe au Sahel: la pluie entrave le secours

par Reuter, AFP et CP

La boue et les vastes migrations de nomades affamés entravent l'opération internationale de secours entreprise par six pays européens, le Canada et les États-Unis dans les six pays ouest-africains en proie à la sécheresse depuis huit ans.

L'opération est dirigée par des spécialistes des Nations unies, mais elle vient un peu tard. Déjà, tout près de la moitié du cheptel de 55 millions de têtes a péri et au moins le tiers des 20 millions de personnes touchées demeurera sous la menace de la famine même si tous les approvisionnements d'urgence sont distribués.

Les six pays où sévit la sécheresse couvrent un territoire de 1,1 million milles carrés. Ce sont: la Mauritanie, le Sénégal, le Mali, la Haute-Volta, le Niger et le Tchad, tous de la zone du sahel, en bordure du désert du Sahara.

Chose tragique, c'est l'arrivée de la saison des pluies qui entrave la distribution d'approvisionnement dans les six pays déclarés zone sinistrée par leurs gouvernements respectifs depuis quatre mois seulement.

Même si la saison des pluies n'atteint toute son ampleur qu'à la fin de juillet et en août, plusieurs routes importantes au point de vue du ravitaillement sont devenues impraticables à cause de la boue. Le réseau ferroviaire laisse à désirer et le transport des vivres doit se faire jusqu'à des distances de mille milles.

Il faut donc compter sur les avions pour acheminer les 470.000 tonnes de vivres promises et nombre de pistes d'atterrissage sont en piteux état à cause des pluies.

Dans une conférence de presse tenue à l'issue de son séjour de 48 heures en république du Niger, M. Paul Gérin-Lajoie, président de l'Agence canadienne de développement international (A.C.D.I.) s'est félicité de l'efficacité de l'organisation des secours aux populations éprouvées par la sécheresse.

"Seule, a-t-il remarqué, la fourniture d'aliments enrichis aux jeunes enfants, aux mères qui allaitent ou portent des bébés mérite d'être reconsidérée afin que l'insuffisance alimentaire n'ait pas de conséquences trop graves sur l'avenir. C'est de cela, a-t-il dit, que va se préoccuper la section canadienne de l'UNICEF en relation avec les instances responsables de cette organisation."

En ce qui concerne le pont aérien mis en place grâce à son pays, "pont aérien qui fonctionne bien et qui continuera de fonctionner jusqu'à la fin de juillet, M. Gérin-Lajoie pense qu'il faut envisager d'en poursuivre les activités au mois d'août en faisant appel par le canal des organisations internationales, aux nations susceptibles d'en fournir les moyens. "D'ores et déjà, a précisé le président de l'ACDI, je ferais examiner par les autorités de mon pays, la possibilité de poursuivre notre action pendant le mois prochain."

Abordant ensuite les solutions à moyen et long terme du problème de la sécheresse, M. Lajoie, estime que la mise au point d'un vaste programme de développement s'impose, "si l'on veut éviter la répétition d'épreuves semblables à celles que traversent actuellement les pays du Sahel. Il s'agit, a-t-il poursuivi, non seulement d'envisager la transformation de l'infrastructure agricole et pastorale de ces régions mais, plus profondément, de transformer le mode de vie des populations. Cela constitue un défi, au relèvement duquel le Canada est disposé à prendre une part active pourvu que la communauté internationale en définisse les contours et les interventions des nations qui veulent s'y associer."

Les avions des forces armées canadiennes feront bientôt partie d'un pont aérien organisé dans le but de venir en aide aux quelque six millions d'habitants des pays du Sahel. Un appareil C-130 Hercules a déjà transporté 500.000 livres de céréales de Lagos, capitale de Nigeria, à Agadez, au Niger. Deux autres avions ont quitté le pays et doivent se joindre incessamment au premier appareil. Les trois avions et environ 100 hommes de service mèneront les opérations de Lagos.

L'Agence canadienne de développement international a promis une aide alimentaire d'une valeur de \$6,8 millions aux habitants de la région où sévit une sécheresse sans précédent. Mais le présent pont aérien a été organisé pour le transport des provisions déjà emmagasinées à Lagos.

Ces provisions ont été expédiées par les États-Unis, les Nations unies, la Chine, l'Union soviétique et les pays de la Communauté économique européenne.

Le C-130 Hercules a commencé la semaine dernière à transporter des céréales dans la zone de famine, à raison de 30.000 livres par vol. Après avoir réduit les chargements de carburant et éliminé l'équipement de surplus, les cargaisons ont été portées à 40.000 livres.

Les provisions sont présentement emmagasinées à Lagos et dans deux autres ports atlantiques: Dakar, au Sénégal, et Abidjan, sur la Côte d'Ivoire.

Les ambassadeurs des six pays africains sinistrés et des personnalité noires américaines ont lancé une campagne, au cours d'une conférence de presse à l'ONU, pour faire participer le public américain à un vaste effort de solidarité humaine.

L'ambassadeur de Haute-Volta, M. Téléphore Yaguibou, parlant au nom des six pays, a brossé un tableau tragique de population et de bétail mourant par milliers tous les jours, d'être affaiblis, proie facile de maladies tropicales, affluant au bord de la famine aux villes et villages déjà surpeuplés et incapables de les secourir. Il a rendu hommage aux efforts internationaux entrepris, aux pays africains voisins qui ont offert des dons en nature et en espèces qui ont ouvert leurs frontières à l'exode des populations chassées par la sécheresse de leurs lieux d'habitation ancestraux.

Nouveau débat sur la hausse des prix

OTTAWA (PC) — La hausse du coût de la vie au Canada a été de nouveau à l'ordre du jour, au cours de la période de questions, mercredi aux Communes.

Pendant plus de 20 minutes, en effet, les députés de l'Opposition ont interrogé le Premier ministre, M. Trudeau, pour lui demander ce que son gouvernement entend faire pour juguler l'inflation.

D'une part, le premier ministre, en réponse à une question du chef de l'Opposition, M. Stanfield, a dit que si les députés conservateurs ne pensent qu'une fois le mois à la hausse des prix, le gouvernement, lui, en fait sa préoccupation constante.

"Voilà pourquoi nous avons pris des mesures pour enrayer l'inflation dans notre dernier budget", a lancé M. Trudeau.

Mardi, Statistique Canada, en publiant ses statistiques mensuelles au sujet des prix, a révélé qu'entre mai et juin le coût de la vie avait monté de 0,9 pour cent, soit une hausse de 8,1 pour cent au cours des 12 dernières mois. D'autre part, M. Trudeau n'entend pas intervenir pour forcer la Commission de révision des prix, mise sur pied en avril, à agir plus rapidement.

En réponse à une question de l'ex-premier ministre conservateur, M. John Diefenbaker, M. Trudeau a refusé de dévoiler les noms des provinces qui s'opposaient, lors de la dernière conférence fédérale-provinciale des premiers ministres, à un gel national des prix au Canada.

Selon M. Diefenbaker, les provinces de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Manitoba, soit celles qui ont des gouvernements néo-démocrates, sont en faveur du gel des prix, mais ce sont les députés néo-démocrates aux Communes qui s'y opposent.

"Je ne me souviens pas des provinces qui s'opposaient au gel des prix", a rétorqué le premier ministre, ce qui a fait dire

à M. Diefenbaker que M. Trudeau souffrait "d'amnésie sélective".

Selon M. Diefenbaker, toutefois, même si le contrôle des prix est de juridiction provinciale, le gouvernement fédéral pourrait décréter que la situation est "urgente" et imposer un gel national des prix. M. Trudeau s'est toutefois déclaré prêt à citer des noms de provinces qui, selon l'Opposition, auraient dévoilé leurs intentions publiquement en dehors de la conférence fédérale-provinciale.

Pour ce qui est de la constitutionnalité de la question, M. Trudeau a nié, contrairement à ce qu'avait affirmé M. Diefenbaker, en posséder un avis juridique, mais a offert de le lui procurer.

En ce qui touche la hausse des prix du pétrole, M. Trudeau a souligné que le ministre de l'Énergie, M. Macdonald, suivait la situation de très près et que le gouvernement était prêt à agir s'il le fallait. Il a ajouté que si certaines compagnies violent la loi canadienne, elles seront traduites devant les tribunaux.

Enfin, quant aux pensions plafonnées à des augmentations annuelles de deux pour cent, comme le stipule la loi, le ministre du Bien-Être social, M. Marc Lalonde a laissé entendre qu'il pourrait présenter un nouveau projet de loi à l'automne.

Avant de pouvoir le présenter pour augmenter les pensions au rythme du coût de la vie, comme l'a suggéré M. Knowles (NPD-Winnipeg - Nord - Centre), M. Lalonde a toutefois appelé que les deux tiers des provinces, regroupant les deux tiers de la population, devaient donner leur assentiment à ce changement.

Une conférence fédérale-provinciale des ministres de la Santé et du Bien-Être est prévue pour l'automne et M. Lalonde a laissé entendre qu'il ne brûlerait pas les étapes sur ce sujet.

La limousine du premier ministre a coûté \$76,408

OTTAWA (CP) — La limousine qu'utilise le premier ministre du Canada pour ses déplacements a coûté \$76.408, ce prix incluant les dispositifs de sécurité et certaines pièces d'équipement technique.

Le ministre des approvisionnements et services, M. Jean-Pierre Goyer, en réponse à une question écrite d'un député conservateur, a fait savoir hier que la limousine

Cadillac du premier ministre avait été achetée de General Motors du Canada et que des modifications y avaient été apportées par une société de l'état d'Ohio, sans appel d'offres.

La limousine, qu'on a mise à la disposition de la reine et d'autres chefs d'État, est blindée, équipée de glaces antiballes et de deux téléphones.

Le libéral Asper et le NPD Mackay, à égalité

WINNIPEG (PC) — À l'issue du recensement final des votes pris dans les hôpitaux du Manitoba à l'occasion des élections provinciales du 26 juin, le chef libéral Izzy Asper et son adversaire du NPD, M. Murdoch Mackay, se trouvaient hier dans une impasse. Le recensement donné à chacun d'eux un nombre égal de voix: 3.137. M. Jim Maloway, directeur du scrutin dans la circonscription de Wolsley, dans le centre-sud de Winnipeg, a annoncé qu'il rendrait sa décision cette semaine. Il est donc très probable que le perdant demandera un recomptage judiciaire.

Le premier ministre du Manitoba, M. Ed Schreyer, avait déjà fait savoir qu'il

désirait nommer M. Mackay au poste de procureur-général, pour succéder à M. A.B. Mackling, battu aux récentes élections.

Menus à prix fixe Faites votre choix

\$6 00

(taxe et pourboire non inclus)

Choix de :

Crêpe au Homard
1/2 doz. Esgargots
Soupe aux Palourdes
Soupe à l'Oignon
Vichyssoise

Choix de :

Pêtoncles de Digby,
Éperlans de l'Atlantique,
Filet de Perche Océan,
Croquettes au Thon,
Filet de Sole,
Pâtisserie

\$9 00

(taxe et pourboire non inclus)

Choix de :

Crêpe au Homard
Coquetel de Crevettes

Choix de :

Soupe à l'Oignon,
Soupe aux Huîtres,

Choix de :

Daurade de Floride,
Sole Anglaise,
Steak Minute,
Scampi,
Cuisse de Crabs Alaska

Choix de :

Pâtisserie
Meringue Glacée

chez Desjardins
1175 rue Mackay, Montréal
RÉSERVATIONS: 866-9741

Mutations au service diplomatique: M. Paul Tremblay va au Saint-Siège

OTTAWA (PC) — M. Paul Tremblay, 59 ans, de Québec, sous-secrétaire d'État associé aux Affaires extérieures, vient d'être nommé ambassadeur au Saint-Siège.

Il succédera à M. J.-E. Robins, qui a pris sa retraite. Cette nomination est au nombre des 17 que le gouvernement vient d'annoncer.

Voici les autres nominations:

— M. Robert McDonald Adams, 44 ans, d'Ottawa, sous-ministre adjoint au ministère de la Main-d'Oeuvre et de l'Immigration, a été nommé consul général à San Francisco. Il succède à M. J.-S. Nutt, qui reviendra à Ottawa.

— M. Alan Beesley, 45 ans, de Victoria, directeur général du Bureau des affaires juridiques, devient ambassadeur en Autriche et représen-

tant permanent auprès de l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel, et représentant permanent auprès de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Il remplace M. N. F. Berlis qui reviendra à Ottawa.

— M. Georges-Henri Blouin, 52 ans, de Montréal, directeur général du Bureau du personnel, a été nommé ambassadeur en Espagne. Il remplace M. J. E. Hardy.

— M. Malcolm Norman Bow, 54 ans, de Vancouver, directeur de la Direction de l'Amérique latine, sera ambassadeur à Cuba, prenant ainsi la place de M. K. C. Brown qui reviendra à Ottawa.

— M. Frank B. Clark, 55 ans, de Dryden (Ont.), chargé d'affaires à Manille et précédemment du Service des délégués commerciaux, devient

le premier ambassadeur canadien aux Philippines.

— M. Jean-Louis Déléisle, 61 ans, de Québec, directeur de la Direction des relations avec les universités, a été choisi pour occuper le poste de consul général à Boston, et succéder à M. J.-F.-X. Houde, ce dernier devenant consul général à Marseille. Il succédera à M. Eugène Bussière qui a décidé de prendre sa retraite.

— M. Ormond Wilson Dier, 54 ans, de Vancouver, directeur de la Direction des Antilles, a été nommé Haut Commissaire en Guyane pour succéder à M. J.-A. Stiles, qui, de son côté, devient ambassadeur en Corée.

— M. Robert Elliott, 44 ans, d'Ottawa, affecté au programme sur le biculturalisme à Québec, devient ambassadeur en Algérie. Il succède à M. Hardy qui reviendra à Ottawa.

— M. Klaus Goldschlag, 51 ans, d'Ottawa, directeur général du Bureau des affaires de l'hémisphère occidentale, sera ambassadeur en Italie et haut-commissaire à Malte, succédant à M. Benjamin Rogers.

— M. Harry J. Horne, 56 ans, de North Surrey, C. B., premier délégué commercial à Sydney, en Australie, devient premier consul général canadien à Atlanta, en Georgie.

— M. Harry Jay, 53 ans, de Lachine, directeur général du Bureau des affaires des Nations Unies, a été choisi pour être ambassadeur en Suède. Il succédera à Mlle B. M. Meagher qui sera diplomate en résidence à l'Université de Dalhousie.

— Mlle Marion Adams Macpherson, 49 ans, de Moosemin en Saskatchewan, a été nommée au poste de Haut commissaire à Colombo.

Le Vietcong ne libérant pas les officiers, les Canadiens paralysent la CICS à Saigon

SAIGON (CP) — La séance régulière de la Commission internationale de surveillance et de contrôle (CISC) prévue hier n'a duré que 13 minutes, les membres de la délégation canadienne ayant fait valoir qu'ils ne s'occuperaient pas des affaires courantes de la Commission tant que les deux officiers canadiens détenus par le Vietcong depuis le 28 juin n'auront pas été libérés.

Les délégations hongroise et polonaise au sein de la Commission étant d'avis que tout travail de cet organisme doit être accompli avec l'assentiment unanime des quatre nations participantes, le boycottage canadien a pour effet de paralyser la CISC, du moins à son bureau de Saigon. Les sept bureaux régionaux de la Commission continuent à recevoir des plaintes sur des infractions au cessez-le-feu

et à faire enquête.

Toutefois, on laissait entendre hier à Saigon que l'arrêt de travail des membres de la délégation canadienne pourrait s'étendre ces jours prochains aux bureaux régionaux.

La délégation canadienne a d'autre part rejeté la responsabilité de ce retard dans les activités de la CISC sur le GRP, attitude qui a été qualifiée de négative par un porte-parole du gouvernement révolutionnaire provisoire.

Le GRP, a ajouté ce porte-parole, attend un rapport de Xuan Loc, région où sont détenus les deux officiers, sur les opérations militaires sud-vietnamiennes. Quand ces opérations auront cessé, a déclaré le porte-parole, une équipe du GRP ira enquêter sur place.

57.000 employés du rail songent à débrayer

OTTAWA (d'après CP) — Une grève nationale des 57.000 employés non-itinérants des chemins de fer canadiens risque de frapper le pays d'ici la fin du mois, par suite de l'apparent échec de la conciliation.

Le président du comité fédéral de conciliation, le juge Craig Monroe de la Cour suprême de la Colombie-Britannique, a remis hier son rapport au ministre fédéral du Travail, M. John Monro,

sans être parvenu, semble-t-il, à réconcilier les demandes des employés et celles des compagnies de chemin de fer.

Le juge Craig a soumis un rapport séparé dont les conclusions diffèrent à la fois de celles des représentants syndicaux membres du comité de conciliation et de celles des représentants patronaux au même comité. Le ministre du Travail a donc reçu trois rap-

ports contradictoires au lieu d'un seul, ce qui semble annoncer le déclenchement prochain d'une grève générale dans les chemins de fer.

Les employés non-itinérants auront le droit de déclencher légalement une grève dès mardi prochain, mais celle-ci n'est pas prévue avant le 24 ou le 25 juillet en raison du temps exigé pour que les syndicats concernés puissent mettre en place les mécanis-

mes de cette grève d'envergure.

On se rappellera que lors de la dernière grève nationale des chemins de fer en 1966, le Parlement fédéral avait dû voter une loi spéciale pour ordonner le retour au travail des employés non-itinérants. Il semble que l'on s'achemine à nouveau vers une situation similaire par suite de l'échec de la conciliation.

TERMINEZ LE PROGRAMME DE LECTURE D'UNE ANNÉE COMPLÈTE EN SEULEMENT HUIT SEMAINES!

Étudiants, le grand problème revient à nouveau. Que vous soyez en médecine, en droit ou à Poly, vous vous retrouvez devant des listes de lecture à n'en plus finir. Vous n'en finissez pas non plus, comme les années précédentes!

À moins que vous ne puissiez lire trois fois plus rapidement (au moins) avec une technique de recherche et un système de rappel en conséquence. De cette façon vous lirez tout ce qui est prescrit dans le tiers du temps requis normalement.

Vous pouvez acquérir ces techniques. Vous lirez ensuite trois fois plus, prenez le temps de réfléchir ou trouverez plus aisément du loisir. La lecture dynamique Evelyn Wood vous ouvre des possibilités nouvelles.

Gardez vos sous et vos dollars. Venez à une mini-leçon gratuite. Vous rencontrerez un gars au courant qui, en une heure seulement, vous ouvrira des horizons nouveaux. Réservez une place en signalant 844-1941 pour un sourire, un café et le meilleur placement de votre vie: une heure de votre temps en échange d'une découverte fantastique.

Si vous hésitez, passez prendre votre liste de lecture au secrétariat de votre école.

Nous vous attendons!

DERNIERS 3 JOURS

SHERATON MONT-ROYAL MEZZANINE-SALLE M-35

Jeudi	12 juillet	12:15-17:15-19:15
Vendredi	13 juillet	12:15-17:15
Samedi	14 juillet	10:15-12:15

S.V.P. SOYEZ PONTUEL

C'est gratuit et ça rapporte gros.

844 1941 9h 30 à 21h 30



institut de lecture
dynamique evelyn wood



Le revenu familial atteint \$10,000

OTTAWA (CP) — Le revenu moyen des familles a augmenté de 16% de 1969 à 1971, note Statistique Canada dans un document publié hier.

Pendant la même période, la hausse du coût de la vie a rogné 7% de cette augmentation des revenus.

Selon Statistique Canada, le revenu moyen d'une famille était \$10,113 en 1971, en comparaison de \$8,732 en 1969. Les chiffres du bureau de la statistique indiquent d'autre part que le revenu moyen des personnes non incluses dans une unité familiale a augmenté d'environ huit pour cent durant la même période, passant de \$3,584 en 1969 à \$3,877 en 1971. Le revenu le plus bas a été enregistré à Terre-Neuve, \$2,296, le plus élevé en Ontario, \$4,280.

C'est aussi en Ontario que le revenu moyen d'une famille est le plus élevé, à \$11,154, en comparaison du revenu le moins élevé, \$6,669, enregistré à l'île du Prince-Édouard.

Le relevé de Statistique Canada indique que 14% des familles touchaient un revenu de \$12,000 à \$14,999. Dans la catégorie des revenus de \$10,000 à \$11,999, on comptait 13,8% des familles.

Les données de Statistique Canada indiquent aussi que 2,7% des familles touchaient un revenu de plus de \$25,000 alors que 2,4% des familles gagnaient moins de \$1,000 par année.

Près de 18% des personnes ne faisant pas partie d'une unité familiale ont des revenus s'échelonnant entre \$1,500 et \$1,999 par année, et 17% gagnent moins de \$1,000 par an. Seulement 1,5% des personnes de cette catégorie touchent plus de \$15,000 par an.

L'industrie laitière réclame une augmentation

OTTAWA (PC) — L'industrie laitière presse encore le gouvernement pour obtenir une autre augmentation du prix du lait de transformation, disant que la hausse des prix de la nourriture et de la main-d'œuvre rendait cette augmentation "absolument essentielle".

Selon les Producteurs laitiers du Canada, les prix du lait servant à la fabrication du beurre, du fromage et du lait en poudre devraient être haussés de 17 à 20 pour cent, ou \$1 les cent livres, afin de compenser pour les augmentations du coût de production.

Le lait de transformation se détaille actuellement entre \$5,65 et \$6,15 cent livres.

Au mois de mars dernier, le gouvernement a autorisé une hausse de 60 cents les cent livres et a augmenté en même temps de 20 cents à \$1,45 les subventions accordées aux éleveurs pour chaque cent livres de lait de transformation.

Mais ces 20 cents ont été absorbés par un droit réclamé aux éleveurs pour contrebalancer le coût de vente du lait en poudre sur les marchés de l'exportation.

M. Roland Pigeon, président du groupe de pression, a déclaré dans un communiqué de presse que les producteurs laitiers s'attendaient à des augmentations très bientôt et il a suggéré qu'on paie ces augmentations en levant les

Voir page 6: L'industrie



COURS DE VOILE
Nouvelle série de 15 heures
(5 leçons de 3 heures chacune, le soir)
Débutant le 16 juillet
5 bateaux, 2 instructeurs, pour un groupe de 10 stagiaires.
\$40.00 par personne
Réservations :
455-5370



Vos meubles remis à neuf
Pour le 1/3 du prix des neufs
garantie 10 ans
Nos experts peuvent refaire entièrement vos meubles dans une couleur nouvelle, repasser les détails occasionnels par les années, etc.
Estimation gratuite
LES SPÉCIALISTES DU MEUBLE Enrg.
7469, 18e Ave. Est. 721-0947
Nous nous occupons aussi de rembourrage



M. Jean Marchand, ministre fédéral des Transports, s'est présenté hier à la conférence internationale de la navigation, présentée réunie à Ottawa où il a offert la carte maritime du Canada à M. Gustave Willems, président de l'association internationale des congrès de navigation, en présence du professeur Pierre Camu, à droite, directeur des services maritimes au ministère des Transports. (Photo CP).

Pour le juge Bélanger

La fortune des uns ne présente pas les mêmes "facettes" que celle des autres

par Guy Deshaies

Le notaire Jean Brossard, de Saint-Rémi de Napierville, s'est reconnu coupable, hier, d'avoir fait 8 fausses déclarations d'impôt au fédéral et d'avoir ainsi éludé des impôts au montant de \$33,710.

De 1963 à 1970 inclusivement le notaire Brossard, qui, selon les prétentions du ministère public fédéral, préparait lui-même ses rapports d'impôt, aurait omis de déclarer des revenus de \$132,088 perçus sous forme d'honoraires, d'intérêts de placements et d'émoluments au titre de secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Rémi.

L'accusé a déclaré qu'il était propriétaire de deux résidences, l'une à Saint-

Rémi et l'autre au 3575 rue Marleau à Notre-Dame-de-Grâce.

La plupart du temps, la Cour impose sur-le-champ une amende d'environ 40 p.c. du montant éludé et oblige l'accusé à rembourser ce montant en plus des intérêts.

Me Michel Lecours, procureur général, a suggéré une amende globale de \$13,500 à partir de ces critères qui sont pratiquement courants au Québec mais qui amènent des amendes moins sévères en général que celles imposées dans les autres provinces.

La loi prévoit un maximal de 200 p.c. du montant éludé.

Le juge Paul Bélanger a fait valoir

Une étude sur les technocrates

Les ministres ne valent pas leurs sous-ministres

par Gérald LeBlanc

QUEBEC — Un sous-ministre québécois sur deux est nommé pour des raisons purement politiques et la couleur politique du candidat est un facteur important dans la presque totalité des cas.

Telle est la constatation faite par un professeur de sciences politiques à l'université Laval, M. Alain Baccigalupo, dans une étude qu'il vient de terminer sur "les grands technocrates québécois".

Le professeur Baccigalupo rejoint donc les conclusions d'une étude publiée sur le même sujet en 1971 par deux professeurs de l'université du Québec à Montréal (UQAM), Jacques Bourgault et Madeleine Rousseau.

Cette politisation du choix des hauts fonctionnaires tient, selon M. Baccigalupo, au déséquilibre entre les deux forces entourant le ministre: le cabinet et les sous-ministres.

Moins bien payés, plus jeunes et inexpérimentés, moins scolarisés, les membres du cabinet ministériel ne font en effet, selon lui, pas le poids devant des sous-ministres dont la compétence et l'abondance d'information exclusive font des hommes forts du ministère.

Ne pouvant se fier sur son cabinet (dont les membres sont choisis pour leur fidélité au ministre et au parti pour contrôler politiquement l'administration, le titulaire du ministère doit, selon le professeur, choisir "un sous-ministre à sa dévotion s'il veut avoir son ministère en mains".

Pour remédier à ce déséquilibre, M. Baccigalupo propose deux réformes fondamentales: le renforcement de la structure et du rôle du cabinet ministériel ainsi que la réalisation d'une plus grande indépendance des hauts-fonctionnaires face au pouvoir politique.

Cette indépendance serait, selon lui, garantie par une "sécurité de carrière" et par la création d'un Conseil d'Etat, vivier pour le recrutement et arbitre pour les cas conflictuels.

Le professeur Baccigalupo avait déjà laissé poindre ces constatations et ces suggestions de réforme dans une étude publiée au début de 1973 sur "Les cabinets ministériels dans l'administration publique québécoise".

Par ailleurs, M. Baccigalupo donne une série de renseignements intéressants sur ceux qu'ils appellent les "grands barons du régime".

On retrouve actuellement au sommet de la fonction publique québécoise 74 grands technocrates: 23 sous-ministres en titre, 44 sous-ministres adjoints et 7 sous-ministres associés.

Nommés directement par le premier ministre, ils gagnent entre \$23,000 et \$33,000 par année.

Détenteurs de diplômes universitaires de niveau égal ou supérieur à la licence à 97%, ils figurent presque tous (91%) dans les plus de 40 ans. Plus précisément 79% d'entre eux ont entre 40 et 55 ans.

Originaires de couches aisées de la population, ces hauts-fonctionnaires, tous mâles à l'exception d'une dame à

l'éducation, habitent dans les quartiers "chics" de la banlieue québécoise. On en retrouve environ 70% à Sainte-Foy et Sillery.

Les divers points de provenance des sous-ministres démontrent un recrutement assez diversifié: 6% proviennent des cabinets ministériels, 9% de l'université, 21% du secteur privé et 58% de la fonction publique.

En très grande majorité (91%) satisfaits de leur fonction, les sous-ministres

Voir page 6: Les ministres

Le syndicat de CKRS rencontre le médiateur

Les représentants du syndicat des employés de CKRS ont rencontré hier à Montréal M. Roland Doucet, le médiateur désigné par Ottawa dans ce conflit qui dure depuis le 19 janvier dernier. Contrairement à ce que rapportait hier une dépêche de la Presse canadienne, les négociations n'ont pas encore repris entre les deux parties.

Hier, la CSN s'est contentée de discuter avec le médiateur des modalités d'une négociation "possible" et de lui communiquer ses conditions quant à la reprise de ces négociations. En même temps, la CSN a remis au médiateur un nouveau projet de convention collective. Pour la CSN, "il faut reprendre à neuf les négociations".

M. Guy Marsolais, conseiller syndical de la Fédération nationale des communications (CSN), a déclaré hier au DEVOIR que le projet syndical a dû être transformé en raison de la durée du lock-out imposé par la direction de CKRS-Jonquière à ses employés. "Le conflit, de dire M. Marsolais, a provoqué une légère radicalisation des revendications des syndiqués qui oblige de reprendre les négociations à zéro".

Lundi prochain, le médiateur rencontrera la partie patronale. On saura seulement à ce moment s'il y aura effectivement reprise des négociations entre les deux parties en présence du médiateur fédéral.

Entre-temps, la police a procédé hier midi à l'arrestation de l'ex-président du syndicat (du temps que celui-ci était affilié à Nabet), M. Léon Jean, afin de l'interroger relativement à l'attentat à la bombe perpétré samedi contre une antenne de CKRS. M. Jean a été relâché deux heures plus tard. C'est, à la connaissance du syndicat, la première arrestation effectuée par

Voir page 6: Le syndicat

Les parents Schulze réclament \$100,000

Les parents d'Ursula Schulze, 19 ans, kidnappée et assassinée le 14 juillet 1972 à Brossard, ont inscrit une action en dommages de \$100,000, hier, contre le procureur-général du Québec, la municipalité de Brossard, et le sergent Rolland Auclair de la police de Brossard.

Les demandeurs prétendent que leur fille Ursula aurait pu être sauvée après l'enlèvement, le refus d'agir et l'incurie de la part de la police de Brossard, de la Sûreté du Québec qui a son bureau à Laprairie, et du procureur-général, responsable des opérations policières.

Le sergent Auclair est défendeur au titre d'enquêteur dans cette affaire.

On sait que la Commission de police a déjà blâmé les agents de la police de Brossard pour le peu de soin qui a été apporté à cette enquête.

M. et Mme Otto Schulze affirment que le 13 juillet 72, vers 7h30, leur fille attendait l'autobus en bordure du boulevard Marie-Victorin, à Brossard, dans le but de se rendre à la station de métro de Longueuil.

Des témoins auraient alors aperçu une voiture Toyota rouge s'arrêter près de la jeune fille. Le conducteur aurait forcé la jeune fille à monter et serait reparti aussitôt.

Les témoins, notamment ceux qui se trouvaient au restaurant La Terrasse, juste en face, auraient tout de suite

communiqué les informations pertinentes à la police de Brossard concernant cet enlèvement.

A 8h les policiers de Brossard auraient donc su qu'une Toyota rouge était suspecte et ils savaient dans quelle direction la voiture était partie emportant l'infortunée jeune fille dont on devait retrouver le cadavre, le lendemain, à Saint-Philippe-de-Laprairie, troué de trois balles.

Les demandeurs soulignent ces faits qui ont été colligés par la Commission de police tout comme l'absence de lien entre la SQ de Laprairie et la police de Brossard qui ne sont reliées par aucun moyen de communications.

M. et Mme Schulze se disent convaincus que la police n'a pas fait son travail, que le manque de communication entre la SQ et la police de Brossard constitue une négligence notoire qui implique que la responsabilité de la municipalité de Brossard et du procureur général de la province, que le ministre de la Justice à lui-même demandé à la Commission de faire enquête à ce sujet parce que les résultats de l'enquête policière tardaient trop à venir, etc.

Jusqu'à présent l'assassin de la jeune Schulze est toujours au large et l'enquête du coroner a été reportée sine die, faute de témoin important des circonstances de la mort.

M. et Mme Otto Schulze, qui ont cinq autres enfants, estiment qu'ils ont droit entre-temps à \$100,000 pour la perte de leur fille, due partiellement, selon eux, à la faute des défenseurs.

Rectificatif

LE DEVOIR publiait hier en page 3 une photo et une légende sur un mariage civil célébré au Palais de Justice de Montréal. "Pour la première fois au Québec, disait la légende, une femme, en sa qualité de protonotaire adjoint, a présidé... la cérémonie d'un mariage civil".

Il aurait fallu dire "pour la première fois à Montréal". On nous a signalé par exemple qu'à Joliette, depuis 1969, plus de 200 des 276 mariages civils célébrés dans cette localité avaient été présidés par une femme, protonotaire adjoint.

L'invitation transmise par le biais de l'agence de Telbec mentionnait d'ailleurs "un fait exceptionnel", celui du premier mariage civil présidé par une femme au Palais de Justice de Montréal.

NOUVEAU PRÉSIDENT du COLLEGE DES NATUROPATHES DU QUEBEC



Lors des dernières élections générales du Collège des Naturopathes du Québec, Guy Bohémier, N.D. a été élu président. Il remplace Raymond Barbeau, N.D. Les autres membres du Bureau des Naturopathes du Collège des Naturopathes du Québec sont: Gilles Borgeleau, N.D., vice-président; Jean-Marc Brunet, N.D., secrétaire-trésorier; Jacques Lesage, N.D., directeur; Johanne Verdon, N.D., directrice; Ferdinand Lemieux, N.D., directeur.

Jusqu'au 14 JUILLET

VOUS PAYEZ \$14. AU LIEU DE \$20.

RÉDUCTION DE 30% SUR \$20.

RÉDUCTION DE 30% SUR CHAQUE ACHAT D'AU MOINS \$20. AU MAGASIN SEULEMENT

LIBRAIRIE TRANQUILLE

67, Ste-Catherine ouest
844-6571

éditorial

Pour que tous aient confiance

Nul ne voudrait plus que nous pouvoir souscrire sans réserve à l'appel lancé hier par M. Jérôme Choquette en faveur d'une collaboration de tous au succès de l'enquête sur le crime organisé.

La nature même de l'entreprise justifie cet appel. Une enquête sur le crime organisé est remplie d'embûches de toute sorte dès le départ. Le moindre faux pas peut entraîner des délais, voire des reculs souvent irréparables.

Le rôle joué jusqu'à ce jour par M. Choquette lui-même justifie aussi l'appel qu'il lançait hier. On a prétendu, ces jours derniers, réclamer la démission du ministre de la Justice; le dernier à se faire l'écho de cette demande a été, nous semble-t-il, M. Louis Laberge, dont on ne souffrait pas trop, depuis quelque temps, de ne pas entendre les facettes. Il tombe pourtant sous le sens qu'en un peu plus de trois ans, le ministre actuel de la justice a fait plus pour engager l'Etat québécois dans une action vigoureuse pour la démocratisation de la justice que tout autre titulaire de ce ministère depuis un temps immémorial. Réclamer sa démission présentement, c'est faire montre d'une inconscience déplorable. On n'a qu'à lire, dans la déclaration de M. Choquette, l'énumération de tous les actes qu'il a faits depuis le début de l'enquête sur le crime pour se convaincre que, par-delà certaines erreurs connues, il a entouré l'entreprise d'un appui indéfectible.

On hésite néanmoins à donner à M. Choquette l'appui inconditionnel qu'il exige. Si on le fait, c'est parce qu'on sait, naturellement, que M. Choquette n'est pas seul et qu'il pourrait avoir à subir, à l'intérieur de son propre parti, des résistances très fortes; c'est parce qu'on sait aussi que l'actuel ministre n'est pas éternel et qu'il pourrait, pour mille et une raisons, être appelé à changer de poste avant la fin de l'enquête; c'est enfin parce que, malgré toute sa bonne volonté, M. Choquette ne donne pas toujours lui-même l'exemple de cette limpidité sans faille qui pourrait seule lui gagner la confiance totale après laquelle il soupire.

Ainsi, pour ne prendre qu'un exemple, j'ai scruté à la loupe la déclaration de M. Choquette afin de voir ce qu'il y dit au sujet de la plus importante sans doute des questions qui aient été soulevées ces derniers jours, à savoir le sort qu'il entend réserver au projet "B". Je n'ai malheureusement trouvé dans le texte de M. Choquette aucune réponse satisfaisante aux questions qui lui ont été adressées depuis le début de la semaine.

M. Choquette a raison de rappeler les sommes et les énergies dépensées par le ministère de la Justice du Québec afin d'assurer la réalisation efficace de ce projet. Mais, au vu des difficultés rencontrées dans la collaboration essentielle avec le ministère du Revenu, on aurait préféré infiniment des explications franches et complètes sur les

obstacles qui ont surgi et les solutions amorcées ou projetées.

Ainsi que l'explique le comptable Jean Provost en conclusion du rapport préliminaire qu'il soumettait le premier mars 1972 à M. Maurice Saint-Pierre, les études faites jusqu'à maintenant sur quelque 300 comptes de banques détenus par des personnes présumément reliées à la pègre ont permis d'établir une somme considérable de faits du plus haut intérêt. Mais on est parvenu, depuis déjà plus d'un an, à un stade où l'intervention énergique et lucide du ministère québécois (et pourquoi pas, aussi, du ministère fédéral) du revenu serait indispensable.

Le Québec dispose, en matière d'impôt sur le revenu, de deux lois principales, soit la loi de l'impôt sur le revenu et la loi du ministère du revenu. Il suffit de lire l'article 740 de la loi sur les impôts (loi 38, sanctionnée le 8 juillet 1972) et les articles 38, 39, 40, 41, 62, 69 et 70 de la loi du ministère du revenu (loi 40, sanctionnée le 8 juillet 1972), pour constater que ces deux lois confèrent au ministre du revenu des pouvoirs très étendus d'intervention dans des champs qui intéressent directement l'enquête sur le crime organisé.

Le ministre peut, en tout temps, déterminer l'impôt dû par un contribuable; il peut aussi, en tout temps, faire une nouvelle cotisation pour établir le montant révisé de cet impôt. Là où il éprouve le besoin de procéder à des vérifications, il dispose de pouvoirs d'enquête, de perquisition, voire de saisie de documents et de pièces, à peu près illimités. Si un contribuable a cherché à frauder le fisc, le ministre peut de même lui mettre la main au collet, voire le faire condamner à des peines sévères, sans compter, évidemment, le remboursement des sommes dues au gouvernement. Ces pouvoirs devraient, tôt ou tard, retenir l'attention des enquêteurs de l'USECO.

Sur simple présentation de données comme celles qu'a recueillies le comptable Provost, le ministère du Revenu aurait pu, aurait même dû, entreprendre de sa propre initiative, dans le champ de sa compétence, des démarches visant à vérifier s'il y avait concordance, dans ses dossiers, entre les chiffres établis par M. Provost et ceux qu'il tient lui-même des rapports d'impôt de certains individus.

Il aurait également pu assurer le ministère de la Justice de son intention d'interpréter très libéralement en sa faveur l'article 69 de la loi du ministère du Revenu qui l'astreint à garder confidentiels les renseignements obtenus dans l'application de la loi des impôts. Cela ne requerrait ni enquêtes interminables, ni conférences compliquées au sommet, ni exigences bureaucratiques, mais une volonté claire de collaboration entre deux organes importants d'un même gouvernement lequel ne saurait supporter d'être en conflit avec lui-même dans la poursuite d'un objectif aussi vital que la lutte contre le crime organisé.

Or, il a fallu un an d'inaction après une rencontre exploratoire tenue par des représentants des deux ministères pour que M. Choquette se voie obligé, le 12 octobre dernier, de se plaindre dans une lettre très ferme, et visiblement empreinte de déception, à son collègue Gerald Harvey, que rien n'avait encore été fait.

Combien d'avis de cotisation ont été émis par le ministère à l'endroit de présumés dirigeants de la pègre depuis deux ans? Combien de procédures ont été mises en route afin d'obliger ces personnes à s'acquitter de leurs obligations élémentaires envers le fisc, à l'exemple de tous les citoyens? Combien de sanctions ont dû être imposées dans les cas de fausses déclarations ou de fraude? Combien de dossiers suspects ont pu être élucidés grâce à une franche collaboration entre officiers des deux secteurs intéressés?

A ce stade de l'enquête, M. Choquette aurait davantage satisfait ses critiques s'il avait répondu à des questions directes comme celles-là plutôt que de se borner à livrer des exhortations générales. C'est parce qu'ils étaient las d'attendre des directives fermes et positives, ou à tout le moins des explications nettes, qui ne venaient pas, que des artisans importants de l'enquête ont perdu patience. Il faut attribuer à ce même facteur les fuites qui se sont produites et le climat de malaise qui s'est installé au sein de l'USECO.

La lettre que M. Gerald Harvey adressait le 19 octobre à M. Choquette est, à cet égard, d'une décourageante sécheresse. On comprend les policiers et les enquêteurs qui, à la lecture d'un document aussi peu engagé et aussi légaliste, se sont pris à désespérer de l'avenir de l'enquête.

M. Choquette souhaite à bon droit que l'enquête sur le crime organisé puisse être menée à bonne fin, d'une manière ordonnée et impartiale, avec l'appui de tous les citoyens honnêtes. Il déplore avec non moins de raison certaines indiscretions qui sont venues troubler le cours des travaux ces derniers temps.

Mais au lieu de se plaindre des journaux qui se sont acquittés de leur obligation d'informer le public, il devrait se souvenir que la presse sert toujours mieux l'intérêt public en éperonnant le pouvoir qu'en se faisant sa collaboratrice servile. Que le ministre de la justice mette fin aux atermoiements, aux hésitations, aux lenteurs, aux jalousies souvent enfantines, qui ont déchiré l'USECO depuis quelques mois. Qu'il y mette surtout fin en prenant certaines décisions capables de recréer une confiance à moitié disparue. Et il verra fondre du même coup des indiscretions qu'il n'a pas tort, de son point de vue, de déplorer, mais qui émanent fondamentalement de causes auxquelles il ne fut pas toujours, malgré son évidente sincérité et sa réelle détermination, totalement étranger.

Claude RYAN

bloc-notes

Au tour de M. Lang

N'en déplaise à notre humoriste philosophe Jacques Ferron, il est possible de demander un nouveau procès pour le notaire Yves Geoffroy sans noyer dans l'eau bénite tous ceux qui trident leur femme. Et l'heure est venue pour le ministre fédéral de la Justice d'ordonner un tel nouveau procès, même s'il doit pour cela encourir la réprobation de M. Ferron.

Jusqu'au moment où des tribunaux demeuraient saisis des deux accusations de parjure dirigées contre deux acteurs impliqués dans le premier procès, nul recours du pouvoir exécutif n'apparaissait indispensable. Il n'en est plus ainsi, puisque les deux accusations de parjure ont été rejetées en un clin d'oeil par les tribunaux qui devaient les entendre. Maintenant que les tribunaux réguliers ne peuvent plus rien changer au sort du notaire Geoffroy, il incombe au ministre de la Justice de répondre aux questions qui lui sont parvenues il y a déjà plusieurs mois.

Même si les accusations de parjure ont été rejetées, d'autres aspects du premier procès suscitent l'inquiétude. Par exemple, il semble bien qu'on ait dépeuplé le notaire Geoffroy de son droit d'appeler de façon passablement cavalière: puisqu'il n'était pas sur place pour soutenir sa requête, on en a conclu un peu vite qu'il renonçait à son droit. Ce virage par trop brusque n'est d'ailleurs qu'un des éléments auxquels devrait s'attacher un second procès. Bref, puisque les dernières astuces d'ordre

judiciaire ont fait long feu, que M. Lang fasse connaître le point de vue de l'exécutif sur cette affaire: s'il juge un nouveau procès indispensable, qu'il le déclenche dans les meilleurs délais, puisque les mois de détention s'ajoutent aux mois de détention pendant que pouvoir judiciaire et pouvoir exécutif se renvoient le dossier. Si M. Lang ne voit rien d'anormal dans le déroulement du premier procès, qu'il le dise clairement mais, encore là, au plus tôt.

Le crime en col blanc

Quand les pays producteurs de pétrole ont entrepris de s'allier pour la défense de leurs intérêts, certains ont cru un peu naïvement que les grandes compagnies pétrolières se résigneraient à réduire leur marge de bénéfices. Si elles payaient un peu plus au Koweït ou à l'Arabie saoudite pour chaque baril extrait et exporté hors des frontières nationales de ces pays, n'allaient-elles pas du même coup partager un peu plus équitablement avec d'autres leur plantureux gâteau? Pas du tout. L'augmentation du prix d'achat se répercuta en augmentation du prix de vente au consommateur et la marge de profit demeura intacte.

Bien plus, l'Etat de la Floride sa demande aujourd'hui si les grandes compagnies pétrolières américaines n'ont pas créé artificiellement une rareté de l'essence, de manière à bouter hors du marché les distributeurs de dimensions plus restreintes et à relever ensuite les prix de vente au niveau de leur choix. La Floride n'y a pas avec le dos de la cuiller: elle poursuit en justice les quinze principales compagnies pétrolières américaines et les accuse carrément de conspiration en vue de soumettre le public et les concurrents à des pressions indues.

La Floride ne se borne pas à dénoncer ce qu'elle croit être le comportement vorace des compagnies pétrolières. Elle propose une fragmentation des opérations de ces entreprises telle que de semblables conspirations ne puissent plus se produire avec la même effroyable efficacité. L'entreprise qui voudra maintenir son activité dans la phase initiale de l'exploitation pétrolière, c'est-à-dire dans l'exploration et la recherche de nouvelles applications, ne pourra pas agir comme distributrice de produits pétroliers

C'est, en somme, le principe même de l'intégration verticale qu'on remet ici en cause. On constate que l'entreprise dotée de réserves considérables de pétrole brut peut aisément, par la recherche et la mise en marché de nouveaux procédés, affamer les concurrents moins avancés dans la voie de l'intégration.

Les publications américaines évaluent à environ 1,200 le nombre de postes de vente indépendants qui ont dû fermer leurs portes au cours de l'année qui vient de s'écouler. On peut même s'attendre, élément paradoxal, à ce que le gel des prix décrété par l'administration Nixon serve la cause des géants du pétrole et accélère l'élimination des détaillants. En effet, le comité chargé d'appliquer les directives gouvernementales en matière de stabilisation des prix a dirigé contre les prix de l'essence sa première offensive. Le comité a ordonné à 1,106 stations de service de réduire leurs prix de 74 cent le gallon. De ce nombre, 741 étaient des postes de vente indépendants et la moitié moins, 365, des postes appartenant aux grands cartels. Le phénomène s'explique sans peine si on le situe dans un contexte d'intégration verticale effrénée. Il est évident, en somme, que le petit détaillant ne peut soutenir la concurrence avec le poste de service contrôlé par une société pétrolière qui maîtrise toutes les phases de l'exploitation, depuis l'exploration jusqu'à la livraison à domicile.

Dans ce contexte, le geste posé par le gouvernement de la Floride contraste violemment avec l'attitude du gouvernement Nixon. M. Nixon, en effet, a soigneusement ignoré cet aspect capital du problème lorsqu'il a émis le 29 juin son document présidentiel sur une "politique de l'énergie". Il a nommé à la tête d'un nouvel Office de la politique énergétique le gouverneur John A. Love, du Colorado, pour l'aider à préciser cette politique, mais, déjà, la présidence américaine semble avoir choisi de se fermer les yeux sur les possibilités d'une conspiration des cartels pétroliers.

Le président Nixon ne va donc pas à la racine du problème lorsqu'il invite la nation à réduire de 5 pour-cent sa consommation d'énergie au cours de la prochaine année et lorsqu'il édicte des règles pour contraindre les agences gouvernementales à diminuer de 7 pour-cent leur consommation de gazoline. Il se tient encore loin du cœur de l'affaire lorsqu'il augmente, en date du 1er juillet de la présente année, le

budget que l'administration fédérale oriente vers la recherche. On ne voit pas, en tout cas, comment la crise du pétrole de consommation domestique pourrait trouver sa solution dans les cent nouveaux millions que l'administration Nixon veut consacrer aux recherches sur le charbon! Pour la période qui s'étend de 1973 à 1980, l'administration Nixon laisse entrevoir des chiffres pharaoniques: \$10 milliards seraient engloutis dans la recherche et la mise au point de nouvelles applications. On ne voit pas encore, là non plus, en quoi une contribution gouvernementale accrue pourrait alléger le fardeau des consommateurs si, parallèlement, on ne freine pas l'activité monopolistique de l'industrie.

Une analyse rigoureuse aurait sans doute permis à l'administration américaine de poser le problème en des termes semblables à ceux qu'adopte le gouvernement de la Floride. Certes, les difficultés d'approvisionnement croissent rapidement, pendant que la consommation domestique atteint de mois en mois de nouveaux sommets. Il conviendrait cependant de ne pas laisser des criminels en col blanc aggraver une situation tendue en suscitant une rareté artificielle. Le 22 juin 1973, par exemple, l'American Petroleum Institute évaluait à 203 millions de barils la gazoline disponible sur le sol américain et l'on entrainait la période de pointe du transport-automobile. Par voie de comparaison, ainsi que le signale U.S. News & World Report, les réserves américaines étaient, le 1er septembre 1972, donc après la saison estivale, de 197,6 millions de barils. On peut donc parler d'une diminution importante des réserves.

Cependant, la production des raffineries montrait, pour la même semaine du 22 juin 1973, une hausse de 10,1 pour-cent sur le débit de l'année précédente et elle atteignait 43,8 millions de barils. L'intervention légale que tente la Floride devrait, de toutes manières, compléter un tableau que l'administration Nixon semble vouloir réduire à de simples difficultés d'approvisionnement. Il sera intéressant de savoir qui, de la conspiration présumée des cartels ou de la diminution réelle des réserves, est la principale responsable des pressions qui s'exercent présentement à la hausse sur les prix du pétrole réservé à la consommation domestique.

Laurent LAPLANTE

Appel pour la paix au Proche-Orient

Un groupe de personnalités de divers pays se sont entendues il y a quelques semaines pour lancer un appel en faveur de la paix au Moyen-Orient. On trouvera ci-dessous le texte de cet appel, ainsi que la liste des quelque soixante personnes qui furent les premiers signataires.

Le Proche-Orient est menacé d'une guerre de cent ans. Dans le monde entier, ce conflit traverse les camps politiques. Il nous divise tous et déchire chacun. Après l'outrance et la confusion, nous voici aujourd'hui menacés par l'indifférence. Pendant ce temps, les Etats, les partis, les clans et les passions alimentent le conflit de leurs armes, de leur argent et de leurs propagandes. Nous savons pourtant qu'au Proche-Orient comme ailleurs la guerre se terminera par la paix: négociations directes ou indirectes, concessions voulues ou imposées. S'il faut en arriver là, pourquoi des années de massacre? Pourquoi nous masquer l'évidence qui conduit à dire:

● Aux Etats et aux peuples arabes: nous connaissons votre soif de justice mais sa fixation sur le seul Israël vous fait oublier bien des injustices dans le monde, y compris dans vos propres pays. Quelles que soient vos alliances, vous ne pouvez pas aujourd'hui remporter une guerre ouverte contre Israël, et vous le savez. Faut-il sacrifier votre développement et votre bonheur au rêve de la disparition d'Israël? Votre volonté de recouvrer les territoires occupés depuis 1967 comme votre refus de subir la loi de l'autre sont tous deux légitimes, mais parler n'est pas une défaite; comme l'histoire l'a montré, cela peut devenir une victoire. Il vous serait alors possible, dans la paix, d'assurer la renaissance du monde arabe.

● Aux Israéliens: votre sécurité n'est pas menacée actuellement et vous le savez. Vos annexions et vos alliances sont contraires à l'idéal de vos pionniers. Vous étiez ceux qui firent pousser des villes dans le désert, vous voici bombardant les camps de réfugiés. Vous avez quitté vos ghettos pour construire un bastion, il faut en faire un pays aux frontières ouvertes, elles seront les plus sûres. Il ne s'agit pas de vous confronter avec les gouvernements arabes mais d'abandonner votre politique d'annexion, de reconnaître le peuple palestinien et de respecter ses droits nationaux. Vous ne serez vraiment chez vous que lorsque les Palestiniens seront chez eux. La paix est à ce prix.

● Aux Palestiniens: pas plus que les Etats arabes vous ne pouvez détruire l'Etat d'Israël, et vous le savez. Vous ne pouvez construire le pays auquel vous avez droit qu'à côté d'Israël, au moins pour un temps. Tout le reste est exil, guérilla sporadique, attentats spectaculaires et sans lendemain. Avant la guerre de 1967, vous étiez l'alibi des politiciens arabes qui vous maintenaient dans les camps vers lesquels Israël vous a poussés. Vous êtes devenus le drapeau des masses arabes mais les grandes puissances vous utilisent et les gouvernements arabes vous tolèrent ou vous massacrent. L'humiliation que vous ressentez, les juifs l'ont ressentie pendant des siècles. Vous savez qu'ils se feront tuer sur place plutôt que de quitter cette terre. Vous pouvez inverser la sinistre habitude de l'histoire qui ne conduit au compromis qu'après les tueries. Le combat pour un Etat palestinien souverain n'est pas une capitulation, c'est un objectif réaliste. Si ce n'est celles qui ont fini faute de combattants, toutes les guerres, même les plus injustes et les plus absurdes, ont abouti à une table de négociations. Ce texte ne veut pas être une pétition de plus et ne prétend donner de leçon à quiconque.

Par lui, nous entendons briser le jeu politique qui n'accepte que des visions multiples. Admettre une ou deux de ces évidences, tout le monde le fera sans peine, au gré de ses refus et de ses sympathies. Ce qui coûte à chacun d'entre nous, c'est de contresigner les trois points à la fois: ils sont inséparables. Ce texte est un acte par lequel les signataires s'engagent.

● A défendre et à répéter ces trois évidences partout et par tous les moyens.

● A susciter des rencontres à tous les niveaux entre Arabes, Palestiniens, Israéliens.

● A soutenir les efforts d'une mission choisie parmi les signataires, qui ira présenter

seul ces trois évidences auprès des gouvernements et des organisations politiques arabes, palestiniens, israéliens.

Hannah ARENDT: Ecrivain, Professeur New School for Social Research, New York — U.S.A.
Wolfgang BAUER: Ecrivain, Graz — Autriche.
Michel-Antoine BURNER: Journaliste — France.
Ernest BLOCH: Philosophe, Professeur à l'Université de Tubingen — R.F.A.

Jean CASSOU: Ecrivain — France. Noam CHOMSKY: Linguiste, Professeur à M.I.T. — U.S.A.

Maurice CLAVEL: Ecrivain — France. Claude ESTIER: Journaliste — France.
Jean-Pierre FAYE: Ecrivain, animateur de la revue "Change" — France.

Jürgen FEITERT: Professeur de Sciences politiques à l'Université de Hanovre — R.F.A.
Roger FISHER: Professeur à la Faculté de Droit de Harvard — U.S.A.

Guido FUBINI: Avocat, dirigeant P.S.I. — Italie. Günther GRASS: Ecrivain — R.F.A.

Walter JENS: Ecrivain, Professeur de Littérature à l'Université de Tubingen — R.F.A.
Clara HALTER: Rédacteur en chef de la revue "Éléments" — France. Marek HALTER: Peintre.

Friedrich HEER: Ecrivain, Professeur de Philosophie à l'Université de Vienne — Autriche.
Fred HERMANTIN: Avocat, vice-président M.R.A.P. — France. Paul JACOBS: Ecrivain, dirigeant syndicaliste, San Francisco — U.S.A.

Daniel JACOBY: Avocat — France. Louis KAMPF: Professeur M.I.T. — U.S.A.

Alfred KASTLER: Prix Nobel, Professeur à la Faculté des Sciences de Paris — France.
Georges KJELMAN: Avocat — France. Bernard KÖCHNER: Médecin, Ecrivain — France.

Heinz KUBY: Ecrivain, conseiller au Parlement européen — R.F.A. Simone LACOUTURE: Ecrivain — France. Robert LAPOUJADE: Peintre, cinéaste — France.

Henri LEFEBVRE: Sociologue, Professeur à la Faculté de Nanterre — France. Ricardo LOMBARDI: Député, dirigeant P.S.I. — Italie.
Salvador LURIA: Prix Nobel, Professeur de Biologie au M.I.T. — U.S.A. Daniele LOSCHAK: Professeur agrégé à la Faculté de Droit d'Amiens — France.

Gilles MARTINET: Journaliste — France. Everett MENDELSON: Professeur de l'Histoire des Sciences à Harvard — U.S.A.

Arnold METZGER: Professeur à la Faculté de Droit de Munich — R.F.A. Paul MILLIEZ: Doyen du C.H.U. Broussais, à Paris — France.

Edgar MORIN: Sociologue, écrivain — France. Serge MOSCOWITZ: Sociologue.

Sally N'DONGO: Président du Syndicat des Ouvriers sénégalais en France.

Gunther NENNING: Ecrivain, rédacteur en chef de la revue "Neues Forum" — Autriche.
Nerio NESI: Conseiller régional du Piémont — Italie. Mara Magnani NOYA: Député P.S.I. — Italie.

Hans PAESCHKE: Rédacteur en chef de la revue "Mercur" à Munich — R.F.A. Bernard PINGAUD: Ecrivain, France.

Yves PERSON: Professeur à la Sorbonne à Paris — France. Henri RIDDER: Professeur à la Faculté de Droit de Justus Liebig Universität Gießen — R.F.A.

David RIESMAN: Ecrivain, Professeur de Sociologie à Harvard — U.S.A. Fernand ROHMANN: Professeur de Philosophie à Paris — France.

Pastor Henri ROSEN: France. Claude ROY: Ecrivain — France. Ralf SCHROERS: Ecrivain, directeur de Theodor Heuss Akademie à Garmisch — R.F.A.

Jorge SEMPRUN: Ecrivain — France. C.P. SNOW: Ecrivain — Angleterre.

I.F. STONE: Ecrivain, journaliste, Washington — U.S.A. Umberto TERRACINI: Sénateur communiste — Italie.

Mikis THEODORAKIS: Compositeur. Alain TOURNAINE: Sociologue — France.
Pierre VERNANT: Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris — France.

Pierre VERSTRAETEN: Philosophe, Professeur à l'Université libre de Bruxelles — Belgique.

Mike WEFTER: Professeur à l'Université de Hanovre — R.F.A. Oswald WIENER: Ecrivain, Professeur à l'Université de Berlin — R.F.A.

Angus WILSON: Ecrivain — Angleterre. Peter WEISS: Ecrivain, juriste — U.S.A.

Richard WOLLHEIM: Professeur de Philosophie à l'University College de Londres — Angleterre.

Ilios YANNAKAKIS: Professeur à l'Université de Lille — France. Aldo ZARGANI: Direction Radio Italienne, P.S.I. — Italie.

Jean ZIEGLER: Ecrivain, Professeur à l'Université de Genève, député de Genève — Suisse.
Howard ZINN: Ecrivain, Professeur de Sciences Politiques à l'Université de Boston — U.S.A.

Robert ZITTOUN: Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris — France.

P.S. On peut communiquer son adhésion à l'adresse suivante:
Appel pour la paix au Proche-Orient, 45, rue des Minimes, 75003, Paris.

lettres au DEVOIR

Le ministère sacerdotal à Pointe-Saint-Charles

Mgr Paul Grégoire, archevêque de Montréal.

Vous avez voulu rencontrer vos fidèles de la Pointe-St-Charles pour savoir quelles qualités ils exigent des prêtres qui remplacent les Fils de la Charité aux paroisses St-Charles et St-Jean.

Je travaille à Pointe-St-Charles depuis quatre ans comme médecin et, j'y demeure avec mon épouse depuis trois ans. Nous nous sommes depuis longtemps intéressés à la vie de l'Eglise à Montréal et nous avons eu le privilège de bien connaître beaucoup de prêtres oeuvrant dans des milieux très variés.

A Pointe-St-Charles, le prêtre doit être vraiment pauvre, tout à fait détaché des biens matériels. Les gens de chez nous souffrent tant par manque d'argent, un prêtre "à l'aise" ne saurait pas se faire accepter par les plus pauvres, et pourrait difficilement les comprendre. Certes, aucun prêtre ne touche un grand salaire, mais plus d'un chercheur une vie la plus aisée possible.

Chez nous, le prêtre doit avoir une vie spirituelle profonde, inspirée de connaissances théologiques solides. A Pointe-St-Charles, les citoyens deviennent de plus en plus conscients des injustices du sys-

tème. Plusieurs idéologies sont proposées en guise de solution et très souvent ces idéologies ne préconisent pas des valeurs chrétiennes. Le prêtre doit être témoin de ces valeurs et savoir les défendre intelligemment, tout en reconnaissant les points constructifs des autres idéologies. Si la vie spirituelle du prêtre et ses connaissances théologiques ne sont que superficielles, ce prêtre deviendra très vite anxieux, et ne pourra jamais guider ses paroissiens car lui-même sera perdu. Pire encore son insécurité se traduira par une rigidité et un rejet de toute idée nouvelle, surtout si celle-ci vient d'un pays socialiste et non pas du Vatican.

Ce prêtre, pauvre et ouvert aux nouvelles idées, devra évidemment assurer la vie sacramentelle de la paroisse. Mais comme la vie du chrétien dépasse de beaucoup la messe du dimanche, ce prêtre devra se préoccuper de se joindre aux luttes que nos citoyens (chrétien et non chrétiens) mènent contre l'injustice sociale. Si le prêtre s'isole dans son rôle sacramentel sous prétexte que les luttes sociales ne sont pas de son domaine, il vit dans un monde irrationnel, il vit loin des hommes et de

leurs vrais problèmes, il vit loin du Christ.

Enfin, au risque de paraître sentimental et à l'eau de rose, il faut rappeler que ce prêtre doit savoir AIMER tous ces concitoyens, riches, pauvres, éduqués, analphabètes, chrétiens ou marxistes. On peut haïr l'action d'un homme mais jamais l'homme lui-même. "A ceci tous vous reconnaîtrez pour mes disciples, à cet amour que vous aurez les uns pour les autres" (Ev. de Jean 13, 35).

Après avoir décrit certaines qualités essentielles du prêtre à Pointe-St-Charles, je tiens à affirmer mon admiration et ma reconnaissance aux Fils de la Charité. Ceux-ci s'inspirent des plus importantes valeurs évangéliques dans leur vie et leur travail quotidiens. Je pense que votre décision, Monseigneur, de les renvoyer de la paroisse St-Charles privera Pointe-St-Charles de prêtres dont ce quartier a beaucoup besoin. En même temps, vous brimez dans votre diocèse un travail évidemment évangélique dans un milieu ouvrier et pauvre, un milieu que le Christ privilégie particulièrement de beaucoup.

François LEHMANN, M.D. Montréal, le 9 juillet 1973.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy

Directeur de l'information: Jean Francoeur

Tresorier: Bernard Lorocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal 125. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Edition quotidienne: \$35 par année; six mois: \$19. A l'étranger: \$40 par année; six mois: \$22; trois mois: \$12. Editions du samedi: \$10 par année. Edition quotidienne, livrée à domicile par porteur: 90 cents par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

"Tout ce que vous voulez qu'on fasse pour vous, faites-le aux autres." — Matthieu 7, 12 (après 65 après JC)

"As-tu, une fois dans ta vie, commandé au matin, assigné l'aurore à son poste?... As-tu pénétré aux sources marines et circulé au fond de l'Abîme?... De quel côté habite la lumière, et les ténébres, où résident-elles?... Es-tu parvenu jusqu'aux dépôts de neige et as-tu vu les réserves de grêle?... De quel côté se divise l'éclair lorsqu'il répand sur terre ses étincelles?" — Job 38, 12-24 (cinquième siècle avant JC)

des
idées

des
événements

des
hommes

M. Jérôme Choquette

"L'enquête sur le crime organisé doit être ordonnée et impartiale"

● Texte intégral d'une déclaration remise à la presse hier par le bureau de Me Jérôme Choquette, ministre de la Justice du Québec.

QUEBEC — Quand j'ai annoncé la tenue d'une enquête sur le crime organisé, je savais que certaines personnes tenteraient directement ou indirectement d'étouffer cette enquête car il y a trop d'intérêts en jeu dans les milieux interlopes pour laisser se dérouler calmement une enquête qui vise à mettre à jour leurs activités.

Plusieurs tentatives pour saborder cette enquête ont eu lieu au cours des derniers mois. Les gens du milieu du crime n'ont reculé devant aucun moyen: procédures devant les tribunaux, tentatives d'impliquer des hommes politiques dans l'espoir de faire reculer le gouvernement, pièces de toutes sortes tendues ici et là dans le but de compromettre ceux qui étaient chargés d'enquêter sur leurs activités. Bref, une batterie de tactiques destinées à faire échouer l'enquête afin de pouvoir poursuivre, comme auparavant, leurs activités criminelles en toute tranquillité.

Cependant, en dépit des embûches, des pièges, des difficultés techniques et de la mauvaise foi de certains pêcheurs en eau trouble, l'enquête n'a pas dévié dans la poursuite des objectifs que je lui avais fixés

en septembre dernier lorsque j'ai confié à la commission de police le mandat d'enquêter dans le domaine du crime organisé. Ces objectifs étaient, en premier lieu, de recueillir le plus d'informations possibles sur les activités du crime organisé; ensuite de renseigner le public et de l'alerter face au danger que représente le crime organisé, de mettre les milieux criminels sur la défensive et enfin, de recueillir la preuve nécessaire pour être en mesure d'entreprendre des procédures devant les tribunaux.

Cette enquête a déjà clairement démontré par des témoignages souvent fort éloquents et non équivoques, que le crime organisé existe au Québec.

Je voudrais à ce moment-ci faire le point sur cette lutte entreprise au crime organisé et dissiper toute confusion qui pourrait subsister dans l'esprit de la population.

1— Le gouvernement du premier ministre Bourassa est le premier gouvernement de l'histoire québécoise et même canadienne à avoir institué une enquête sur le crime organisé.

2— Nous avons créé une unité spéciale d'enquête sur le crime organisé (USECO). Nous avons mis à sa disposition toutes les ressources humaines et matérielles souhaitables, et nous sommes en voie de la reorganiser sur des bases encore plus solides.

3— Le mandat confié à la commis-

sion de police couvre tous les aspects de l'activité du crime organisé, y compris la corruption et l'obtention illégale ou par des moyens illégaux de permis émis ou de décisions adoptées par des organismes publics.

Une enquête très vaste, mais ordonnée

4— Il ne nous est pas possible d'attaquer tous les sujets à la fois car ce serait alors un véritable pot-pourri de personnages et de preuves, sans aucune relation logique entre eux. Une telle confusion ne rencontrerait pas l'un des objectifs de l'enquête qui est de mettre à nu le crime organisé dans ses principales activités. A ce sujet, il est bon de rappeler que le mandat de la commission est d'une durée initiale de trois ans.

5— Nous avons abordé comme première facette du crime la question du jeu parce que cette activité constitue une des principales ressources financières de la pègre. Il est bien connu que les activités du crime organisé se financent largement à partir des revenus provenant du jeu. Les millions de dollars ainsi amassés permettent au crime d'entretenir ses ramifications dans d'autres sphères.

6— Quant à certaines personnes tel Nicholas Diorio, elles ont déjà

été assignées à comparaître à l'enquête sur le crime organisé et devront venir témoigner.

7— Récemment, certaines personnes sont tombées dans un piège qui fait le jeu du crime organisé: les unes en rendant publiques des renseignements qui devaient servir à des audiences publiques ultérieures, d'autres en utilisant de façon répréhensible des brides d'informations non pas afin de faire la lumière sur les activités du crime organisé mais dans leur intérêt personnel ou politique. Les médias d'information, grâce à des indiscretions, ont pu, sans effort, décrocher tous les jours des manchettes faciles.

8— Il est inadmissible que cette enquête sur le crime organisé puisse se poursuivre à l'extérieur des cadres de la commission d'enquête qui est le forum légal et approprié pour la révélation de preuves quelles qu'elles soient et à l'égard de qui que ce soit. Car les personnes impliquées dans une enquête qui se déroule de façon désordonnée, basée sur des indiscretions et des insinuations sans preuve, ne peuvent pas bénéficier de la protection que la commission leur garantirait dans ses audiences. A-t-on pris en considération le tort et les dommages causés à une personne quand on mentionne qu'elle a fait ou qu'elle est l'objet d'une enquête en rapport avec les activités du cri-

me organisé? Quant à nous, depuis le début de l'enquête, nous avons pris des précautions afin d'éviter que ne se produisent de telles situations.

Le Projet "B"

9— On a mentionné dans certains journaux un projet désigné sous le vocable de projet "B", laissant entendre que la poursuite de cet aspect des enquêtes policières était contrecarrée au niveau de l'USECO. Le ministère de la Justice a déjà dépensé dans ce projet plus de \$150.000 en honoraires de comptables agréés, sans compter les ressources policières qui y ont été affectées. C'est le ministre de la Justice lui-même qui a empêché que l'on contrecarre par des procédures devant les tribunaux les travaux des policiers enquêteurs affectés à ce projet. Ce sont les substituts du procureur général qui ont plaidé victorieusement les causes en cour supérieure et en Cour d'appel pour le maintien des mandats de perquisition contre ceux qui tentaient d'empêcher la poursuite de ce projet. Des pièces obtenues au cours de l'exécution du projet "B" ont été déposées devant la commission, et des renseignements obtenus dans le cadre de ce projet ont été utilisés dans l'enquête sur le crime organisé. Par exemple, Jean-Paul Rollin a refusé de répondre à des questions fondées sur des pièces et renseignements

du projet "B" et a été condamné à deux mois de prison; de plus, il demeure toujours sujet à un nouvel interrogatoire.

Sans minimiser, au plan judiciaire ou devant la commission d'enquête sur le crime organisé, les résultats de ce projet, il faut le considérer à l'intérieur de l'ensemble de la lutte contre le crime organisé et non pas comme le seul aspect de toute l'enquête. D'ailleurs, la portée du projet "B", son orientation, les concours qu'il requiert et les résultats qu'on peut en escompter font actuellement l'objet d'une analyse par la direction de l'USECO.

Il est absolument évident que le crime organisé veut empêcher l'enquête de se poursuivre. Ce serait là une victoire énorme pour lui. Ce résultat aurait l'effet de donner une nouvelle vigueur à son activité car il se sentirait immunisé contre toute action destinée à le contenir dans le futur. D'autre part, une critique trop hâtivement négative contribue aux intérêts de ceux que nous devons démasquer et combattre. Et aujourd'hui, dans les milieux du crime, on applaudit aux dissensions et aux difficultés qui résultent des conflits inter-policiers, inter-politiques ou autres. Il est temps que tous ceux qui font la part des choses s'élèvent au-dessus des conflits qui les opposent, et se rallient à l'idée d'une enquête qui soit dirigée en toute impartialité.

Le bill C-197 et les immigrants

Plaidoyer du Conseil uni des droits de l'homme pour une loi plus libérale

Le gouvernement a dernièrement soumis à la Chambre des Communes un projet de loi (C-197) ayant pour but, selon ce qu'en dit le ministre de l'Immigration et de la Main-d'Oeuvre, M. Robert Andras, de mettre fin au marasme qui règne actuellement au sein de la Commission d'appel de l'immigration. Certaines déclarations particulièrement favorables au projet de loi ont déjà été faites au Parlement. Nous estimons devoir étudier sous un jour différent le problème.

Nous ne parlerons pas ici des mesures provisoires mises de l'avant par le gouvernement suite à l'urgence de la situation causée par les arriérés d'appels. Nous devons reconnaître, en effet, qu'il y a un problème sérieux et qu'il faut voir au plus pressant le plus rapidement possible. On doit malgré tout souligner la discrétion accordée au gouverneur-en-conseil pour promulguer des règles spéciales quant à l'application de l'article 8 du projet de loi.

Ceci peut mener à la mise sur pied d'une gigantesque trappe administrative où les immigrants qui se prévaudraient de cette clause risquent de se jeter tête baissée dans l'espoir de régulariser leur situation cependant que l'on en profitera pour les découvrir "aisément" et les expulser du pays grâce à une réglementation qui pourrait très bien se montrer sévère à l'outrance. En ce sens, le projet de loi n'a rien pour encourager une participation volontaire de l'immigrant à un règlement éclairé de la situation.

De plus, nous considérons regrettable que l'on mette des milliers de visiteurs arrivés au pays après le 30 novembre dans une situation

sans espoir, sans qu'ils aient pour autant pu prendre connaissance, avant leur départ, de la nouvelle réglementation les empêchant de changer de statut une fois entrée au Canada. Aucune de ces personnes ne pourra en effet espérer pouvoir profiter des dispositions du projet de loi tel que rédigé actuellement; elles ne pourront s'attendre qu'à être expulsées.

Le gouvernement recrée donc le problème qu'il se proposait de résoudre en forçant des gens à vivre dans la clandestinité. Il faudrait, pour éviter une telle situation, que l'échéance du 30 novembre soit reportée à une date subséquente à l'adoption du projet de loi C-197, si l'on veut vraiment apporter une solution définitive au problème tant du gouvernement que des immigrants.

Enfin, notons que le délai d'enregistrement de 60 jours suggéré par le projet de loi est beaucoup trop court, et qu'il faut absolument le porter à 120 jours ou plus, si l'on tient à obtenir les résultats escomptés.

Mais ce que nous reprochons cependant au Gouvernement, c'est de prétexter que l'on doit parer au plus pressant pour mettre en place une législation rétrograde, législation qui risque d'ailleurs, comme nous le verrons plus loin, de se retourner contre le ministre lui-même.

Le gouvernement a déjà commencé à régresser dans sa politique d'immigration le jour où il a enlevé au visiteur étranger la possibilité de changer de statut à l'intérieur du Canada, en abolissant l'article 34 du Règlement de l'immigration. Pourtant, et quoi qu'on en dise, en accordant en 1967 cette possibilité du changement de statut, le Ca-

nada ne faisait que suivre l'exemple des Etats-Unis (art 245 et 249 de l'Immigration Act des E.-U., amendés par 71 Stat., 642-643, art. 13, et P.L., 89-732, 80 Stat. 1161). Et voici maintenant que l'on nous propose de retourner en-

● Le Conseil uni des droits de l'homme (anciennement le Comité pour la défense des droits de l'homme) nous a fait tenir copie d'un mémoire qu'il a soumis hier à Ottawa aux autorités compétentes, afin d'obtenir que le bill C-197, présentement à l'étude aux Communes, soit amendé de façon à le rendre plus humain envers les immigrants. Voici le texte de ce mémoire.

core plus loin en arrière en matière d'immigration, et ce particulièrement en ce qui concerne la composition de la Commission d'appel de l'immigration ainsi que le droit d'en appeler à celle-ci.

Un droit d'appel trop limité

Jusqu'ici, la Commission se composait de neuf membres dont au moins trois étaient des avocats ayant au moins dix ans de pratique; au moins un de ces membres juristes devait siéger sur un banc de trois juges pour que la Commission ait quorum. Aujourd'hui, on se propose d'augmenter à seize le nombre des membres de la Commission sans pour cela toucher les exigences concernant le nombre minimal de membres devant avoir une certaine expérience juridique. Et on n'exigera plus la présence d'un membre juriste pour former quorum, hormis le cas de la rédaction des règles de pratique.

Pourtant, la Commission existe principalement pour appliquer une loi et des règlements, et doit donc les interpréter, ce qui demande une

certaine expertise de la part de ceux qui la composent; cette expertise ne peut venir que de la pratique du droit. Pourtant, la Commission est une cour d'archives, capable de créer des précédents et de se lier pour ses décisions à ve-

pratique de la Commission rendent très difficile l'appel en certains cas en imposant de très courts délais pour la recevabilité. Par exemple, un étranger refoulé à la frontière n'a que 24 heures pour en appeler de la décision de l'offi-

cière de l'immigration (art. 11 des règles de pratique de la Commission), cependant qu'un délai de six mois est accordé dans tous les cas par nos voisins américains (art. 106 (a) (1) de l'Immigration Act des E.-U.). Déjà le droit d'appel des parraîns selon l'art 17 de la Loi de la Commission d'appel de l'immigration a été grandement limité par un arrêté-en-conseil du Gouverneur Général (no 67-522). Déjà, on interdit à celui qui est refoulé à la frontière de rester au pays pendant l'appel à moins de permission spéciale de la Commission; aux Etats-Unis, celui qui subit le même traitement et fait appel a le droit strict de rester au pays pendant l'instance.

Actuellement, on tend non seulement à limiter ce droit d'appel, mais aussi à le rendre encore plus difficile à exercer. En effet, selon le projet de loi, celui qui se réclamera du statut de réfugié ou se dira citoyen canadien devra remplir un affidavit sur la preuve qu'il entend soumettre; et sur cet affidavit, la Commission devra juger du bien-fondé de la demande. Nous en appelons aux membres de la Chambre des Communes, dont plusieurs sont ou ont été membres du Barreau de leur province: peut-on vraiment espérer que, dans le cas de celui qui est refoulé à la frontière, il puisse en vingt-quatre heures préparer un affidavit capable d'assurer de façon décente la représentation de ses motifs d'appel? La Déclaration Canadienne des Droits prévoit, pour toute

personne, le droit à une défense pleine et entière; est-ce par de telles dispositions qu'on espère en arriver à assurer cette défense pleine et entière?

Les visas

Bien plus, le projet de loi accorde beaucoup trop de discrétion réglementaire au gouverneur-en-conseil, particulièrement en ce qui concerne la définition des expressions "visa d'immigrant" et "visa de non-immigrant".

Les amendements proposés par le gouvernement ouvrent toute grande la voie à l'arbitraire administratif. La nouvelle loi permettrait à n'importe quel officier de l'immigration d'interrompre le voyage de n'importe quel touriste et de le renvoyer chez lui sans autre forme de procès pour des raisons qui risquent parfois de ne pas être très équitables.

Les modifications que le Gouvernement veut apporter à la loi, tout particulièrement en ce qui concerne le retrait du droit d'appel à la Commission dans la plupart des cas, donnent donc ouverture à des procédures d'exception devant les tribunaux, telles le certiorari et l'habeas corpus, procédures qui ont déjà été utilisées en pareilles circonstances avant la création de la Commission. Ces procédures se sont avérées par le passé longues, pénibles et particulièrement coûteuses.

Le problème actuel n'est pas un problème politique ou législatif; il est essentiellement administratif. Aux Etats-Unis, où l'appel est universel, où l'appel est le "change of status" dans la loi et non dans la réglementation, et où la Commission de l'Immigration ne se compose que de cinq membres, on n'a pas encore expérimenté les difficultés que nous connaissons actuellement ici.

Propositions concrètes

Face à une telle situation nous proposons:

1) De dissocier la juridiction d'appel de la juridiction gracieuse de la Commission. La première juridiction considère le droit strict de l'appelant de rester au pays, la seconde les circonstances spéciales et les motifs pouvant inspirer la compassion de la Commission. Qu'on procède selon la première juridiction d'abord et ensuite seulement (si l'on échoue sur l'appel comme tel) qu'on procède selon la juridiction, comme on a droit de le faire, mais au cours d'une seconde audition.

Cette procédure réduirait la durée moyenne de l'appel: en effet, la majorité des décisions de la Commission sont rendues habituellement en faveur de l'immigrant sur des points qui ne tiennent compte que de la première juridiction. Cependant, comme la Commission procède en même temps selon ces deux juridictions, les appelants se sentent obligés de préparer et présenter à la Commission, même si cela risque d'être totalement inutile, une preuve pouvant permettre à la Commission de

la parole du jour

"La passion mauvaise est injustifiable puisque son poids entraîne à la ruine." — Ecclésiastique 1,22 (deuxième siècle avant JC)

"L'homme patient tient bon jusqu'à la fin et c'est alors que sa joie éclate. Il se retient pour un peu, mais là tout le monde proclame son intelligence." — Ecclésiastique 1,23-24 (deuxième siècle avant JC)

"Le Seigneur exultera pour toi d'allégresse, il te renouvellera par son amour, il dansera pour toi avec des cris de joie, comme aux jours de fête." — Sophonie 3,17-18

"Coeur obstiné finira dans le malheur et qui aime le danger y tombera." — Ecclésiastique 3,26 (deuxième siècle avant JC)

"Ne jetez pas vos perles à des porcs!" — Matthieu 7,6 (après 65 après JC).

Un Consomme au Sherry, ma Chérie?



Faites un petit spécial, ce soir!
Venez à la Popina,
le restaurant méditerranéen
sur la Plaza
de la Place Ville Marie.
Musique et danse à partir de 19h.
Réservations:
864-3511.

Stationnement seulement \$1.00 au "Canadawide Parking" de la P.V.M., dès 18h30. Faites valider votre billet au restaurant.

École d'été LPS

80 leçons
pour le
prix de 44
(groupes de 6 max.)

Cours de conversation en anglais,
espagnol ou allemand

Réservez dès maintenant pour
juillet ou août



Montréal
878-2821
Etage "F"
Place Bonaventure

Québec
529-0331
4e étage,
500 est, Grande-Allée

Université du Québec à Montréal

PROGRAMME EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (PHYSIQUE)

Les demandes d'admission, à temps partiel, sont acceptées jusqu'au 13 juillet pour le programme en enseignement secondaire (Physique).

Les candidats à ce programme doivent posséder le diplôme d'études collégiales ou l'équivalent, ou être âgés d'au moins 23 ans, et posséder des connaissances et une expérience pertinentes, ou être des enseignants en exercice.

Toute demande doit être reçue au :

Bureau du registraire
Service de l'admission
Case postale 8888
Montréal 101, Québec
Tél. : 876-3161

suites
de la première
page

LE PILOTE

viron 6.000 milles. L'appareil s'est écrasé à six milles à peine de la piste d'Orly. La tour de contrôle de l'aéroport parisien a fait savoir qu'une minute et demie de survol aurait pu sauver la vie des voyageurs emprisonnés dans l'avion en flammes.

Les premières équipes de sauvetage eurent quelque difficulté à s'approcher de l'appareil en raison de l'intensité du brasier. Les survivants ont surtout été traités pour asphyxie partielle ou blessures superficielles, sauf deux qui sont considérés comme très grièvement atteints.

Une infirmière d'origine portugaise, Graciete Dosreig, qui se trouvait non loin du point d'impact, fit un massage cardiaque à l'un des membres d'équipage auquel elle donna la respiration artificielle. Dans l'ambulance, le cœur de cet homme se remit à battre presque normalement.

Sitôt connue la tragédie, 200 gendarmes et des équipes de secours ont immédiatement cerné le lieu de l'accident. Des hélicoptères transportaient peu après les premiers blessés rescapés à l'hôpital de Longjumeau, au sud-ouest de Paris.

L'heure d'arrivée prévue était 14h30, heure de Paris. L'écrasement s'est produit à 15h. Des ouvriers agricoles ont dit que l'avion a traîné sur la terre dans un nuage de poussière avant de s'immobiliser. Le petit village de Saulx-les-Charreaux, à 2 kilomètres de là, a heureusement été épargné.

Madrid est la plus importante compagnie aérienne de l'Amérique latine. Elle vient au 24^{ème} rang, dans le monde pour le nombre de voyageurs transportés.

Exceptionnellement, la tour de contrôle d'Orly avait autorisé le pilote à se poser à contre-courant de la piste de décollage et avait interdit tout autre trafic aérien. Précaution inutile puisque deux minutes plus tard se produisit l'écrasement.

Le dernier accident d'un avion de ligne, en France, remonte au 9 mars, lorsqu'un DC-9 d'Iberia s'écrasa au sol après avoir heurté un avion d'une autre ligne espagnole. Il y eut 68 victimes.

La plus grosse tragédie du genre à survenir en France fut celle qui fit 130 victimes, en juin 1962 — il s'agissait de l'écrasement d'un Boeing d'Air France.

Lors du Salon du Bourget, le 3 juin, un prototype d'avion Tupolev-144 se désintégra peu avant de se poser au sol: les six membres d'équipage et sept habitants du village de Goussainville furent tués dans cet accident.

PÈGRE

payer de taxes.

"Il ne s'agit pas de critiquer le service de l'impôt, poursuit le détective, mais bien de souligner que ledit service n'utilise sa puissance que contre ce qu'il est convenu d'appeler les honnêtes citoyens à revenus modiques. Il nous semble évident, ajoute-t-il, que si la même rigueur et la même sévérité étaient utilisées contre les personnes du crime organisé, la société comme telle s'en trouverait beaucoup mieux, parce que la pègre serait privée de ses sources de revenus et que l'Etat se retrouverait enrichi de nombreux millions de dollars."

"Il est inconcevable, écrit encore M. Gélneau, que des policiers affectés à ce travail n'aient pas encore l'aide et l'appui du ministère du Revenu, pour enrayer le marché de ces individus. Nous nous expliquons très mal cette attitude et cette prudence de la part des autorités à cerner le problème de face pour le solutionner et obliger le ministère du Revenu à prendre ses responsabilités dans ces cas, de la même façon qu'il le fait avec diligence pour le public en général."

Le responsable du Projet "B" va même jusqu'à ajouter: "Nous espérons ne pas avoir à aller jusqu'à perquisitionner dans ce département pour obtenir l'évidence, car les motifs à faire pourraient justifier de poser un tel geste."

M. Gélneau profite aussi de sa lettre pour rappeler que son enquête a débuté par la saisie d'un compte d'épargne du preneur aux livres Moe Yacknis, lors d'une descente de la police de Montréal au "Pal's Cafe", le 26 avril 1969. Par la suite, grâce aux directives des experts-comptables engagés pour les conseillers, les policiers du groupe Gélneau ont saisi plus de 300 comptes de banque dont le total des dépôts dépasse les \$150 millions.

"Les détenteurs des comptes saisis, note le policier, sont reliés les uns aux autres par des documents susceptibles d'être produits comme preuves de relations ou d'échanges entre des parties. Ces documents bancaires, que ce soient ceux rédigés par le client, ou ceux créés de toutes pièces par la banque, pour contrôler ses propres opérations, constituent d'ailleurs, fait remarquer M. Gélneau, des preuves irréfutables d'échanges ou de relations entre deux ou plusieurs personnes. Ils établissent l'existence de faits et d'événements que les parties concernées ne peuvent ignorer, ou même feindre d'ignorer."

"Prouver l'utilité de la saisie des chèques comme éléments de preuve, c'est un peu comme tenter de prouver l'utilité des témoins oculaires d'un événement lors d'un procès" commente

CHOQUETTE

Passant en revue les diverses étapes de l'enquête, Me Choquette s'attarde longuement sur les fuites policières qui alimentent depuis quelques semaines les manchettes des quotidiens. "Il est inadmissible, dit-il, que cette enquête se poursuive à l'extérieur des cadres de la commission, qui est le forum légal et approprié pour la révélation des preuves, quelles qu'elles soient, et à l'égard de qui ce soit."

Me Choquette signale également que loin d'être contre-

l'enquêteur, qui depuis plus de dix ans se spécialise dans la lutte contre le crime organisé.

Selon lui, l'analyse faite à date a démontré hors de tout doute que de nombreuses personnes seraient dans l'impossibilité, ou tout au moins auraient des difficultés à donner des explications plausibles sur la légalité de plusieurs transactions effectuées. La plupart des comptes saisis, explique le policier, sont des comptes d'épargne où le total des dépôts est absolument disproportionné avec les revenus nets des contribuables concernés.

"Vous avez sans doute entendu parler, écrit-il au ministre, de Jean-Paul Rollin, un vendeur d'ustensiles en aluminium, qui en six mois d'opérations, n'a pas acheté un chaudron, mais a quand même encaissé près de \$700.000, qu'il a distribués en entier à des gens comme Joe Coccolich, Sam Livinsky, Solly Levine, Charles Kolomeir et William Obront, pour ne nommer que ceux-ci. Les raisons qui nous amènent à vous écrire, c'est que l'analyse des chèques a démontré que Rollin possède au moins seize autres comptes de banque qui n'ont pas encore été saisis, mais qui devraient, selon les preuves que nous possédons déjà, impliquer de nombreux individus, dont les actes frauduleux motivent la tenue de l'enquête que vous avez voulu instituer."

M. Gélneau indique, que selon les informations obtenues par ses enquêteurs, Rollin aurait manipulé plus de \$6 millions en numéraire. Ce même individu est relié aux plus importants membres d'un réseau de paris clandestins.

En conséquence, écrit M. Gélneau, il serait dans l'intérêt de la justice de saisir d'autres comptes de banque, afin de permettre aux procureurs de la Couronne de poser des questions pertinentes à des individus bien identifiés, et ce à l'aide de documents d'une valeur indéniable.

"D'après les chiffres compilés à date, nous sommes assurés de trouver des éléments de preuve directe pour plusieurs centaines de millions de dollars, et aussi de compléter la preuve contre plusieurs des principaux suspects. Le croisement des informations déjà relevées nous permet d'envisager la saisie de plus de 2.000 autres comptes de banque. De plus, les transactions entre les personnes concernées confirment en grande partie les transferts d'argent entre les individus reliés au jeu, à la fraude, à l'extorsion, aux établissements licenciés, etc."

"Nous vous signalons également, écrit encore M. Gélneau au ministre Choquette, que l'analyse faite dans notre section entre les résultats des recherches faites à la Commission des valeurs immobilières, le ministère des Institutions financières, la Commission de contrôle des permis d'alcool du Québec, le Bureau de crédit, nous indique que des évasions fiscales sont faites au détriment de la société, au profit des criminels, par l'exploitation de supposés commerces licites. Les mises de fonds initiales proviennent de transactions douteuses. Il en est de même des profits, qui ne sont pas déclarés et servent à des transactions illicites et douteuses."

En conclusion, l'auteur de la lettre a recours à la célèbre maxime de Lavoisier: rien ne se crée, rien ne se perd. "Il en est de même dans nos recherches qui présentent des entraves, écrit-il. La solution qui permet de percer, c'est d'avoir accès de façon complète aux informations du ministère du Revenu, de coordonner ces renseignements pour établir une preuve irréfutable devant la commission ou les tribunaux. Les résultats ainsi obtenus permettront, monsieur le ministre, d'annihiler une fois pour toutes la progression criminelle dans notre pays."

LE REVENU

Les seules restrictions à cette collaboration, explique le ministre du Revenu, concernent le respect de la loi. Il est interdit au ministre et à ses fonctionnaires, précise-t-il, de fournir des renseignements confidentiels. "Et ça va continuer comme ça."

Transgresser à cette loi, selon M. Harvey, signifie pour un fonctionnaire qu'il s'expose à payer l'amende et pour un ministre qu'il se place dans une situation de démission. C'est dans le respect de cette loi, conclut M. Harvey, que le ministère du Revenu parviendra à conserver sa crédibilité.

Ceci dit, M. Gérard Harvey souligne que rien par ailleurs n'empêche l'Unité spéciale d'enquête sur le crime organisé de fournir des renseignements au ministère du Revenu.

CÔTÉ

la découvrit vers 6h le matin au centre d'achats Woolco, à Ville-Brassard, et l'organisation libérale alerta alors la police.

"La police de Brossard fit les vérifications d'usage et neutralisa l'activité de cette roulotte pour la journée, comme en font foi les rapports de la police datés des 29 et 30 avril."

"A cette rencontre du 16 avril, il fut également question de voitures, et de fait, cinq ou six voitures furent fournies le jour de l'élection."

"Contrairement au député Burns, et à sa manière irresponsable d'associer le nom d'une personne disparue au monde de la pègre, sans même avoir un début de preuve raisonnable, j'ai préféré rassembler toutes les preuves concernant les motifs réels de cette rencontre", conclut l'ancien organisateur.

Nous avons tenté en vain hier de

rejoindre M. Côté pour obtenir de lui à quel parti politique appartenait la roulotte; et aussi le nom de celui qui lui fournit l'information sur les "télégraphes" dont les propriétaires de cabaret confirmeront précisément l'existence en présence de M. Laporte.

Le communiqué de M. Côté, en outre, n'explique pas les raisons, s'il en est, qui ont incité à ne pas faire part à M. Laporte des noms des personnes qu'il avait convoquées à cet entretien. MM. Di Iorio et D'Asti, avant que le député de Chambly ne s'y rende, car, soutient M. Côté, "M. Laporte ignorait alors quelles seraient les personnes qui seraient présentes".

Enfin, le communiqué de M. Côté ne précise pas à qui M. Laporte s'est adressé, au terme de l'entretien, lorsqu'il dit: "Veuillez tenir M. Côté au courant des développements en cette matière".

S'adressait-il à MM. Di Iorio et D'Asti, ou à d'autres personnes qui se seraient trouvées sur les lieux en leur compagnie?

En l'absence du directeur de la police de Brossard, hier, M. Marcel Renaud, nous n'avons pu avoir accès au constat rédigé à la suite d'une fouille dans la roulotte découverte chez Woolco la veille du scrutin.

Un porte-parole de la police se souvient cependant qu'aucune arrestation ne fut effectuée, ni aucune plainte portée. Quant à M. Côté, on ne répondait pas chez lui hier.

PC-NPD

Trudeau, Drapeau et du commissaire-général des Jeux, M. Roger Rousseau, ont dure plusieurs heures et les membres de la commission ne sont guère avancés dans leur travail, après six séances.

Pour éviter à M. Trudeau la tâche de venir déposer devant les membres de la commission, le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, M. John Reid, député libéral de Kenora-Rainy River, a fait valoir hier qu'une telle commission ne pouvait forcer un premier ministre à venir témoigner devant elle.

Finalement, après un long débat, la motion, parrainée par le député conservateur de High Park-Humber Valley, M. Otto Jolinek, a été déclinée par dix voix contre huit, les néo-démocrates se rangeant avec les libéraux.

Mardi soir, les conservateurs s'étaient opposés à ce que MM. Drapeau et Rousseau soient convoqués devant la commission.

Le député indépendant de Joliette, M. Roch La Salle, lui, aurait souhaité que M. Drapeau soit appelé à témoigner, ainsi que M. Rousseau et le premier ministre du Canada. Leurs dépositions auraient aidé les membres de la commission à mieux comprendre la décision du gouvernement.

A plusieurs reprises dans le débat, les députés ont référé à la lettre d'appui que M. Trudeau avait adressée en mai 1969 au président du Comité international olympique, M. Avery Brundage à cette époque, pour appuyer la candidature de Montréal.

Dans cette lettre, le premier ministre soulignait qu'il appuyait chaleureusement la demande de Montréal.

Cet appui, a fait remarquer le député conservateur de Vancouver sud, M. John Fraser, a été interprété par le monde entier comme un engagement financier et non un engagement moral. Je ne voudrais pas être Québécois, a poursuivi M. Fraser, pour devoir assumer le déficit de \$172 millions prévu.

Ce déficit a d'ailleurs été interprété par le président du Conseil du trésor, M. Drury, comme étant la vue fédérale du coût des Jeux. "Nous avons voulu que M. Drapeau et le COJO soient informés de ce déficit appréhendé."

LA BEI

le programme de formation en administration du ministère de la Main-d'Oeuvre à l'intention des petites entreprises.

Enfin, la loi constitutive du nouvel organisme lui permettra de participer davantage au financement industriel par voie d'acquisition de capital-actions (plutôt que par des simples prêts) que l'a fait jusqu'ici la Banque d'expansion industrielle.

Un texte documentaire émis par le ministère de l'Industrie et du Commerce signale que les petites entreprises emploient environ cinq millions de personnes au Canada, soit près de 60 pour cent de la main-d'oeuvre, et que la plupart d'entre elles appartiennent à des Canadiens. C'est ce qui a permis à M. Gillespie d'affirmer aux Communes que l'essor de ces entreprises est essentiel, si l'on veut que les Canadiens s'assurent à l'avenir d'un plus grand contrôle de leur économie. "Ce n'est qu'en comptant plus sur nous-mêmes que nous pourrions nous permettre de compter moins sur les autres".

Plutôt que de créer une institution supplémentaire et parallèle le gouvernement a l'intention de se servir pour la réalisation de la nouvelle agence des possibilités présentes et du réseau d'organisation de la BEI, a poursuivi le ministre. Mais il a également l'intention d'élargir les services de prêts couramment offerts par la Banque d'expansion industrielle. Toutefois, la nouvelle agence ne continuera à fournir une aide financière qu'en cas d'impossibilité d'en obtenir une à des termes et conditions raisonnables du secteur privé.

Engagée depuis 1944 dans le prêt aux petites entreprises, la BEI dispose d'un réseau de 54 bureaux à travers le pays: elle a consenti 5.889 prêts en 1972, d'une valeur globale de \$262 millions. La même année, le solde des en-

gagements et prêts en cours de la BEI a atteint près de \$718 millions, tandis que la valeur des prêts consentis par elle depuis sa création s'établissait à près de deux milliards de dollars.

La réforme annoncée par M. Gillespie coupera les liens entre la Banque d'expansion industrielle et la Banque du Canada dont elle a été jusqu'ici l'unique filiale. Il est plus normal, a expliqué M. Gillespie, que l'agence de développement de la petite entreprise relève du ministère de l'Industrie et du Commerce, plutôt que de la Banque centrale qui régit les grandes institutions financières du pays. La nouvelle loi constitutive de l'organisme préservera cependant son autonomie de fonctionnement: il aura son propre conseil d'administration, dont les membres seront nommés par le cabinet. La composition du conseil reflètera les intérêts régionaux du pays, tandis que des comités consultatifs régionaux assisteront l'agence.

M. Gillespie a précisé les fonctions extra-financières que la nouvelle agence assumera. En premier lieu, elle agira comme "centre local d'information concernant l'ensemble des programmes et services gouvernementaux à la disposition des petites entreprises". En deuxième lieu, elle informera les petites entreprises quant à la disponibilité de sources privées de financement et, lorsque nécessaire, leur fournira elle-même les fonds requis. Troisièmement, elle assumera la responsabilité pratique des services fédéraux de conseils en administration à l'intention de la petite entreprise. Et enfin, elle sera responsable du développement et de la marche de ces programmes.

La déclaration de M. Gillespie a été généralement bien accueillie par les progressistes-conservateurs et les néo-démocrates. Le député conservateur Paul Hellyer a constaté que c'était "un pas en avant", tout en signalant que la proposition gouvernementale ressemblait fort à celle formulée par son parti pendant la dernière campagne électorale. M. Hellyer a toutefois déploré que le ministre n'ait pas dévoilé quelle serait la capitalisation de la nouvelle agence, ni même dit si elle pourrait prêter davantage aux petites entreprises que son prédécesseur, la Banque d'expansion industrielle: critique qui a été reprise d'ailleurs par le porte-parole néo-démocrate, Lorne Nyström.

Toutefois, M. André Fortin, au nom des créditistes, a reproché au ministre Gillespie de vouloir créer encore une autre bureaucratie qui tentera "d'instituer" des entreprises pourtant capables, selon lui, de se tirer d'affaires, plutôt que de mettre à leur disposition les fonds dont elles ont besoin pour se développer.

MITCHELL

de la Maison-Blanche. Selon un sondage de l'Associated Press auprès des membres de la commission, les sénateurs n'ont pas l'intention de demander la comparution du président mais une bonne partie d'entre eux souhaite qu'on tente d'obtenir par voie de subpoena les documents pertinents à l'enquête.

D'autre part, selon le Evening Star de Washington, l'un des trois sénateurs républicains de la commission d'enquête, M. Lowell Weicker, a reçu pour sa campagne électorale de 1970 des fonds secrets de la Maison-Blanche, amassés par l'ancien avocat personnel du président Nixon, M. Herbert Kalmbach.

Le sénateur du Connecticut aurait, selon le quotidien, reçu \$35.000 d'un fonds secret de \$15 million géré sous le couvert d'une organisation mise en place pour la circonstance sous le prétexte de Public Institute et installés dans le sous-sol de la Maison-Blanche.

Le sénateur Weicker, qui a récemment dénoncé les "pressions" de la Maison-Blanche contre lui, visant à le discréditer, est l'un des membres de la commission qui a dénoncé avec la plus grande énergie les actions illégales de la dernière campagne présidentielle. Il a expliqué, après avoir lu l'article du Star, qu'il savait que sur les \$75.000 reçus pour sa campagne, une partie provenait de la Maison-Blanche, mais il a souligné que des comptes complets avaient été fournis à l'époque aux autorités compétentes.

D'autre part, la Maison-Blanche a reconnu hier qu'au moins six avocats travaillaient présentement sur l'affaire Watergate pour le compte du président. Elle a d'autre part admis que la plupart d'entre eux étaient payés par le Trésor fédéral et que l'un d'entre eux avait été "emprunté" au bureau d'avocats de Houston dont fait partie le conseiller présidentiel John Connally.

A un journaliste qui faisait remarquer que cette étude avait en main les intérêts de la Gulf Resources Corp. dont un grand jury examine présentement la légalité des contributions à la caisse présidentielle, le porte-parole Gerald Warren a répliqué que l'avocat en question avait "les mains libres".

LA FORTUNE

Suite de la page 3

de l'avocat du jeune prévenu, constituent des peines dix fois plus sévères.

Le juge Bélanger n'a pas paru souscrire à cette thèse. Quant au procureur de la Couronne il lui a paru qu'il faisait en quelque sorte une faveur au prévenu en demandant une ordonnance de probation plutôt qu'une amende.

En fin de journée un Noir de Toledo,

Ohio, qui avait été incarcéré hier à 1h du matin a comparu lui-aussi pour possession de quelques grammes de marijuana.

L'avocat de l'assistance judiciaire qui le représentait a demandé une fameuse ordonnance de probation mais cette fois la Couronne s'est opposée étant donné que l'accusé était un étranger.

Dans ces circonstances le juge Bélanger a demandé au prévenu s'il avait de l'argent sur lui. En apprenant que ce touriste avait un peu d'argent, il l'a condamné séance tenante à \$50 d'amende.

LES MINISTRES

Suite de la page 3

tres étaient presque tous (91%) à leur poste depuis plus d'un an lors de l'enquête du professeur Baccigalupo, qui n'a d'ailleurs eu accès qu'à 16 des 23 ministères.

Parmi les facteurs de satisfaction les plus souvent mentionnés, l'auteur signale l'étendue des pouvoirs attachés à la fonction de sous-ministre, comme "exécutant" au nom du ministre ou comme conseiller dans la solution des problèmes de l'heure et dans l'élaboration de la politique du ministère.

M. Baccigalupo signale enfin qu'en période pré et post-électorale, environ six mois tous les quatre ans, les "barons du régime" dirigent à toute fin pratique l'Etat québécois.

L'INDUSTRIE

Suite de la page 3

prix de vente, en réduisant les droits et en augmentant les subventions gouvernementales.

Le gouvernement accorde actuellement aux producteurs laitiers des subventions annuelles de \$125 millions.

Les prix des produits laitiers sont à la hausse depuis plusieurs mois, participant à l'augmentation du prix des aliments en général qui a grimpé de deux pour cent entre les mois de mai et juin.

Au cours de l'année dernière, les prix des aliments ont augmenté de 16,7 pour cent.

LE SYNDICAT

Suite de la page 3

la police en relation avec cet attentat.

M. Guy Marsolais a déclaré à ce sujet hier que la CSN s'interroge sérieusement sur la possibilité que cet attentat ait été un acte délibéré de provocation. "Les syndiqués ne sont pas assez fous pour prendre ces moyens-là, surtout au moment où un espoir de règlement devient permis. De plus, nous avons la certitude que l'antenne en question était surveillée par la compagnie 24 heures sur 24. Qu'a-t-il bien pu se passer pour que cet attentat survienne, en plein jour, sans que personne n'y voie rien?", s'est demandé M. Marsolais.

Référendum
à Rosemère

Il y a référendum aujourd'hui dans Rosemère afin d'obtenir des contribuables l'approbation d'un règlement d'emprunt pour l'exécution des travaux de réfection d'une partie de la route 29 située dans cette municipalité.

Dans un communiqué adressé aux journaux, hier, le maire de Rosemère, M. Roland Durand, a déclaré avoir appris le matin même que le gouvernement fédéral allait recommander l'approbation de ces travaux et leur inscription dans le cadre de l'entente Canada-Québec régissant la zone spéciale de l'aéroport international de Ste-Scholastique. Par suite de cette recommandation, Rosemère pourrait toucher un octroi de \$122.000 et bénéficier d'un prêt de \$149.000 à des conditions supérieures à celles du marché. L'octroi et le prêt serviront au paiement des travaux qui sont évalués à environ \$300.000.

Le maire a expliqué qu'en pratique, le règlement d'emprunt porterait sur un montant total de \$180.000 environ, y compris le prêt à conditions spéciales de \$149.000.

M. Durand affirme que les travaux de réfection n'occasionneront aucune hausse de taxe aux citoyens de la municipalité.

Mme Kirkland-Casgrain
fait une mise au point

Suite à un article de Gerald LeBlanc évoquant la possibilité d'élections partielles en septembre prochain dans les circonscriptions vacantes de Mississipi et Marguerite-Bourgeois, madame Claire Kirkland-Casgrain, qui fut députée de cette dernière circonscription de 1961 jusqu'à sa nomination à la présidence de la Commission du salaire minimum en février de cette année, a tenu à nier catégoriquement hier les rumeurs voulant qu'elle s'oppose à la candidature de mademoiselle Lise Bacon dans son ancienne circonscription. Madame Kirkland-Casgrain précise que, depuis son accession à la magistrature et à son poste actuel, elle a cessé toute participation, directe ou indirecte, à la vie politique active. Elle entend, nous assure-t-elle, maintenir cette ligne de conduite.

Louis Laberge
demande aussi
la démission
de Choquette

"La conclusion de la plus importante de toute cette histoire de bandes sonores, elle n'émane pas de leur contenu, mais de l'attitude du ministre Choquette. Il nous apparaît clairement comme un tripoteur d'information et de justice que le gouvernement doit remplacer dans les plus brefs délais par un véritable ministre de la Justice."

Voilà en substance les propos qu'a tenus le président de la Fédération des travailleurs du Québec, M. Louis Laberge, dans un communiqué émis hier pour commenter l'affaire des bandes sonores.

"En effet, a-t-il dit, l'important, ce n'est pas que le gouvernement ait eu ou non des preuves concluantes et irréfutables sur la collusion de tel ou tel homme politique en vue, ou de tel ou tel directeur de police, avec les magnats de la pègre. L'important, c'est qu'un ministre de la Justice donne sa bénédiction à un appareil policier qui accumule des chambres entières de bandes incriminantes et qu'il se donne le droit de jouer arbitrairement avec ces données, s'acharnant sur ses hommes et cachant délibérément les informations publiques qui pourraient nuire à ses collègues libéraux."

"Le mouvement syndical connaît déjà passablement les moeurs du ministre de la Justice. Ce partisan de la ligne dure dans la restriction des droits des citoyens est d'une rigueur et d'une étroitesse quasi fascistes lorsqu'il s'agit d'infractions commises par des travailleurs. Pensons à tous les syndiqués de la construction traduits devant les tribunaux pour avoir supposément violé le bill 15. Pensons aux enseignants accusés d'avoir violé le bill 19. Mais le ministre devient tout à coup humain, compréhensif et tolérant, dès que des plaintes sont logées contre les administrations hospitalières et contre les entrepreneurs en construction, coupables d'avoir violé les mêmes lois, et qu'il refuse de les poursuivre, ce qui devient une violation flagrante de son mandat de distribution de la même justice à tous."

Choquette est le principal artisan de la construction de l'Etat policier, dont il voudrait être le colonel. Il ne s'en cache pas, puisqu'il annonce son intention de créer un ministère de l'Intérieur, duquel relèverait la police. Les attitudes de ce tripoteur rendues publiques par les récents événements lui retirent toute espèce de crédibilité lorsqu'il nous vante les mérites d'un tel ministre."

La Défense a enquêté
sur les étudiants du
Québec en 1969 et 70

OTTAWA (PC) — Se pourrait-il qu'il soit homosexuel? Est-il anormal sexuellement? Souffre-t-il d'instabilité émotionnelle? Est-il aux prises avec d'énormes problèmes financiers? Voilà quelques-unes des questions que des hauts fonctionnaires fédéraux doivent éclaircir, quand ils doivent déterminer si oui ou non il y a lieu de permettre qu'un membre de la fonction publique fédérale ait accès à des documents secrets.

Le premier ministre Trudeau a annoncé la nouvelle hier aux Communes dans un document où il répond à des questions relatives à la sécurité, questions que le député conservateur progressiste Eric Nielsen avait posées le 3 avril. M. Nielsen avait posé 29 questions, M. Trudeau a refusé de répondre à certaines d'entre elles.

Le chef du gouvernement dit que les dispositions nécessaires sont prises pour que les fonctionnaires qui ont accès aux documents secrets ne soient pas des proies faciles pour les maîtres chanteurs.

Une des questions auxquelles M. Trudeau n'a pas répondu est celle-ci: Les hauts fonctionnaires, les forces armées ou des agents de la Gendarmerie royale ont-ils enquêté sur l'activité des syndicats?

Le premier ministre soutient d'autre part que les forces de sécurité de l'Etat ne complètent jamais de dossiers ni sur les partis politiques, ni sur le Vérificateur général des comptes publics, et il dit également que le gouvernement ne s'est pas donné pour tâche de surveiller les campus universitaires. Le premier ministre reconnaît d'autre part que le ministère de la Défense crut bon en 1969 et en 1970 de bien se renseigner sur le malaise étudiant.

Et il dit que le ministère de la Défense fit un rapport à ce sujet en novembre 1970.

Contraction à CHOM

La station radiophonique CHOM-FM diffusera en direct du studio Bill Gagnon, ce samedi 14 juillet à 23 heures, un concert du groupe québécois "Contraction". La "fête" se poursuivra tard dans la nuit, Michèle, de CHOM, invite tout le monde à en être.

Miriyamu remet en cause le voyage de M. Caetano

LONDRES (d'après l'AFP) La publication par le journal britannique "The Times", d'une information selon laquelle 400 villageois de Miriyamu, au Mozambique, auraient été tués par les troupes portugaises, a suscité en Grande-Bretagne une vive émotion et a mis le gouvernement de M. Edward Heath dans la quasi-obligation de justifier l'invitation de M. Marcello Caetano, président du conseil portugais, attendu au début de la semaine prochaine en visite officielle à Londres.

L'article publié dans le "Times" de mardi, où le missionnaire catholique Adrian Hastings mettait en accusation les troupes portugaises, a fait l'effet d'une bombe dans les milieux politiques britanniques et a donné à point nommé un coup de fouet à la campagne anti-portugaise lancée depuis quelque temps par l'opposition travailliste, en prévision de l'arrivée de M. Caetano.

La question que tous les observateurs se posaient hier est de savoir si cette visite, prévue comme la consécration symbolique du traité d'alliance anglo-portugaise, vieux de six siècles, aura ou non finalement lieu. Les députés travaillistes, M. Harold Wilson en tête, ont profité de l'occasion pour demander avec insistance au gouvernement d'annuler purement et simplement l'invitation faite à M. Caetano, en attendant qu'une enquête internationale permette de vérifier le bien-fondé des accusations portées contre les troupes portugaises opérant au Mozambique.

La possibilité d'annuler la visite officielle a d'ailleurs été mentionnée dans le communiqué publié par le Portugal, tôt hier matin, qui rejette les accusations portées par l'auteur de l'article, le Rev. Adrian Hastings. Le communiqué officiel tente même d'incriminer le père Hastings et ses sources d'information et il affirme à mots couverts qu'il s'agit là d'une tentative orchestrée de nuire à la commémoration du six centième anniversaire du traité d'alliance entre le Portugal et la Grande-Bretagne.

Le communiqué ajoute d'ailleurs que "ces groupes ont réussi à obtenir l'adhésion du Parti travailliste et de divers organes de la presse anglaise."

Répondant au Portugal qui a affirmé que son article était "fondé sur des renseignements de deuxième et de troisième main fournis par un missionnaire qui a quitté la province avec la complicité du Frelimo" (Front de libération du Mozambique), le Rev. Hastings a affirmé de son côté "qu'il n'y avait aucun doute quant à la véracité du rapport et l'honnêteté de ses auteurs".

Répliquant au porte-parole portugais qui a affirmé que le nom du village de Miriyamu ne figure sur aucune carte, le Rev. Hastings a précisé: "Il est complètement absurde d'imaginer qu'une carte européenne puisse mentionner tous les petits cours d'eau et tous les villages d'Afrique. Avant vécu pendant des années en Afrique, je sais que des villages relativement importants ne sont pas portés sur les cartes dans les pays qui sont beaucoup mieux administrés que le Mozambique. Je ne suis donc pas surpris. Je l'aurais été au contraire si le nom du village avait figuré sur une carte".

Le Rev. Hastings a ensuite réclamé l'ouverture d'une enquête internationale conduite par des observateurs et des juristes indépendants. Reprenant cette suggestion, la Confédération internationale des syndicats libres dont le siège est à Bruxelles a fait parvenir une demande en ce sens au secrétaire général des Nations unies dans laquelle elle condamne "avec vigueur le cruel massacre perpétré en Mozambique par les troupes portugaises", et elle assimile à un "génocide".

Pour sa part, une journaliste indépendante, Mlle Philip Berlyn, a déclaré dans une entrevue à Salisbury à propos des massacres perpétrés dans la région de Mucumbira, près de la frontière rhodésienne, que les atrocités rapportées par le Times étaient de la pure "fiction".

La présence de deux navires de protestataires dans la zone dangereuse retardera-t-elle l'essai français?

PAPEETE (d'après AP, Reuter et l'AFP) - Deux navires, l'un civil et l'autre militaire, ont pénétré hier dans la zone "dangereuse" des essais nucléaires français malgré la proclamation des avis à la marine et à l'aviation internationale concernant l'imminence des essais.

La question angoissante qui se pose désormais est la suivante: est-ce que la France procédera à ses tirs au cours des prochaines heures, dont l'un devrait atteindre la mégatonne, malgré les risques évidents pour les équipages concernés?

Après avoir été ravitaillé par le pétrolier-australien Supply dans la nuit de mardi à mercredi, la frégate néo-zélandaise Otago, qui transporte à son bord un ministre du cabinet Kirk, a

pénétré à l'intérieur de la "zone dangereuse" de 72 milles délimitée par les autorités françaises. Le gouvernement néo-zélandais a en effet permis à la frégate de s'approcher de l'atoll de Mururoa jusqu'à la limite de 12 milles marins des eaux territoriales françaises.

D'autre part, le schooner Fri, piloté par l'Américain David Moodie, 27 ans, évolue à une vingtaine de milles au large de Mururoa depuis le 23 mai. Les neuf hommes et les trois femmes à bord affirment qu'ils y resteront jusqu'à ce que les essais aient lieu.

Les deux navires et d'autres qui se hâtent vers la zone des essais, sont constamment surveillés par la chasse aérienne française. L'amirauté, de son côté, n'a pas fait connaître sa stratégie

de protection pour sauvegarder la santé publique. Le premier ministre néo-zélandais, M. Norman Kirk, a affirmé hier que la mission de l'Otago, qui était d'éveiller la conscience mondiale, était déjà un succès. Il a d'autre part ordonné la mise en service du réseau national de détection de la radio-activité. Le réseau, a-t-il précisé, "continuera à fonctionner si les essais nucléaires français se poursuivent cette année et sera en mesure de donner l'alarme au cas où le niveau des radiations atteindrait un seuil nécessitant des mesures

de protection pour sauvegarder la santé publique."

Entre-temps, la police française de Polynésie a renforcé les mesures de sécurité aux aéroports car elle craint un éventuel détournement d'avion en direction de Mururoa.

Même si les essais nucléaires français peuvent désormais débuter à tout moment, la rumeur circulait hier à Papeete qu'ils n'interviendraient pas avant la semaine prochaine, même si les conditions atmosphériques s'y prêtent. La France, qui entoure ces expériences du plus grand secret, n'annoncera sans doute pas leur moment exact comme elle a l'habitude de le faire.

D'autre part, il semble évident qu'il faudra attendre le temps nécessaire au

remorquage des deux navires ayant pénétré dans la zone dangereuse si jamais la marine française décidait d'utiliser ce moyen. Mais comme la France hésitera probablement à arraisonner en eaux internationales un navire battant pavillon militaire à moins d'accepter le risque d'un incident international, certains, dont le directeur de Peace Media, qui finance l'expédition du Fri, n'hésitent pas à dire que la détermination des deux équipages pourrait obliger la France à remettre ses expériences.

D'autre part, si la France parvenait à écarter de la "zone dangereuse" les deux navires avant l'arrivée des autres protestataires déjà en route, on signale qu'elle pourrait procéder jusqu'à six tirs, soit les expériences prévues pour cette année et pour l'année prochaine.

Le Congrès et les forces en Europe

Une réduction unilatérale hâterait le recours nucléaire

WASHINGTON (AFP) - Le secrétaire à la défense, James Schlesinger, a averti le Congrès qu'une réduction unilatérale des troupes américaines en Europe pourrait, en cas de conflit, hâter le recours aux armes atomiques.

"Si le Congrès décidait de réduire unilatéralement les forces conventionnelles américaines en Europe, a-t-il déclaré devant la commission des Af-

aires étrangères de la Chambre, la seule alternative viable à une défense classique initiale est de recourir plus tôt aux armes nucléaires".

Le chef du Pentagone est le second témoin de l'administration entendue par cette commission dans le débat, cette semaine, sur la réduction des troupes américaines en Europe réclamée par un nombre grandissant de parlemen-

taires influents. Mardi, la commission avait entendu le sous-secrétaire d'Etat Kenneth Rush soutenir les thèses de l'administration dans ce domaine.

M. Schlesinger a toutefois fait ressortir qu'il ne considère pas que le niveau actuel de ces effectifs est "immuable".

Il faut, a précisé le secrétaire à la défense, "adapter les ressources de l'OTAN en matière de forces conventionnelles plus précisément au caractère de la menace classique posée par les forces du Pacte de Varsovie".

Tout en notant que "nous entrons dans une période de détente", le ministre a ajouté que "l'URSS continue d'améliorer ses forces stratégiques et conventionnelles. En conséquence, il serait très imprudent que nous décidions de l'importance de nos forces sur la base de réassurances sur l'attitude politique actuelle de Moscou. Nous devons aussi prendre en considération les capacités militaires soviétiques aujourd'hui et demain dans l'attente d'une négociation couronnée de succès sur la limitation des forces des deux côtés".

M. Schlesinger a recommandé "des consultations plus étroites entre le Congrès et l'exécutif en vue de maintenir un niveau approprié de forces conventionnelles en Europe".

Il faudra, a-t-il conclu, tenir compte de trois facteurs:

- l'enjeu des Etats-Unis en Europe;
- le progrès des négociations avec le Pacte de Varsovie;
- et la possibilité que l'alliance supporte une plus lourde part du fardeau de la défense commune.

Le secrétaire à la défense estime "important que les Européens reconnaissent qu'ils doivent assumer une plus large participation" à la défense commune. Il a cependant noté que "l'Europe est sur la voie d'un partage équitable" de ce fardeau.

M. Schlesinger, qui répondait aux questions du vice-président de la commission des Affaires étrangères de la Chambre, Benjamin Rosenthal, a promis aussi de faire preuve de fermeté à ce sujet dans ses rapports avec les partenaires atlantiques des Etats-Unis.

La commission des Affaires étrangères de la Chambre, a également entendu l'amiral Thomas Moorer, chef de l'état-major inter-armes.

Une réduction unilatérale du nombre des GI's en Europe présenterait deux dangers, selon l'amiral Moorer. Les alliés atlantiques pourraient en conclure "par erreur que la menace militaire du Pacte de Varsovie a diminué, ce qui leur donnerait une raison de

réduire leurs propres forces. Ils pourraient commettre une autre erreur: présumer que les Etats-Unis s'intéressent moins à la sécurité européenne occidentale - ce qui pourrait inciter tel ou tel pays à se tourner vers l'Union soviétique".

L'amiral Moorer a déclaré que les forces du Pacte de Varsovie disposent en Europe de plus de 140 divisions, 30.000 tanks et 5.000 avions.

L'Union soviétique a elle seule à 160 divisions et 4.500 avions tactiques. "Le quart environ de ce potentiel est orienté vers la République populaire chinoise, a dit le chef d'état-major, et le reste vers l'Europe occidentale ou incorporé à la réserve stratégique".

Des absents au rendez-vous d'Ottawa

OTTAWA (d'après CP et l'AFP) - Même si la plupart des chefs d'Etat attendront vraisemblablement à la dernière minute pour confirmer leur présence à la conférence des pays du Commonwealth qui doit s'ouvrir le 2 août à Ottawa, les organisateurs pensent généralement que peu d'entre eux ne pourront y assister. Toutefois, il est déjà certain qu'un certain nombre de chefs d'Etat invités seront absents.

Le premier ministre du Kenya, M. Jomo Kenyatta, par exemple, ne pourra certes pas faire le voyage en raison de son état de santé. D'autre part, Mme Indira Gandhi, qui visitait le Canada le mois dernier, sera sans aucun doute retenue dans son pays par des affaires plus impérieuses.

De son côté, le 10 Downing Street a laissé entendre hier que le premier ministre britannique, M. Edward Heath, pourrait bien regagner Londres avant la fin de la prochaine conférence des pays du Commonwealth si celle-ci n'enregistre

pas de progrès suffisants. Le premier ministre, a-t-on précisé, sera à Ottawa le 31 juillet pour l'ouverture de la conférence mais aucune date n'a été fixée pour son retour.

Certains observateurs ont noté toutefois que la fin de la conférence coïncide avec la prestigieuse épreuve de yachting pour la coupe de l'Amiral à laquelle le bateau du premier ministre Heath représentera les couleurs de la Grande-Bretagne.

D'autre part, le général Idi Amin, président de l'Ouganda, a laissé entendre qu'il pourrait bien ne pas assister à la conférence. Le général Amin a dit craindre pour sa sécurité personnelle au cours de sa visite à cause de "l'action des conspirateurs sionistes et impérialistes" du Canada. Le général qui semble avoir peu apprécié les critiques des journaux à l'égard de ses politiques craintait notamment de se faire rendre la monnaie de sa pièce par le président Milton Obote, qu'il avait déposé en 1971 alors que ce dernier assistait à une conférence des pays du Commonwealth à Singapour.

Pour résoudre la crise, Bordaberry se prêterait au système de conciliation

MONTEVIDEO (d'après l'AFP et Reuter) - Trois personnalités uruguayennes, dont un ancien ministre, ont proposé hier la mise en place d'un système de "conciliation" pour sortir "honorablement et pacifiquement" l'Uruguay de la profonde crise qu'il traverse.

Il s'agit de M. Armando Malet, ancien ministre des Finances et de deux conseillers juridiques, MM. Ramon Valdez et Adolfo Gelsi Bidart. Selon ces personnalités, ce système aurait pour but essentiel de rétablir le dialogue entre le président Bordaberry et les forces armées, d'une part, et entre les partis politiques et les syndicats, d'autre part.

Ces personnalités ont précisé qu'à cette fin des contacts avaient déjà été établis et qu'une entrevue devait avoir lieu très prochainement avec le président à ce sujet.

Parmi les diverses mesures propo-

sées par ces personnalités figurent notamment l'instauration d'une trêve dans le domaine politique et syndical, avec suspension du recours à la force, libération des responsables politiques et syndicaux récemment arrêtés et représentation de tous les partis politiques au sein du conseil d'Etat, créé par décret à la suite de la dissolution du Parlement, avec pour tâche exclusive de "trouver une solution institutionnelle". Entre-temps, le nouveau gouvernement uruguayen, encouragé par les militaires, accentue sa pression sur le pays pour décourager toute opposition.

Mardi soir, l'armée a fait une démonstration de force dans le centre de Montevideo et a empêché la tenue d'une manifestation de protestation contre les récentes mesures prises par le régime du président Juan Maria Bordaberry. Les rues où la circulation automobile avait été interdite, étaient patrouillées par des centaines de soldats en armes et des véhicules blindés se tenaient en position aux points stratégiques. L'université était encerclée et quinze chars étaient alignés derrière le palais présidentiel.

Quelques heures avant la manifestation annoncée mardi, 50.000 personnes ont suivi, poings levés, les obsèques d'un lycéen de 16 ans, Sulter Medina, tué dimanche soir par une patrouille militaire alors qu'il peignait sur un mur des slogans antigouvernementaux.

Le cortège funèbre s'étendait sur plus d'un kilomètre, en silence, dans un quartier nord de Montevideo. Des caméras du lycée assassiné ont porté à tour de rôle le cercueil recouvert du drapeau uruguayen.

La grève générale décrétée en signe de protestation par la Fédération nationale des travailleurs (CNT), aujourd'hui interdite, en est à son quinzième jour.

Mais des failles apparaissent dans le front des grévistes et mardi, 60 pour cent des employés de banque avaient repris le travail. Les arrestations massives opérées par les autorités ont porté un rude coup aux syndicats dont la plupart des animateurs sont détenus. Trois mil personnes - dirigeants syndicaux, étudiants et manifestants - ont été regroupées dans un stade de basket-ball à la périphérie de la capitale uruguayenne.

Les 283 ans de la bataille de Boyne

BELFAST (Reuter) - Etendards au vent, une centaine de milliers de protestants défilent aujourd'hui au son du tambour en Ulster pour fêter le 283e anniversaire de la bataille de la Boyne, au cours de laquelle le prince protestant Guillaume D'Orange avait défait le roi catholique James.

Anniversaire de victoire pour les uns, de défaite pour les autres, le 12 juillet est toujours considéré comme une date dangereuse et 30.000 soldats et policiers seront en alerte pour éviter des heurts entre les deux communautés.

Depuis quelques années, la minorité catholique a évité d'organiser des contre-manifestations.

Le Pakistan accepte le 24

NEW DELHI (AFP) - Le Pakistan a accepté la récente proposition indienne suggérant que les pourparlers officiels entre les deux pays commencent le 24 juillet. On ignore encore si les entretiens se dérouleront à New Delhi.

Les prochains pourparlers devraient concerner principalement le problème du rapatriement des prisonniers.

Steiner avait reçu 50.000 D-marks

MUNICH (AFP) - L'ex-ministre-député chrétien-démocrate (CDU) Julius Steiner, 48 ans, entendu hier pour la première fois par la commission d'enquête parlementaire, a confirmé ce qu'il avait déjà déclaré dans diverses interviews.

"J'ai reçu, de la main à la main, du secrétaire parlementaire du groupe social-démocrate (SPD) Karl Wienand, une somme de 50.000 D-mark pour avoir déposé un bulletin blanc lors du scrutin de défiance du 27 avril 1972", a déclaré M. Steiner. Par ce vote, l'opposition chrétienne-démocrate comptait renverser le chancelier Willy Brandt en raison de son "Ostpolitik" et le remplacer par M. Rainer Barzel, qui dirigeait alors le groupe CDU/CSU.

ENTRAÎNEMENT UNIQUE POUR CHIENS

De futures étudiantes en médecine vétérinaire vous offrent de l'éducation canine équivalente à l'Élémentaire, Cegep et Universitaire. Faites passer un test d'aptitude à votre chien. Possibilités pour toutes personnes d'en faire un hobby ou même une carrière.

Centre pour l'Avancement du Chien
382-3014 ou 583-3729

LA CALÈCHE
SAINT-AGATHE-DES-MONTS, QUÉ. CANADA
(514) 861-7177 ou (819) 326-2753

SEMAINE de PLEIN AIR

du dimanche 20.00 hrs au vendredi 16.00 hrs

POUR \$67⁵⁰ ADULTES \$51⁴⁰ DE 6 ANS À 12 ANS \$33⁷⁵ DE 6 ANS

INCLUANT: 5 NUITS - CHAMBRES CONFORTABLES AVEC SALLE DE BAINS - 14 REPAS COPIEUX - CHOIX DE MENUS - CANOE - VOILE - HEBERTISME - EXCURSIONS FAMILIALES - TIR À L'ARC - INITIATION À L'ESCALADE - BALLON VOLANT - JOGGING - GYMNASSE - BAIGNADES - ACTIVITÉS DE SOIRÉE, ETC...

AUTRES: GOLF - TENNIS - EQUITATION - SKI NAUTIQUE - BICYCLETTE, etc.

RÉSERVEZ MAINTENANT Le nombre de places est limité

Ma boisson! Perrier-Scotch sur glaçons

Avec Perrier, un gin conserve toute sa saveur.

Perrier-citron ou orange; entre les deux mon coeur balance.

Perrier par-ci Perrier par-là Perrier pour tous, partout C'est si naturel.

Ca désaltère et ça ne coupe pas les jambes.

Ma chère... chez-nous... Perrier, rien d'autre.

Perrier! "groovyement cool" on the rocks ou nature.

c'est naturel avec

perrier

eau minérale naturelle gazeuse importée de France

Le marchandage serré Le Caire-Moscou commence ce matin

LE CAIRE (AFP) — C'est un véritable "marchandage" entre l'Égypte et l'Union soviétique qui commencera ce matin à Moscou, où s'est rendu M. Hafez Ismail, conseiller personnel du président Anouar Sadate.

Mécontents de l'insuffisance de l'appui soviétique, aussi bien militaire que politique, insuffisance dénoncée publiquement ces derniers jours par la presse du Caire, les dirigeants égyptiens semblent vouloir maintenant "marchander" la portée de cet appui. Ils ont tenté de le faire l'été dernier en mettant fin à la présence militaire soviétique, mais l'expulsion de plusieurs milliers d'experts n'a en définitive absolument rien apporté à l'Égypte. Bien au contraire, l'économie égyptienne a connu de nouvelles et plus grandes difficultés: le remboursement des dettes égyptiennes a été réclamé avec insistance par Moscou, de nouveaux marchés d'armes ont dû être prospectés, les exportateurs soviétiques ont exigé le paiement de certains produits en devises rares et au plus fort prix, les quotidiens ont dû réduire de moitié le nombre de leurs pages.

L'Égypte, semble-t-il, n'accepte cette situation que dans l'espoir, en misant sur les efforts soviétiques, de voir les deux super-grands régler la crise du Proche-Orient. Pour Le Caire, les résultats du sommet Nixon-Brejnev ont été négatifs. Le président Sadate n'a pas perdu la face, puis-

que l'Union soviétique n'a pas accepté une solution américaine comme il l'appréhendait, mais il n'a rien gagné non plus.

C'est manifestement ce qui a amené M. Sadate à déclarer la semaine dernière: "nous sommes assiégés de partout. Nous devons désormais compter sur nous-mêmes. Cette situation est apparemment à l'origine de ce marchandage de la dernière chance" à Moscou.

Les dirigeants égyptiens, estime-t-on, disposent de trois atouts, sciemment ignorés l'été dernier lors du rapatriement des experts: le traité d'amitié qui lie l'Égypte à l'Union soviétique depuis deux ans et pour 13 ans encore, les facilités navales accordées à la flotte soviétique en Méditerranée et les dettes égyptiennes.

Après la consécration de l'entente soviéto-américaine, la presse égyptienne a en effet accusé sans ambages Moscou de n'avoir pas respecté les clauses du traité. C'est d'ailleurs à la lumière de ce texte que les dirigeants égyptiens ont étudié le communiqué final de la rencontre Nixon-Brejnev. Avant son départ pour l'Union soviétique, M. Hafez a déclaré que certains aspects des relations entre l'Égypte et l'Union soviétique feront l'objet d'un examen. Ces relations sont en principe définies par le traité.

L'octroi de facilités navales pourrait également faire

l'objet de négociations. L'année dernière, un éditorialiste influent était autorisé à écrire: "quelle est l'utilité des experts soviétiques si l'URSS ne veut pas que l'Égypte combatte?" Cette opinion pourrait être exprimée à nouveau pour les bâtiments de guerre soviétiques à Port-Saïd, à Alexandrie et à Marsa-Matruh.

Enfin, c'est précisément l'énorme volume des dettes égyptiennes à l'URSS qui renforce la position du Caire. Il y a eu un précédent en 1965, quand l'Égypte a décidé d'ignorer purement et simplement ses dettes envers l'Allemagne fédérale.

Les dirigeants égyptiens semblent entreprendre ces nouvelles conversations à Moscou à partir d'une meilleure position, la preuve en est que, pour la première fois, ils n'ont pas recours au procédé classique, la menace de reprendre des hostilités sur le canal de Suez. L'atmosphère de "veillée d'armes" dont l'Égypte a été le théâtre avant la rencontre du Camp-David a fait place à une détente sensible.

Le ton des négociations de Moscou a été souligné d'ailleurs par le colonel Mouammar Kadhafi, le chef d'État libyen a décliné indirectement les atouts de l'Égypte en mentionnant l'intention du président Sadate de "mettre un jour les points sur les i" avec Moscou.

Brandt assistera à l'admission de son pays à l'ONU

BONN (AFP) — Le chancelier Willy Brandt en vacances en Norvège, a annoncé dans une interview publiée hier par la revue Bunte Illustrierte de Offenbourg, qu'il se rendra à New York en automne à l'occasion de l'admission de la RFA aux Nations unies, et plus précisément, "pour participer au premier débat politique qui aura lieu à l'Assemblée de l'ONU après notre admission".

Le chef du gouvernement de Bonn a ajouté qu'il rencontrerait à cette occasion de nombreux hommes politiques et peut-être le président du conseil des ministres de la RDA, M. Willi Stoph, si celui-ci se rend également à New York.

"Jusqu'à présent, a dit cependant M. Brandt, aucune rencontre n'est envisagée avec le représentant de la RDA qui se rendra aux Nations unies, ce qui ne veut pas dire que j'exclus des rencontres de ce genre dans d'autres parties du monde. Mais nous sommes voisins en Europe et n'avons pas besoin de choisir d'autres continents si une rencontre personnelle devait se révéler utile ou indiquée".

Dans la même interview, M. Brandt s'est félicité en outre d'avoir mené à son terme l'Ostpolitik: "C'est un avantage, a-t-il déclaré, si nous aurions été à la traîne dans l'évolution mondiale actuelle".

Le chancelier a indiqué que la récente rencontre Nixon-Brejnev ne l'a pas rendu "nerveux".

"Sous l'impulsion de nos deux grands, a ajouté M. Brandt, je dis en toute sérénité, que les Européens doivent renforcer encore plus vite le rythme de leur coopération, car ils pourraient autrement être dépassés par l'évolution".

Le chef du gouvernement de Bonn a souligné que "ce n'est pas vrai qu'à moitié" de dire que la France fait des difficultés particulières en ce qui concerne l'Union européenne.

"La France, a dit M. Brandt, a certes sa conception particulière de l'importance que garde la souveraineté nationale, mais d'un autre côté, sans vouloir montrer quel qu'un d'autre du doigt — il n'est pas très intéressant d'avoir des partenaires qui plaident pour une accélération de la coopération européenne, mais qui ne font rien pour mettre de l'ordre dans leur économie".

Le chancelier a estimé que l'application rapide des décisions prises au "sommet" européen d'octobre dernier, à Paris, sur l'Union européenne, dépendra d'un accord renouvelé entre Bonn et Paris. "Nous avons un intérêt commun à faire avancer cette

coopération européenne, a dit M. Brandt. Le gouvernement français sait qu'en ce qui concerne notre propre rôle, nous ne faisons pas les fanfarons. Le fait que politiquement nous avons notre mot à dire, ne rend pas la coopération plus difficile, mais la facilite. De même, je suis d'avis qu'il sera profitable à l'évolution de l'Europe que la France se rapproche du niveau de l'Allemagne pour ce qui est de son rôle de puissance industrielle moderne".

Walter Scheel à Washington

BONN (d'après l'AFP) — M. Walter Scheel, ministre ouest-allemand des Affaires étrangères, a quitté Bonn hier à destination des États-Unis où il est arrivé hier soir pour une visite de 48 heures. M. Scheel aura ses principaux entretiens avec M. William Rogers, secrétaire d'État, et avec M. Henry Kissinger, conseiller du président Nixon pour les affaires de sécurité.

Il est également prévu au programme de sa visite que M. Scheel doit rencontrer le chef de la Maison-Blanche avec qui il devrait s'entretenir notamment de l'organisation de l'OTAN et des questions bilatérales.

Le ministre ouest-allemand des Affaires étrangères n'a pas fourni de plus amples détails sur la teneur de ces entretiens pour lesquels le chef de la diplomatie de la RFA est accompagné de M. Hellmuth Roth, ambassadeur chargé des questions de désarmement, de M. Guido Brunner, également ambassadeur, qui dirige la délégation de la RFA aux travaux préparatoires de la conférence d'Helsinki et de M. Von der Gabelz, directeur du département d'Europe à l'Auswärtiges Amt. Un porte-parole du ministère a toutefois indiqué que ce voyage s'inscrivait dans les échanges de vue bilatéraux destinés à préparer la prochaine visite en Europe du président Nixon et qu'il était comparable à certains regards à celui que M. Michel Jobert, ministre français des Affaires étrangères, a dernièrement effectué à San Clemente.

Volontaires par excellence
Ces personnes de différents âges et de différents milieux accomplissent des tâches importantes et essentielles pour la Croix-Rouge.

VOUS AUSSI POUVEZ AIDER.

Cuisine du Portugal
Atmosphère du Portugal
Fado du Portugal
ou
RESTAURANT SOLMAR
FADOS TOUS LES SOIRS
Déjeuners d'hommes d'affaires
Festa Bar Salão
au rez-de-chaussée
1194 rue Peel
861-6096
861-6195

L'art de vivre
c'est aussi
l'art de bien
manger

A Magog, une bonne adresse
l'Auberge de L'Étoile
Près du Mont Orford,
face au lac Memphremagog
Tous les sports de saison

Au Bowillon
SALLE A MANGER
BAR-TERRASSE
5414 Gatineau
Montréal
Tél.: 733-2125

Restaurant
Au Quinquet
LA BONNE CUISINE DE "CHEZ-NOUS"
Tous les jours de 11 à 11 h
Samedi: de 5 à 11 h
354 OUEST, BOUL. ST-JOSEPH entre Ave. du Parc et Hutchison 272-4211

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

• Chaque parution coûte \$4.20 le pouce
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être signalée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

• Chaque parution coûte \$1.50, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain

A LOUER

VILLERAY, 4+ chauffé, balcon, libre le août, ménage frais fait, plancher varathane. Tél.: 374-3980 31-7-73

A VENDRE

POELE, fournaise "coolman", Tél.: 670-3730. 13-7-73

AMEUBLEMENT A VENDRE

MEUBLES NON PEINTS, vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux, doubles et triples, bibliothèques, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'automne. 207 Beaudry est. Tél.: 276-9067. 1-8-73

2 TABLES de canapé, 3 chaises de style, 1 secrétaire bois vieilli antique, 2 paires de chandeliers en verre taillé, importation de Tchécoslovaquie, tables en email 3 tablettes, neuve, petit poêle électrique avec four. Tél.: 931-4790. 13-7-73

ENSEMBLE de 3 morceaux en merisier avec ornementation de style espagnol et fer forgé, fait sur commande pour propriétaire actuel, comprenant une table de 3' x 8', un bahut et une table à café. Le tout présentement utilisé dans mon bureau. Aucune offre raisonnable refusée. A voir. Tél.: 484-2072. 14-7-73

2 chaises noires pivotantes pour secrétaire avec dossier et siège rembourré et ajustable. Valeur de \$130 chacune. Les deux pour \$125. Tél.: 484-2072. 14-7-73

AMEUBLEMENT A VENDRE

APPAREIL à enregistrer à vendre. "Sony" TC 106, tout neuf avec 6 bobines, une aubaine. Tél.: 484-2072. 14-7-73

A VENDRE, pour cause départ du Canada, sofa style Louis XV, réfrigérateur 16 pieds cubes, dégivrateur automatique, ameublement de chambre à coucher, étable rouge, commode canadienne, radio AM-FM. Soir 652-9417. 16-7-73

ANTIQUITES DEMANDÉES

ANTIQUITES TOUTES SORTES, (argent comptant) Claude Morrier jour 331-0251 soir 667-0774. J.N.O.

ABSOLUTEMENT besoin toutes sortes meubles, plus de 40 ans, salle à manger, salon, wagonnette, aussi porcelaine, lustre cristal, bijoux, argenterie, lit, cuivres, etc. Tél.: 374-1224. 13-7-73

ANTIQUITES A VENDRE

Grand choix d'antiquités: authentiques, canadiens et autres. Prix très raisonnables. Ouvert tous les jours jusqu'à 8 hres p.m. Dimanche inclusivement, 2 boul. Labelle, Ste-Thérèse. Tél.: 435-4350. 11-8-73

TRES belle collection de meubles et objets des XVIIe et XVIIIe et XIXe siècles (France et Québec): buffets, armoires, vaisseliers, tables, fauteuils, pupitre, portes, chaises, commodes, lanternes, étagères, balances, poêles en fer à long manche, poteries. Prix très avantageux. Tél.: 769-3577 ou 935-4365. 12-7-73

APPARTEMENTS A LOUER

APPARTEMENT 4 1/2, neuf, rez-de-chaussée, Marquette, parc Lafontaine, électricité, chauffage, taxes payées, mois de juillet gratuit. Prix \$150. Tél.: 849-1854. J.N.O.

Outremont, Lajoie, bas duplex détaché. Grandes pièces claires, 4 chambres, 2 salles de bains, salon 148 x 22, salle à manger, boiseries, poutres, Dinette. Cave pièce finie, buanderie, parquet varathane. Garage intérieur sur rue. Tél.: 279-5811. 16-7-73

AUTOS A VENDRE

1972 PEUGEOT 304

Sedan, pneus Michelin, \$2,095.

1971 PEUGEOT 504

Sedan, tout ouvrant, AM-FM, stéro, impeccable, \$2,595.

1971 DATSUN 510

Station-wagon, 4 vitesses, support à bagages, \$1,695.

1971 HORNET SST

2 portes, automatique, radio, \$1,895.

1970 CHRYSLER 300

4 portes, "hard top", équipée, toit de vinyle, balance de garantie, \$2,495.

1969 PEUGEOT 204

Sedan, tout ouvrant, pneus Michelin, \$675.

ROGER AUTOMOBILE LTEE

4269 ouest Ste-Catherine
Tél.: 932-2925
Dépositaire Peugeot 14-7-73

CHALET A LOUER

ST-SAUVEUR, près lac, chalets, 2 à 5 chambres à coucher, foyer, chaudière. Saison-automne. Tél.: 489-2970, samedi, dimanche 1-277-2260. 12-7-73

LAURENTIDES, confortablement meublé, système de chauffage, foyer 220 tout équipé. Libre juillet et août. Tél.: 277-6452. 14-7-73

ST-SAUVEUR, chalet suisse en montagne, 3 chambres à coucher, cuisine, tout équipé, à la semaine ou au mois. Tél.: 1-227-3305. 16-7-73

COURS PRIVÉS

LANGUE CHINOISE: Cours de langue et traduction par professeur chinois avec disciplines linguistiques et expériences en Chine et au Canada. Tél.: 725-9481. 13-7-73

EBENISTERIE MENUISERIE

DECAPAGE, FINITION de meubles de tous genres. Livraison et estimation gratuites. Tél.: 525-1455 ou 288-4340. 16-3-73

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

ÉTALAGE DE POINT DE VENTE

chargé(e) de compte bilingue

Une occasion exceptionnelle pour un jeune homme ou jeune femme intelligent(e), au sein d'une importante agence se spécialisant dans le design et la production d'étalage de point de vente pour de nombreux clients.

Nous recherchons une personne possédant de l'expérience dans une agence ou dans la promotion des ventes, qui a des aptitudes pour le matériel de promotion des magasins, le design, la conception, la présentation, etc. Une personne qui peut exploiter une bonne idée et avoir de l'habileté et de l'enthousiasme pour son entourage. Pour toutes ces qualités nous offrons des avantages alléchants. Si cette description vous ressemble, n'hésitez pas à écrire. Un court résumé de vos qualifications et expérience sera suffisant. Pour communiquer avec nous:

Case 80, Le Devoir 14-7-73

EDUCATION

Nous recherchons un professeur de français parfaitement bilingue pour donner des cours privés toute l'année. Voiture exigée. Salaire horaire: \$5.50. Tél.: après 6 heures 288-4724. 14-7-73

ENTREPRENEURS

BRIQUE, FOYER, PIERRE, ciment, cheminée, joints, menuiserie générale, balcon, escalier. Réparons fondation — enrayons eau des murs. Rénovations. Assurance incluse. Estimation gratuite. Tél.: 642-4077. J.N.O.

MEMO CONSTRUCTION (1964) LTEE. Réparations et maçonnerie générale. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-sol. Neuf. Garantie Assurance. Service 24 heures. Tél.: 388-2137, 669-2547. J.N.O.

DIVERS

A donner, chatte siamoise, 3 mois, névrosée, brailarde et jalouse, n'écoutez ni par un bout ni par l'autre. Après 6 hres: 279-5855. 13-7-73

FEMMES DEMANDÉES

OPERATRICE expérimentée demandée \$4 à \$5, de l'heure. Air climatisé. 6600 St-Urbain. Chambre 302. 16-7-73

LOGEMENTS A LOUER

SHERBROOKE FULLUM, face parc, autobus, chauffé, grand 4 pièces, poêle, réfrigérateur, ménage frais fait, auto bachelier, 2 grandes pièces meublées. Garage. Tél.: 526-7863 ou 527-4593. 16-7-73

LOGEMENTS A LOUER

COTE-DES-NEIGES, près Université, haut duplex, 7 1/2. Libre 1er août, 2961, Brighton. Tél.: 342-0541 ou 343-7761. 13-7-73

MAISONS A VENDRE

2584 VILLERAY, cottage de 6 appartements, grand terrain. S'adresser à Caisse Populaire St-Bernardin, de 9 h à 18 h, 00 heures. Tél.: 725-9504. 13-7-73

PERSONNEL

AMASO: Agence Matrimoniale et Sociale, service sérieux, 822 St-Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a., b.péd., b.p.h. 1 et 2. Tél.: 524-3852 de 9 h à 8 h. J.N.O.

PROPRIÉTÉS A VENDRE

OUTREMONT
Près collège Stanislas
Cottage, coquet et récemment décoré, salon et salle à manger immenses, cheminée naturelle, boiseries en chêne, cuisine moderne, 4 chambres à coucher, 2 très spacieuses, terrasse. Salle de jeu, buanderie. Occupation immédiate. Prix incluant poêle, réfrigérateur, laveuse et sècheuse: \$37,500. Tapis mur à m.s. Conditions faciles. Nouveau M.L.S.

Isabelle Lafrenière

Courtier — 482-1381

"Notre intuition féminine vous aidera" J.N.O.

MAISON

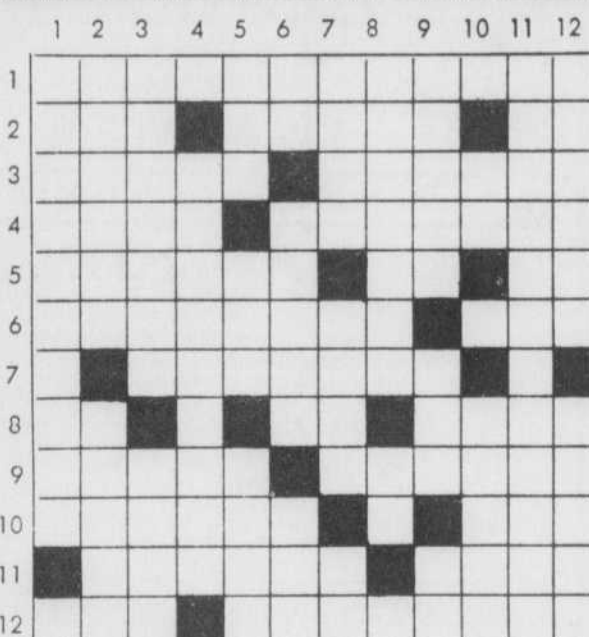
canadienne, 7 pièces plus garage, sous-sol richement fini, 3 salles de bains, salle de lavage, 2 foyers, tapis mur à mur. Terrain d'environ 120' x 190', 27 arbres, piscine creusée, patio et foyer extérieur. C'est une valeur de plus de 60,000 qu'il me faut vendre pour cause de transfert. Je considérerais ensuite les offres qui pourraient m'être faites. S'adresser à 181 Rue Principale, Delson (municipalité voisine de Candiac) Tél.: 632-5321. 17-7-73

ST-HILAIRE, magnifique cottage 11 pièces, 4 chambres, salle familiale, 2 foyers, terrain superbe avec ruisseau, scierie recherchée. M. L. S. Fabienne Boudanger 467-0285 ou 467-1578. Immeubles Westgate Courtiers. 13-7-73

ST-BASILE: Propriété exceptionnelle, 7 pièces, 3 chambres, salle familiale avec foyer, portes patio ouvrant sur magnifique terrain de 57,500 pieds carrés. Décoration intérieure professionnelle. Permis écurie. Vue splendide. Prix demandé: \$48,500. Monique Côté 653-2496 ou 653-3746. Immeubles Westgate Courtiers. 13-7-73

BOUCHERVILLE, très en demande! Cottage pierre, style colonial, 7 pièces, sous-sol fini, bar, laveuse-sècheuse, rez-de-chaussée, foyer, intercom, radio. Situation extraordinaire. Pres Centre d'Achat, école, centre civique. A qui la chance! M. L. S. Chantal Trudel 655-7611 ou 767-9260. Immeubles Westgate Courtiers. 13-7-73

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

- Se dit d'un verbe qui marque une action fréquemment répétée.
- Ancien, qui — Faire tort à — Grec.
- Lutte — Matière pulvérisée — extraite des grains des céréales.
- Après au toucher — Commencer à être ce qu'on n'était pas.
- Marquer d'un cran — Erbium — Nom du Boudha, en Chine.
- Celui qui est appelé par la loi à recevoir une succession d'un parent — État physiologique des animaux qui les pousse à rechercher l'accouplement.
- Décomposition d'une substance en ses principes constituants.
- Terbium — Louis Riel — Jetés en l'air, avec force, les pieds de derrière.
- Partie du corps comprenant les épaules et la poitrine — Donna l'alerte.
- Qui n'est pas assuetti à une charge — Trois.
- Tailler la tête d'un arbre — Petite l'âne.
- Point d'union du membre antérieur du cheval avec le tronc — Le plus gros animal terrestre actuel.

Verticalement

- Ustensile.

Solution d'hier

1. FLUTES CROPIE
2. LON NEE AXER
3. LIGATURE QUI
4. INUTILEMENT
5. AUTRE TULE V
6. L'ISERON UREE
7. EN SERAC EST
8. SD MAGIE PO
9. BEE ENERGIE
10. ACCENT RAIRE
11. STOUT MUR AT
12. AERE JAISEUSE

AVEC LE PETIT ROBERT... PAS DE PROBLÈME

Les "bullzommes" démolissent la Maison du Poète

La maison de la poésie, victime des "bullzommes" du pouvoir! Et les poètes de l'immeuble du 1201 est, rue Notre-Dame protestent avec indignation en faisant un cri de guerre du titre d'un recueil de poésie de Rolland Giguère, "Le défaut des ruines est d'avoir des habitants".

Les logeurs de la maison de la poésie révèlent en effet que les autorités municipales viennent tout juste d'accorder un contrat pour la démolition de leur havre-de-grâce, en dépit d'un avis de classement adressé à l'hôtel de ville de Montréal par la Commission des biens culturels, daté du 22 décembre dernier, alors que Me Georges-Emile Lapalme était président de cet organisme.

La maison est située dans l'îlot des Voltigeurs que visitait notamment l'avis de classement pour assurer la conservation du vieux patrimoine urbain.

Les poètes demandent au ministre



Cloutier, digne successeur de M. Lapalme aux Affaires culturelles: "Avez-vous suivi les recommandations de votre commission ou bien encore, comme d'habitude, l'hypocrisie des uns et des autres (entendez Québec et Montréal) a-t-elle eu la même force, comme dans le cas du parc Viau, pour faire la loi du plus fou, des plus fourbes et du plus fort?"

"L'exemple que donne le gouvernement municipal est celui de la destruction systématique de tout ce qui peut nuire au développement financier. La dernière maison du faubourg Québec y passera comme tout le reste y a passé. Voir la tour de Babel de Radio-Canada".

"Les bullzommes sont au pouvoir mais ce n'est pas pour autant la mort

des poètes", clame les habitants du vieux logis. Et Jean Drapeau qui avait ouvert un restaurant huppé pour assurer la postérité de Rimbaud!

Poètes, crevez, et on offrira à vos adorateurs un potage vichyssoise et un verre de Chambertin. Mais de grâce, n'exigez pas d'être poètes de votre vivant, vous qui défiez l'ère du quantale...

Les ingénieurs étudient le dossier "Vélodrome"

La Corporation des ingénieurs du Québec (CIQ) se dit satisfaite des amendements apportés au projet de loi 250 qui élargit l'application du champ de compétence de l'ingénieur et assure par là même une plus grande protection du public.

Le président de la corporation, M. Yvon-C. Dupuis, en plus d'annoncer hier une vaste campagne d'information tant auprès des ingénieurs qu'auprès des différentes villes et municipalités, a souligné l'un des points importants de cette loi-satellite du code des professions: le bureau de la CIQ peut en effet, conformément à la nouvelle loi, désigner un enquêteur qui peut "pénétrer à toute heure raisonnable dans les lieux où sont effectués des travaux de génie afin de constater si les dispositions de la loi sont respectées".

En théorie toutefois, concède M. Dupuis, il pourra se faire qu'entre le moment où la CIQ constate que telle personne supervisant un chantier n'a pas la compétence voulue et celui où la corporation peut effectivement agir, les travaux soient terminés!

La corporation insiste sur les aspects positifs de l'élargissement du champ de compétence d'un ingénieur: désormais, l'ingénieur, pourra se préoccuper de fondations, de charpentes, du circuit électrique ou mécanique des immeubles dont le coût excède \$100,000 (la loi laisse à un propriétaire

qui se ferait construire une maison de plus de \$100,000 la liberté du choix de méthodes de construction et ne donne pas dans ce cas-là autorité à l'ingénieur).

Le président Dupuis a donné quelques précisions sur ce qu'il connaît du dossier du Vélodrome: les ingénieurs-conseil Trudeau, Gascon et Lalancette sont au dossier par lettre d'entente depuis le début de mai mais l'engagement de ce bureau par la Ville est très récent. Selon M. Dupuis, les ingénieurs Gascon et Lalancette sont allés à Paris travailler avec Europe-Études sur un programme par ordinateurs dont l'équivalent n'existe pas au Canada. Se refusant à porter un jugement d'ensemble sur le dossier "Vélodrome", M. Dupuis a dit sa préférence pour l'acquisition, par des ingénieurs québécois, de disciplines nouvelles, au besoin à l'étranger, pour faire ensuite progresser l'ingénierie au Québec. M. Dupuis doit voir la semaine prochaine toutes les pièces de ce dossier.

Le conseil des affaires juridiques de la CIQ, a précisé M. Dupuis, serait bientôt en mesure d'annoncer des poursuites contre certains des membres de la corporation en rapport avec l'échangeur de Sherbrooke. Trois ou quatre autres dossiers d'accidents ayant pu causer des morts restent encore à l'étude.

Pas question que Louise Bertrand soit candidate du parti libéral

QUEBEC (PC) Un membre de l'entourage de M. Gabriel Loubier s'est empressé de démentir hier que le Parti libéral voudrait présenter dans le comté de Missisquoi Mlle Louise Bertrand, fille de M. Jean-Jacques Bertrand, décédé en février dernier.

Mlle Bertrand, qui est à l'emploi de l'Union nationale, a clairement établi quant à elle que c'était la première nouvelle qu'elle en avait et qu'elle n'a jamais songé encore à faire de la politique active.

M. Jean-Pierre Nadeau, agent d'information au bureau

de M. Gabriel Loubier, a cependant émis un communiqué dès qu'il a été informé hier matin qu'un quotidien montréalais faisait état de cette rumeur.

"Ce n'est que pure spéculation, dit-il, et c'est bien connu que M. Bourassa aime lancer des ballons d'essai. Parlant au nom de Mlle Bertrand, l'auteur du communiqué ajoute: "Mais je tiens fortement à crever ce ballon avant qu'il ne devienne trop gros. Je compte bien continuer de travailler pour l'Union nationale dans les prochains mois".

"J'aime la politique et je crois que toutes les Québécoises doivent s'y intéresser. J'ai fait un choix lors des dernières assises de l'UN en mai et je ne tiens pas à changer mon option politique".

Ottawa change les règlements qui régissent la composition des produits de la viande

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral a décidé de modifier les règlements régissant la composition des produits carnes.

Les changements, précise une communication écrite du ministère de la Santé et du Bien-être social, publiée hier à Ottawa, concernent l'utilisation des nitrates et des nitrites dans les viandes de saison; l'établissement des besoins minimaux en protéines pour certaines viandes traitées; les besoins nutritionnels des succédanés de la viande; les normes nutritionnelles relatives aux mélanges de protéines carnées et non carnées; l'étiquetage et la publicité.

Ainsi, à l'avenir, il sera interdit d'utiliser les nitrates, lesquels aidaient à la conservation de la viande, dans tous les produits carnes de saison, sauf dans les saucisses sèches et demi-sèches, ainsi que dans certains produits ayant subi un traitement prolongé et certaines spécialités de viandes.

Les risques sanitaires, selon le ministère de la Santé, que comporte la consommation de nitrates et de nitrites ne sont pas graves, mais une consommation très forte chez des animaux a permis de déceler leur caractère cancérigène.

Ces mesures diminueront les risques de formation de nitroamines dans les viandes.

Le gouvernement, est-il précisé dans la suite, ne s'oppose pas à la vente de succédanés de la viande, mais "il est essentiel que ces produits équivalent, du point de vue nutritif, à ceux qu'ils remplacent".

CONSTRUCTEURS

Manufacturier de maisons préfabriquées de la plus haute qualité a des territoires disponibles.

Nous recherchons des constructeurs qui ont des terrains avec égouts et aqueducs, un certain capital et une solide réputation.

Pour de plus amples informations, écrire à :

**Case 2061,
Le Devoir,
Montréal**

ABONNEMENT OU CHANGEMENT D'ADRESSE POUR LES VACANCES LE DEVOIR



Nos lecteurs dont l'abonnement est payé d'avance peuvent faire suivre leur journal durant leurs vacances à l'intérieur du Canada sans frais additionnels.

Pour ceux qui paient à la semaine au porteur ou qui achètent LE DEVOIR au numéro, nos tarifs d'abonnements-vacances sont les suivants:

2 SEMAINES: CANADA \$3.00 ETATS-UNIS \$4.00

A CES TARIFS, AJOUTER \$1.00 POUR CHAQUE SEMAINE SUPPLÉMENTAIRE

S'il vous plaît remplir ce coupon et nous le faire parvenir au moins dix jours à l'avance à Journal Le Devoir, Case postale 6033, Montréal 101.

- | | | |
|---|---|--|
| ☐ Mon abonnement est payé d'avance. Je le reçois par la poste ☐ par porteur ☐ Pendant les vacances, veuillez me le faire suivre durant semaines à l'adresse ci-bas mentionnée. | ☐ Je paie mon journal au porteur chaque semaine. Ci-inclus \$ pour un abonnement-vacances de semaines. | ☐ J'achète LE DEVOIR au numéro. Ci-inclus \$ pour un abonnement-vacances de semaines. |
|---|---|--|

N.B. Ne pas oublier d'inscrire votre adresse actuelle.

Nom:

Adresse actuelle:

Adresse de vacances:

Période du au inclusivement

QUAND CE N'EST PAS ORDINAIRE, C'EST EXTRA.



En vedette au Loew's: Jésus-Christ

par Robert Scully

A l'orée de son agonie et de son triomphe, Jésus lève les bras vers un ciel très pur; à travers sa belle robe blanche, les sous-vêtements Stanfield transparaissent. Le spectateur qui les voit transparaître se demande longtemps si cette révélation est voulue. En effet, le film qui a fait Norman Jewison à partir de l'opéra "Jésus Christ Superstar" est plein de petites rencontres entre le monde moderne et le monde mythique de l'Évangile: les acteurs en autobus dans le Néguev, et repartant dans le même véhicule une fois la passion consommée. Alors le spectateur ne sait pas.

Le problème n'est pas aussi clair que dans le cas de "Peau d'âne", où Jacques Demy faisait intervenir dans le conte un téléphone (tenue par la fée Delphine Seyrig) et un hélicoptère (qui transporte le roi vers les noces de sa princesse): là, l'intention du cinéaste était manifeste, un peu de fantaisie épique un monde déjà fantaisiste. Mais Norman Jewison, pas plus que les managers du studio Universal, pas plus que l'auteur Tim Rice, n'est pas certain de ce qu'il fait! Comment le spectateur

serait-il? Les spécialistes de "l'entertainment" aux États-Unis ne peuvent pas résister à une bonne idée, car ils savent à quel point les idées neuves et intéressantes sont rares. Un jour ou l'autre, vue l'ampleur du "Jésus movement", un auteur allait avoir l'idée d'en faire une oeuvre populaire, tout comme, un jour ou l'autre, quelqu'un allait deviner que les films "noirs" seraient à coup sûr des "hits". Ce sont des thèmes majeurs dont la valeur-spectacle est indéfinissable.

Malheureusement, celui qui a pensé à Jésus le premier n'a pas choisi une "approche" facile. Dès le départ, il était évident qu'on aurait des problèmes avec ce sous-titre: "Superstar". Voici en gros, l'idée qui sous-tend la pièce et le film: Jésus arrive sur terre, pour des raisons que l'on n'expliquera pas (puisqu'en deux mille ans, les chrétiens et les juifs ne sont pas arrivés à s'entendre l'un sur l'autre, et qu'on vise les deux publics); il est là, et pour continuer à satisfaire le double public, on va le voir agir de telle façon que ceux qui croient à ses miracles croient qu'il a fait des miracles, mais que

ceux qui n'y croient pas ne seront pas obligés d'y croire non plus! C'est-à-dire que les paroles de l'Évangile seront conservées, mais qu'on n'assistera pas directement à des événements surnaturels. Graduellement, ceux qui suivent J.C. (apôtres... et autres) se mettent à lui poser la question: "Crois-tu être ce qu'on dit que tu es?" Comme Jésus ne répond pas, les responsables du spectacle ne se sentent pas obligés d'y répondre non plus. Mais le refrain continue: "Jésus Christ, Superstar! Do you believe what they say you are?" Autrement dit, les Américains se refusent à expliquer le phénomène Jésus, mais ils constatent que, de toutes façons, il correspond en son temps à ce qu'on appellerait aujourd'hui une "grosse vedette".

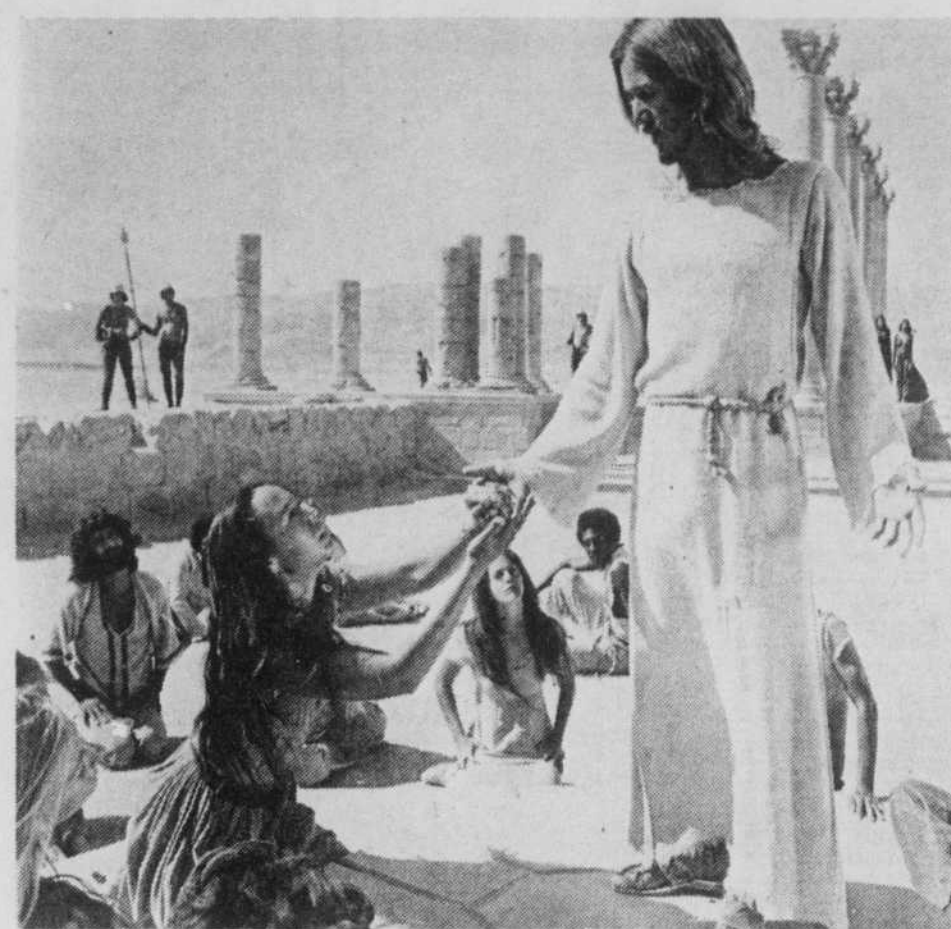
Le refus d'expliquer constitue la première ambiguïté et faiblesse du film. Sans abandonner le concept de "Superstar", on aurait pu choisir un des deux partis que tous les spectateurs, d'ailleurs, ont derrière la tête: ou Jésus était un visionnaire sans nature divine, qui a conquis son statut de Superstar comme n'importe quelle vedette; ou il possédait cette nature divine, ce qui a fait de lui un "Superstar" de la culture occidentale, jusqu'à aujourd'hui. A mon avis, les producteurs ont eu tort de croire que ces approches "engagées" au-

raient aliéné une partie du public, car le film, pour les uns ou pour les autres, aurait été doublement intéressant, controversé, et court. Notons que la semaine dernière, le gros film de la rue Sainte-Catherine a été "Live and let die", pas "Jésus Christ". Quelque chose ne va pas, si un héros aussi populaire que Jésus accroche moins que James Bond...

Voilà la première incertitude dans laquelle doit travailler Jewison: il n'a pas le droit d'expliquer pourquoi Jésus est un Superstar, sa tâche se borne à démontrer comment la réputation du personnage croît. Mais dans les crescendos, surtout les crescendos simplistes comme celui-ci, il aurait fallu un artiste qui n'était pas trop simpliste. Jewison est un grand simpliste: prenons ce suspense qu'il est censé bâtir en faisant alterner les premières mesures de la chanson-thème (et la marche triomphante de Jésus), avec la chanson méchante des grands prêtres juchés sur un échafaud. Un débutant réalisateur aurait commis cette erreur sans s'en rendre compte, Jewison frustré les spectateurs qui entendent pour la première fois la chanson-thème. Elle est constamment interrompue, par cet "intercutting" sans rythme et maladroit. Le crescendo s'aplatit. La fin n'est pas plus chargée d'émotion que le début.

Les sous-vêtements dont nous parlions plus haut illustrent la deuxième incertitude: les producteurs ont décidé de mêler moderne et ancien, d'une façon qui, au cinéma, doit forcément être plus évidente qu'au théâtre, puisque le grand écran expose tout dans ses moindres détails. On danse "funky" comme sur la scène de Broadway, mais en plus, cette fois, on se promène en autobus, etc. Sauf que là encore, Jewison n'a pas la subtilité — ni même le simple bon goût — pour doser l'un et l'autre. Donner le rôle de Judas à un Noir était une bonne idée, même si cela rend Judas plus intéressant et plus "Superstar" que Jésus. Mais ailleurs, "J.C.S." change de ton brutallement, comme un harmonica joué pour la première fois.

Les incertitudes s'accumulent, le réalisateur sait de moins ce qu'il fait. Il avait pris le parti de ne pas nous faire réfléchir, mais il n'a pas décidé en cours de route s'il allait nous faire rire (Hérodé qui danse devant Jésus comme un gros exhibitionniste efféminé) ou nous émouvoir (Jésus jugé par un Pilate au visage cruel) ou nous choquer (Marie-Madeleine aime Jésus) ou quoi. Pris avec les incertitudes dont nous parlions, pris avec un texte qui, déjà sur Broadway était un véhicule énorme et vide, il s'est trouvé comme un peintre qui aurait une toile im-



mente à remplir, mais à qui on aurait donné une seule petite cannette de peinture, orange-neon en plus. Les trous sont partout, et ce qui est point n'a pas belle apparence. C'est le style plastique-biblique. Après ce film, pourquoi pas aller prendre un bon casseau de patates frites surgelées, et un bon hamburger à la viande teintée, au Howard Johnson? C'est juste à côté.

■ télévision

CBFT	
9.45	Ouverture et horaire
9.45	En mouvement
10.00	La Source verte
10.15	Les aventures de Saturnin
10.30	Professeur Calculus
11.00	Le gourmet tartare
11.30	Histoires sans paroles
12.00	Les enquêteurs associés
12.30	Nœud aux quatre vents
1.00	J'ai la mémoire qui flanche
1.30	Téléjournal
1.35	Roseau Soléil
2.30	Cinéma: "Docteur Marmite"
3.00	Trépan (1949)
4.00	Chef Verdurette
4.30	La Ribouldingue
5.00	Au pays des géants
6.00	Quentin Durward
6.30	Actualité 24
7.00	Genies en herbe
7.30	Les grands films
8.00	"Avant que vienne l'hiver" (Drame Britannique 1968)
9.30	Consommateurs avertis: "Le Poisson"
10.00	Dossiers: "On joue à vivre"
10.30	Téléjournal
10.50	Nouvelles du sport
11.00	Le Prisonnier
12.00	Cinéma: "Un jour" (Belge 1968)
1.30	Téléjournal

CBMT	
9.55	Weather, community announcements
10.00	Mon ami
10.15	Friendly giant
10.30	Mr. Dressup
11.00	Seamus street
12.00	Elwood Glover's lunchroom date
1.30	The Real mages
2.00	The galloping gourmet
3.00	Coronation street
3.30	Take thirty
4.00	The Edge of Night
4.30	Family Court
5.00	Drop-in
5.30	Newfoundland holiday
6.00	Get smart
6.30	Reach for the top national playoffs
6.30	Summer bourgeois
7.00	Two plus one
7.30	Mande
8.00	It's a musical world
8.30	Mary Tyler Moore Show
9.00	The Irish rovers
9.30	To see ourselves
10.00	M.S.
10.30	Encounter
11.00	The national
11.30	Montreal tonight
11.45	Cine-Six: "Passage to Marseille" (1941)

■ cinéma

ALOUETTE: "Les insoumis" 12.30, 3.30, 6.30, 9.30 et "Rencontres érotiques" 10.00, 5.00, 8.00	discret de la bourgeoisie 7.30, 9.30 (Salle le Renais) "Le grand blond avec une culotte noire" 7.30, 9.30
ANDOL: "La 25ème heure" 9.30 et "Tours au karaté" 7.30	FESTIVAL: "Week-end d'un champion" 7.30, 9.30
ARLEQUIN: "Des roses blanches pour un cœur noir" 2.10, 5.40, 9.10 et "Mourir d'aimer" 12.30, 4.00, 7.30	FLEUR DE LYS: "Africa addio" 12.00, 2.10, 5.40, 9.10, 12.30
ATWATER: (Cinéma II) "Orange mécanique" 7.30, 9.30	IMPERIAL: "The cannibal girls" 12.45, 2.15, 5.45, 9.15
ATWATER: (Cinéma II) "The day of the jackal" 1.30, 4.20, 7.00, 9.30	JANUS: "Les Charlots font l'Espagne" 8.05 et "Sua face à son destin" 6.10, 9.15
AVENUE: "Mary Poppins" 1.00, 3.30, 6.00, 8.30	KENT: "A day in the death of Joe Egg" 1.25, 3.10, 5.00, 7.00, 9.00
BEAVER: "Hollywood Babylon" 12.00, 2.15, 5.40, 9.10, 12.30	LOEWS: "Jésus Christ super star" 11.00, 12.30, 2.10, 5.40, 9.10, 12.30
BERRI: "La main de fer" 2.30, 6.00, 9.45, et "Le corvo sauvage" 12.35, 4.15, 9.00	LUCERNE: "Gone with the wind" 7.15
BJOU: "Les hôtes de l'air" 12.20, 2.35, 6.32, 9.48 et "Camp special au 7" 1.45, 5.02, 8.18	MAISONNEUVE: "L'apogée sorcier" 2.00, 6.00, 9.35 et "Le pays sauvage" 12.15, 4.05, 8.00
BOAVENTURE: "Group marriage" 12.00, 2.15, 5.40, 9.10, 12.30	MIDMINUTE: "Le conte Perno sonne la retraite" 1.10, 4.00, 6.50, 9.40 et "La perverse ingénue" 2.35, 5.25, 8.15
CANADIAN: "L'incroyable" 2.35, 6.00, 9.25 et "Princesse d'un jour" 1.00, 4.25, 7.50	MONKLAND: "Cabaret" 2.15, 5.05, 9.55 et "Keep it in the family" 12.4, 4.25, 8.15
CAPITOL: "Live and let die" 12.30, 2.45, 5.05, 7.25, 9.45	OUTRENT: "The Queen" 7.00 et "Fun in the Sun" 8.30
CHAMPLAIN: "Joe Kidd" 12.30, 3.35, 6.55, 10.10 et "Sentimentalement vôtre" 1.50, 5.10, 8.25	PALACE: "Neptune factor" 1.10, 3.15, 5.15, 7.20, 9.25
CHATEAU: "L'odyssée, sous la mer" 1.20, 5.15, 9.15 et "Le club des acadiens" 3.05, 7.00	PAPINEAU: "Le boxer chinois" 2.35, 6.10, 9.40 et "Pas de pitié pour les héros" 12.45, 4.15, 7.55
CHEVALIER: "Kamouraska" 11.55, 2.18, 4.21, 6.38, 9.21	PARISIEN: "Le despote cruel" 12.00, 3.15, 6.30, 9.45 et "Trois filles nues sur l'île Robinson" 1.45, 5.00, 8.20
CINEMA 74 ART: "La Horde Sauvage" 6.45, 9.20	PIERROT: "Le film" 3.16, 7.17, 9.18
CINEMA COTE-DES-NEIGES: (Cinéma II) "Love and pain" 1.00, 3.30, 6.00, 7.00, 9.00	PIGALLE: "Comte Perno" 10.25, 1.10, 2.55, 6.45, 9.25 et "Ingénue perverse" 11.50, 2.35, 5.20, 8.10
CINEMA COTE-DES-NEIGES: (Cinéma I) "40 Carats"	PLACE DU CANADA: "Mash" 6.15, 9.20 et "The french connection" 6.00
CINEMA DE PARIS: "Quiet days in Clithy" 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00	PLACE VILLE-PAIRE: (Petit Cinéma) "Doll House" 12.30, 2.05, 3.40, 5.15, 7.00, 8.45
CINEMA V: "Heat" 7.30, 9.30	PLACE VILLE-MARIE: (Petit Cinéma) "Money, money, money" 12.45, 2.45, 5.45, 8.20
CREMAZIE: "Dernier tango à Paris"	PLAZA: "Voyageur" 1.40, 4.25, 7.15, 10.00 et "Alimony lovers" 12.00, 2.50, 5.40, 8.25
DAUPHIN: (Salle Renoir) "L'affaire Miel" 7.20, 9.30 et "L'apprentie sorcière" 12.00, 4.00 et "L'été pays sauvage" 2.00 (Salle McLaren) "Il était une fois dans l'Ouest" 8.00	PUSSEYCAT: "Sinhia" 1.40, 4.25, 7.15, 10.00 et "Alimony lovers" 12.00, 2.50, 5.40, 8.25
ELKTRAX: "Le clan des siciliens" 12.30, 4.05, 7.40 et "L'odyssée sous la mer" 2.15, 6.00, 9.40	RIVOLI: "La mélodie du bonheur" 1.10, 3.20, 5.30, 7.40
ELYSEE: (Salle Eisenstein) "Le charme	SAINTE-DEUS: "Les chats bottés" 1.10, 4.37, 8.04 et "Deux femmes en or" 2.32, 5.59, 9.25

■ théâtre

CASANOUE: (Association espagnole) relève pour "été" (mais la gang sera là)
LA POUDRIÈRE: "Love the neighbour" de Jack H. Crisp 2030 (Théâtre des marionnettes) "Pierrot, roi de la magie" en français 14h, en anglais 16h
THÉÂTRE DES MARGUERITES: (Trois-Rivières) "Quadrille" de Sacha Guitry 21h
THÉÂTRE SUN VALLEY: (St-Adele) "Quand le chat n'est pas là..." de P. Vandenberghe 21h
STUDIO-THÉÂTRE: (Terrebonne) Relâche

PLACE DES ARTS

SALLE WILFRIED PELLETIER: Relâche
THÉÂTRE MAISONNEUVE: Relâche
THÉÂTRE PORT-ROUAL: Relâche

Tournée western dans 31 villes

par Gisèle Tremblay

Paul Brunelle, Marcel Martel, Ti-Blanc Richard, Monsieur Pointu, le Père Gédéon, la famille Rousseau et Marie King sont les vedettes du "Grand festival western Molson" qui dévalera 31 villes en 31 jours à compter du 27 juillet prochain.

L'événement, organisé conjointement par la brasserie dont il tire son nom et les productions Mutuelles Ltée, a été annoncé officiellement mardi soir au cours de joyeuses libations place d'Youville.

Le scénario sera le même dans chaque ville visitée par le grand souffle western: d'abord une fête populaire, faite d'un défilé, d'un dîner canadien, de danses folkloriques et de rencontres avec les vedettes de la tournée; puis un concours d'aptitude au vététaire western, fait d'une apparition de dix minutes devant le public local le soir du passage des Grands, et d'une finale couronnée par la coupe Molson dans le cadre du prestigieux Festival de Saint-Tite.

Le concours s'adresse aux instrumentistes et aux chanteurs "de sources western" dit joliment le communiqué "ad hoc". Et le public sera seul juge.

Tous les artistes de la tournée ont des lettres de noblesse. Le Père Gédéon fête cette année ses vingt ans d'existence mythique. Ti-Blanc Richard a régné sur les ondes pendant trente ans à Sherbrooke: 3.200 émissions à CHLT de 1937 à 1956, et 1.000 émissions à CHLT-TV de 1956 à 1965. Monsieur Pointu, de son vrai nom Paul Cormier, fut révélé au public français, qui apprécia sa dextérité au violon, par l'un des béaux de l'Olympia, Gilbert Beaud, qu'il dut rejoindre à Paris à l'automne.

Pour Paul Brunelle, qui vient de graver ses 96e et 97e disques, le "comte" y est, ou presque. Marcel Martel, lui, a fondé une dynastie, avec Noella Therrien, chanteuse western, et leur fille Renée Martel, vedette de la chanson populaire. En la famille Rousseau le père, ses trois fils, ses quatre filles, parlent les liens du chant. Quant à Marie King, qui conquiert la notoriété avec "Quand le soleil dit bonjour aux montagnes", son nom est suffisamment éloquent.

Le "Grand festival western Molson" se déplacera au rythme d'une ville par jour, dans l'ordre du 27 juillet au 26 août, suivant: Mont-Laurier, Macamie, Amos, Val d'Or, Maniwaki, Lachute, Sainte-Marie de Beauce, Donnacona, Sherbrooke, Granby, Alma, Sorel, Thetford Mines, Shawinigan, Trois-Rivières, Ippervey, Saint-Jérôme, Masson, Saint-Eustache, Valleyfield, Victoriaville, Joliette, Mont-Tremblant, Saint-Hyacinthe, La-

zon, Montmagny, Edmundston, Rivière-du-Loup, Amqui, Baie Comeau, Sept-Îles.

SALLE CLIMATISÉE

Dans toute son originalité et sa grandeur; Leone n'a pas su égaler ce western de

SAM PECKINPAH

LA HORDE SAUVAGE

VERSION FRANÇAISE - THE WILD BUNCH

ERNEST BORGNINE
WILLIAM HOLDEN

HORAIRE: 6.45, 9.20

7 apt Belanger 3180 722-0302

Récital

ALEXANDRE LAGOYA

WEISS, Beethoven
Diabelli
Villa Lobos
Torroba Albeniz

JEUDI SOIR 12 JUILLET à 20h30

Billets: \$4.00 - Disponibles chez Disques Jacob, Palais du Commerce, International Music store, Strathcona Hall, 772 Sherbrooke ouest.

REDPATT HALL - UNIVERSITÉ MCGILL

... VOULEZ-VOUS RECEVOIR GRATUITEMENT le programme-calendrier du cinéma OUTREMONT!

— le recevez-vous ACTUELLEMENT ?
— avez-vous déménagé depuis le 1er mai
— donnez-nous votre ancienne adresse et surtout votre nouvelle adresse !

ANCIENNE Nom _____
ADRESSE : _____

NOUVELLE Nom _____
ADRESSE : _____

à découper et à mailer au **CINÉMA OUTREMONT**
1248 rue BERNARD, Montréal 154

DEMANDEZ LE PROGRAMME COMPLET DU FESTIVAL DES FESTIVALS 99% CHACUN DES FILMS

1248 BERNARD OUTREMONT
277-4145

La Poudrière

À l'initiative du Théâtre des marionnettes

PIERROT, ROI DE LA MAGIE

14 ans, 16 ans, 18 ans, 20 ans, 25 ans, 30 ans, 35 ans, 40 ans, 45 ans, 50 ans, 55 ans, 60 ans, 65 ans, 70 ans, 75 ans, 80 ans, 85 ans, 90 ans, 95 ans, 100 ans

Enfants 7.50, Adultes 12.50, Membres 15.00

Admission en vente au Sheraton Mont-Royal, Suite 020 Réservez vite 358-0771

Étudiants \$1.50 en tout temps

la vallée

DERNIÈRES SEMAINES

MARIE DUBOIS 18 ANS

JULIAN NIGLESCO
PAUL CRAUDET

136 est. St Paul 861-7863

festival de films érotiques de new york

LAISSEZ-PASSER NON ACCEPTÉ

HORAIRE: MIDI - 2h
4h - 6h - 8h - 10h

VENDOME

LE CINÉMA DE LA PLACE VICTORIA

le théâtre des marguerites inc.

QUADRILLE

Sacha Guitry

BEATRICE PICARD
GUY PROVOST
HELENE LOISELLE
PIERRE DUFRESNE
ANNE VILLENEUVE

GEORGES CARRERE

MARDI MENCHE: JEUDI à 9.00 h
SAMEDI 12 spectacles: 7.30 h et 10.30 h
DIMANCHE 7.30 h
RELACHE
LUNDI ET VENDREDI

Admission \$3.00 (plus taxe)
\$3.50 (plus taxe)

Billets en vente au guichet pour informations ou réservations
377-3223 (Trois-Rivières)

SOCIÉTÉ NOUVELLE DE CINÉMATOGRAPHIE

LES CHARLOTS FONT L'ESPAGNE

4e MOIS POUR TOUS

SISSI

FACE À SON DESTIN

4255 Jean Talon 725-7000
CENTRE D'ACHATS BOULEVARD

JEAN-TALON

3001 est. Sherbrooke 525-2174
CENTRE D'ACHATS MAISONNEUVE

MAISONNEUVE

Des auteurs de

"MONDO CANE"

AFRICA ADDIO

BRUTAL! à chopper l'œil humain!
BRUTAL! incroyables... à faire frémir d'horreur!
BRUTAL! 20,000 Watul... 12,000 Arabes exterminés froidement.

2e SEM.

FLEUR DE LYS 288-3303
858 est. Ste-Catherine

4e SEM.

JACKIE STEWART
ROMAN POLANSKI

weekend d'un champion

1206 est. Ste-Catherine 525-8600

FESTIVAL Ser: 7.30-9.30
Dimanche 1.30-3.30-5.30-7.30-9.30

UNE PRODUCTION ALBERTO GRIMALDI

Le Dernier Tango à Paris

Marlon Brando

Admission \$4

CREMAZIE

8610 ST-DENIS 388-4210

Lun ou Vend. 7.00-9.15
Sam., Dim. 2.15-4.40-7.00-9.15

cinémas ODEON

SALLES CLIMATISÉES

DÈS DEMAIN

Les deux meilleurs contes de Perrault réunis pour la 1ère fois à l'écran.

Le Petit Poucet

LES MOINS DE 12 ANS \$1.00

Peau d'Âne

CATHERINE DENEUVE

LES MOINS DE 12 ANS \$1.00

BERRI
ST-DENIS, STE-CATHERINE 878-2424

"IL YAIT UNE FOIS DANS L'OUEST" DE SERGIO LEONE

le DAUPHIN CE SOIR 8.00

BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6000

MAINTENANT À PRIX POPULAIRE

un Violon sur le Toit

VILLERAY Ce soir: 8.00

ST-DENIS JARRY 388-5577

L'AFFAIRE MATTEI

VERSION ORIGINALE, SOUS-TITRES FRANÇAIS

le DAUPHIN Soirée seulement: 7.30, 9.30

BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6000

STANLEY KUBRICK

ATWATER 2

ALEXIS NIHON PLAZA 931-3313

MECANIQUE "Clockwork Orange"

Ce soir: 7.00, 9.30

Françoise Rosay est promue commandeur de l'Ordre des Arts et des Lettres

PARIS (AFP) — Françoise Rosay vient d'être promue commandeur de l'Ordre des Arts et des Lettres. Agée de 82 ans, cette grande dame du cinéma français a été l'interprète de plus de 100 films, de nombreuses pièces de théâtre, d'opéras même.

Née à Paris en avril 1891, Françoise Rosay, après des débuts de cantatrice, se consacra dès avant la première Guerre mondiale au théâtre et au cinéma. C'est avec son mari, le réalisateur Jacques Feyder, qu'elle connut le succès avec "Gribiche", "Craquante", "Le Grand Jeu" et surtout avec la fameuse "Kermesse héroïque", qu'elle immortalisa aux côtés de Louis Jouvet.

Après la mort de son mari en 1948, Françoise Rosay continua une brillante carrière internationale sans toutefois retrouver les grands succès d'avant-guerre. Les réalisateurs notamment de films policiers — lui imposant en effet souvent un personnage stéréotypé, à l'autorité tranchante et sèche qu'une voix devenue rauque servait admirablement.

Plus récemment, après avoir écrit "Le cinéma, no-



Françoise Rosay

tre métier," la comédienne rendit compte du festival de Cannes de 1972 à la télévision.

A des visiteurs que sa jeunesse et son allant avait frappés, Françoise Rosay répondit qu'elle comptait bien travailler encore de longues années.

La CECM réduit le prix des repas pour aider les élèves à mieux s'alimenter

par Renée Rowan

Même si les écoles ont fermé leurs portes depuis la fin de juin, de nombreux parents, intrigués par un entrefilet paru récemment dans les journaux sur la diminution du coût des repas dans les cafétérias scolaires, téléphonent à la CECM pour savoir de quoi il retourne. Pour les mieux informer, nous avons rencontré Mme Nicole Saint-Jean-Demers, directrice du Bureau de la nutrition à la CECM qui compte aujourd'hui six diététistes.

La Commission annonçait en effet, il y a quelques semaines, que le coût du repas complet servi dans les cafétérias des écoles secondaires sera réduit, dès le mois de septembre prochain, à 65 cents. Cela représente une baisse importante de 15 cents par rapport aux 80 cents que devaient payer depuis 1967 les

usagers de la cafétéria.

Cette décision de la CECM prise à la suite d'un rapport présenté en mai par le Bureau de nutrition représente pour la CECM un déficit estimé à plus de \$700,000. En tenant compte du prix toujours à la hausse des aliments et de l'augmentation des salaires du personnel de cafétéria, la Commission aurait dû, pour éviter tout déficit, permettre aux services de cafétéria de s'autofinancer tel que prévu par les règlements du ministère de l'Éducation.

Si la CECM a décidé de réduire le prix des repas complets, c'est qu'elle considère que les services de cafétéria font partie intégrante des services à offrir aux élèves au même titre que l'éducation physique ou les services de santé.

D'autre part, souligne Mme Saint-Jean-Demers, l'école peut jouer par le genre de repas qu'elle offre aux élèves un rôle éducatif essentiel. En fournissant des repas complets et bien équilibrés, en introduisant au menu des aliments nouveaux ou que l'élève n'a pas l'occasion de manger à la maison, en éliminant les articles à "calories vides" (pommes de terre frites, croustilles, bonbons, certaines barres de chocolat, les eaux gazeuses et les eaux glacées, les pâtisseries commerciales, etc.), en fournissant des articles complémentaires à la boîte à lunch, les élèves capités le midi se familiarisent avec les principes d'une saine alimentation.

Au niveau élémentaire, dans

le cadre du projet Renouveau, la distribution quotidienne dans les milieux défavorisés d'un supplément alimentaire (lait, fromage, poudding au lait, beurre d'arachide, légumes crus, etc.), supplément subventionné par le ministère des Affaires sociales, donne d'excellents résultats. Cependant, lorsque ces élèves passent au niveau secondaire, ils ne reçoivent plus aucune aide en ce qui a trait à l'alimentation.

Des études prouvent par ailleurs que les élèves de ce niveau présentent, de façon générale, un problème au niveau de l'alimentation et de la santé. Les adolescents, qu'ils soient d'ici, des États-Unis ou d'ailleurs, se nourrissent mal, indépendamment de leur situation économique. C'est donc pour favoriser de meilleures habitudes alimentaires chez l'ensemble des élèves, que la CECM a décidé de réduire le prix des repas servis au niveau secondaire.

A partir du Guide alimentaire canadien, les diététistes de la CECM établissent des menus qui tiennent compte des goûts et besoins des étudiants (ceux-ci sont invités périodiquement à donner leur avis), qui favorisent la consommation de produits québécois, respectent les habitudes locales (le milieu urbain a des habitudes alimentaires différentes de celles du milieu rural), éliminent tout article inaccessible à un budget d'adolescent. Par exemple, le Bureau de nutrition négocie avec les fournisseurs pour obtenir des portions réduites mais

raisonnables, pour pouvoir les offrir à l'étudiant à un prix raisonnable (portions de yogourt, de lait, de jus de fruits, etc.).

Le réseau des cafétérias administrées par la CECM a été mis sur pied en 1963. L'expérience qui a débuté dans trois écoles secondaires s'étend aujourd'hui à 55 sur un total de près de 70. Dans les écoles où il n'y a pas encore de services de cafétérias, cinq ou six qui sont des établissements temporaires, sont pourvus de distributeurs automatiques dans lesquels on offre une soupe, des sandwiches, des fruits frais, du lait, etc. Mentionnons toutefois que l'on a retiré de toutes les écoles de la CECM les machines qui offraient des friandises à calories vides.

Le repas complet qui coûtera à la rentrée 65 cents comprend une soupe ou un jus, le mets principal (viande ou poisson), deux légumes, du pain croustillé, beurre, un dessert et une boisson (lait ou jus de fruits). Par contre, chaque élément du menu peut être acheté séparément, ce qui donne à l'élève la possibilité de compléter un repas en partie de la maison.

À la rentrée, il y aura également des baisses de prix sur certains de ces aliments. "On ne peut tous les réduire comme on l'aurait voulu", souligne Mme Saint-Jean-Demers, mais on espère pouvoir couper le coût de ceux jugés les plus nécessaires à une bonne alimentation. Ainsi, le lait qui se vendait 10 cents se vendra en septembre 5 cents; l'as-

siette principale qui coûtait 35 cents ne coûtera que 30 cents; les deux légumes, 10 cents.

Jusqu'ici, à l'élémentaire, aucun service n'était prévu par la Commission pour permettre aux élèves de prendre leur repas du midi à l'école. Seuls quelques endroits avaient, de leur propre initiative, organisé des services de fortune, avec des bénévoles, pour la plupart bénévoles, recrutés parmi le personnel de l'école ou les parents.

Toutefois, sous les pressions de plus en plus fortes de groupes de parents et d'associations, et suite à un sondage effectué auprès du milieu par un comité d'étude, la CECM a décidé de dégager les fonds nécessaires (environ \$80,000) pour permettre de la prochaine année scolaire la mise en place de services adéquats, afin que certains élèves — dont la mère travaille par exemple ou qui habite loin de la maison — puissent manger à l'école. Ces services comprendront l'aménagement d'un local, l'installation de réfrigérateurs et l'embauchage de surveillants rémunérés qui pourront être assistés de parents bénévoles.

L'implantation de ce service ne se fera pas systématiquement dans toutes les écoles élémentaires. Le comité d'école devra s'enquérir du besoin des parents et pourra présenter une demande à la direction de l'école pour l'organisation des repas à l'école si les besoins sont suffisants (un minimum de 15 à 18 élèves).

Les élèves devront apporter leur propre repas. Mme Saint-Jean-Demers signale que ce n'est pas le cas de tous les élèves de ce niveau est encore trop jeune pour utiliser à bon escient les services d'une cafétéria. Il préfère, à cet âge, les mets auxquels il est habitué à la maison et ne possède ni le discernement ni la curiosité "gastronomique" voulue pour tirer profit d'un tel service. En plus, il est encore incapable de gérer un budget alimentaire et peut tout aussi bien perdre son argent du repas ou le dépenser en cours de route pour des friandises comme des croustilles (chips), de la gomme, des boissons gazeuses ou tout autre article par trop fantaisiste.

La directrice du Bureau de nutrition assure qu'il s'agit là d'une première étape dans l'organisation des repas à l'élémentaire.

Elle souhaite en terminant qu'un programme de repas à l'école soit mis sur pied pour tous les enfants à l'échelle du pays, à titre de service de santé préventif et selon une formule de partage des frais entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. "Il est peut-être trop tard pour aider les enfants d'hier que nous avons négligés; mais il est encore temps de faire quelque chose pour les enfants d'aujourd'hui. En endossant des programmes nationaux d'hygiène alimentaire saine, nous pouvons élargir le sens de l'expression "un homme, un vote" et en arriver à celle de "un enfant, une chance".

Peintres du Québec 1960-1970 au Musée d'art contemporain

Sous le titre "Peintres du Québec 1960-1970", le Musée d'art contemporain présente, jusqu'au 23 septembre, une sélection de peintures de la collection permanente. Présentée dans le but de permettre au public de retracer l'évolution de la peinture québécoise durant une décennie importante dans le domaine des arts plastiques, cette exposition peut être perçue comme la progression simultanée de deux grandes tendances de l'art contemporain développées à partir de

principes élaborés au Québec durant les années 1950.

L'esthétique proche de l'abstraction lyrique, appelée au Québec "post-automatisme", allie la liberté de l'expression poétique dans le traitement de la matière et de la couleur à une évidente recherche de structure dans la composition de l'espace. Les œuvres de Lise Gervais, Marcelle Maltais, Edmund Alley, Rita Letendre, Paterson Ewen, illustrent bien ces préoccupations. Des tableaux de Jacques De Tonnan-cour, Charles Gagnon, Réal Arsenault, Tobie Steinhouse, montrent un nouveau traitement de surface nuancée par une irisation de la lumière dans l'espace.

La tendance issue du mouvement plasticien de Montréal se manifeste, parallèlement à ces œuvres, par des peintures dont le traitement de la couleur pure et des formes géométriques produit quelquefois des phénomènes rétinien fascinants.

Les toiles de Juneau, Leduc, Goguen, Lacroix, Montpetit, Barbeau ainsi que celles de Molinari et Hurtubise font de cette partie de la salle une véritable fête pour l'œil. La figuration est représentée par des œuvres de Dumouchel, Labbé et Boisvert.

Rappelons aux visiteurs du Musée d'art contemporain que l'autobus no 168, partant de la station de métro Peel, s'arrête devant le musée toutes les 10 minutes, durant la période d'ouverture de "Terre des Hommes" cet été, en plus du service régulier de la ligne no 12.

Pablito Picasso: c'est fini

ANTIBES (AFP) — Pablito Picasso, petit-fils de Pablo Picasso, qui est mort mardi matin dans un hôpital d'Antibes, avait tenté de mettre fin à ses jours le 12 avril dernier parce qu'il n'avait pas été admis à saluer une dernière fois la dépouille de son grand-père et que l'entrée de l'église de Mougins, Notre-Dame-de-Vie, lui avait été interdite.

Le jeune garçon, qui avait avalé de l'extrait d'eau de Javel, avait été atteint d'une grave hémorragie stomacale. Son état semblait s'améliorer lorsque brusquement il s'aggrava ces jours-ci.

Deux peintres de la côte d'Azur avaient récemment décidé de venir en aide à Pablito en vendant des toiles pour couvrir ses frais de traitement.



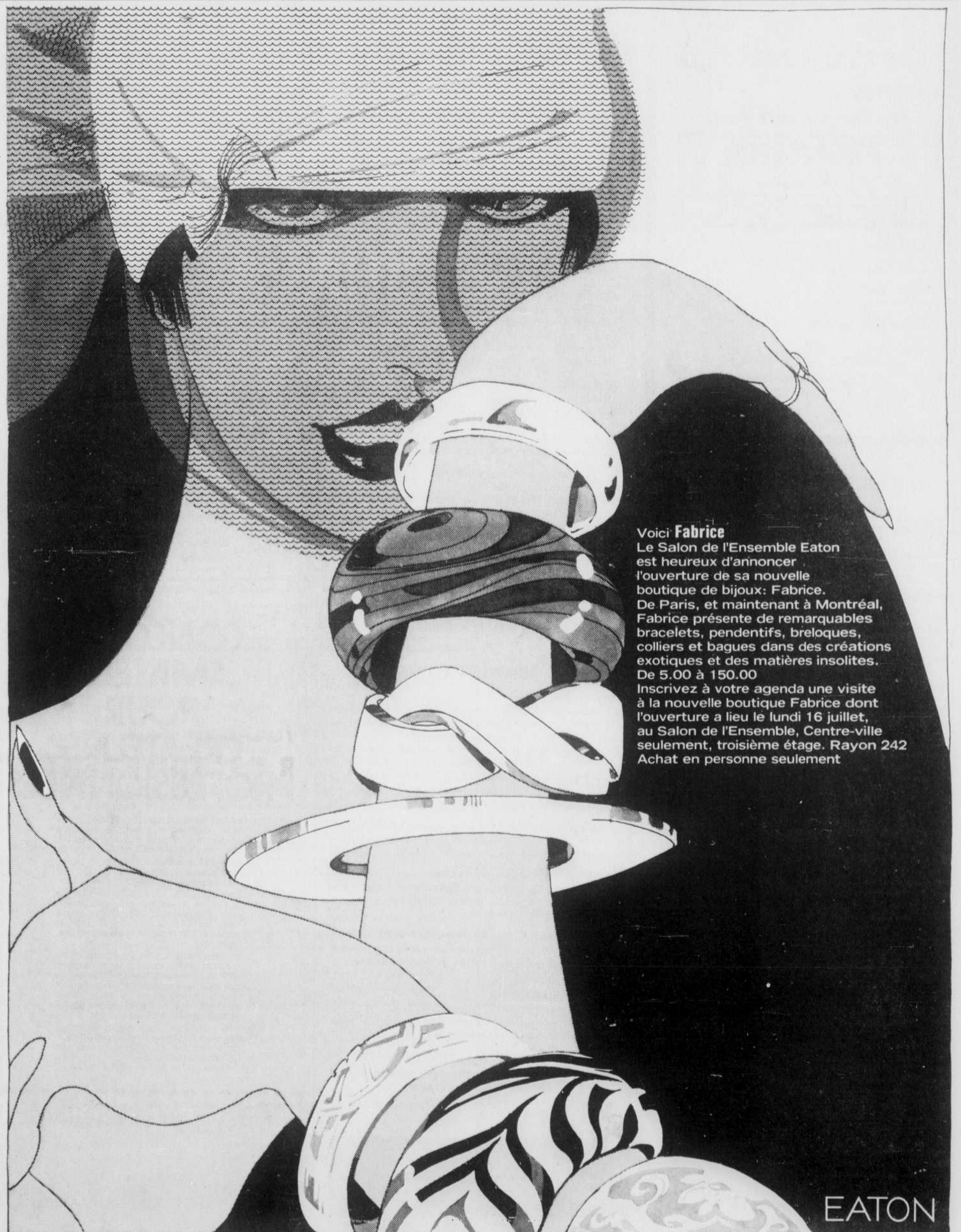
Robert Ryan

Robert Ryan succombe à un cancer

NEW YORK (AFP) — L'acteur de cinéma Robert Ryan est décédé hier d'un cancer, dans un hôpital new yorkais, à l'âge de 63 ans. Selon un proche ami du comédien, il avait été hospitalisé la semaine dernière au moment où le cancer, qui avait été enrayé il y a quelques années, s'était manifesté de nouveau.

Au cours d'une brillante carrière où il s'était spécialisé dans des rôles de "durs" au cinéma, Robert Ryan avait tourné près d'une centaine de films. Il était également excellent comédien de théâtre et avait souvent joué du Shakespeare aux États-Unis et en Grande-Bretagne.

Robert Ryan venait de terminer un film avec Burt Lancaster et devait se rendre en Espagne la semaine prochaine pour y tourner. La femme de Robert Ryan, qu'il avait épousée en 1939, était morte il y a un an. Le couple avait trois enfants.



Voici Fabrice

Le Salon de l'Ensemble Eaton est heureux d'annoncer l'ouverture de sa nouvelle boutique de bijoux: Fabrice. De Paris, et maintenant à Montréal, Fabrice présente de remarquables bracelets, pendentifs, breloques, colliers et bagues dans des créations exotiques et des matières insolites. De 5.00 à 150.00 Inscrivez à votre agenda une visite à la nouvelle boutique Fabrice dont l'ouverture a lieu le lundi 16 juillet, au Salon de l'Ensemble, Centre-ville seulement, troisième étage, Rayon 242 Achat en personne seulement

Reservez maintenant

Semaine golf-détente

Aussi peu que **\$89.00*** par personne au superbe ALPINE INN.

Du dimanche au vendredi (5 jours, 5 nuits), chambre pour deux, (P.A.M.), Golf gratuit, Natation, tennis, cuisine canadienne-française.

Alpine

St-Marguerite, P.Q.

Tél. (514) 229-3516 ou de Montréal, 861-3258

*Service et taxe en sus.

Carrières et Professions

Voir autres Carrières
et Professions,
en page 13

AVOCAT DEMANDÉ

Le candidat devra posséder quelques années d'expérience générale. Une certaine spécialisation en droit de transport et en droit de travail sera un atout.
Salaire de \$14,000 ou plus selon les circonstances.
Il pourra également conserver tous les honoraires de ses propres clients.

C.P. 566, Succursale C
Montréal 133

CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS

Offres d'emploi

UN (1) POSTE DE SUPERVISEUR :

Fonctions :

Voir à l'entraînement, au développement professionnel et à la coordination d'un groupe de praticiens, tout en travaillant auprès d'un nombre limité de bénéficiaires de service.

Qualifications :

Diplôme universitaire en service social ainsi que trois (3) années d'expérience en service social.

UN (1) POSTE DE TRAVAILLEUR SOCIAL :

Fonctions :

Consultation matrimoniale et familiale.

Qualifications :

Diplôme universitaire en service social.

Salaires :

Selon les dispositions de la convention collective.

Prière de faire parvenir toute offre de service avant le 20 juillet 1973 au :

Directeur du Personnel
Centre de Services Sociaux de
l'Outaouais
Case Postale 577
Hull, (P.Q.).

Fait à Hull le 5 juillet 1973.

Collège d'électronique moderne



DECLARÉ D'INTERÊT PUBLIC

PROFESSEUR demandé

DANS LA DISCIPLINE SUIVANTE :

• ÉLECTRONIQUE 24303

QUALIFICATIONS REQUISES :

- répondre aux exigences du Ministère;
- être qualifié dans la discipline choisie.

TRAITEMENT :

Selon les normes du ministère de l'Éducation.

ENTRÉE EN FONCTION :

Sept. 1973.

Tél.: 526-0493

Directeur du Personnel
INSTITUT TECCART
3155, Hochelaga
Montréal 402

LA COMMISSION SCOLAIRE DE GRANBY

RECHERCHE . . .

UNE PERSONNE POUR CUMULER LE POSTE DE :

- Directeur des Services du personnel;
et
- Secrétaire général

ATTRIBUTIONS :

- à titre de Directeur des services du personnel :

Sous l'autorité du Directeur général, le directeur des services du personnel planifie, organise, coordonne et évalue l'ensemble des activités relatives au recrutement et à la sélection du personnel, à son perfectionnement et à son évaluation de même qu'à l'application des conventions collectives et des ententes concernant les diverses catégories de personnels, et s'il y a lieu, à la négociation des contrats collectifs.

- à titre de Secrétaire général :

Sous l'autorité du Directeur général, le secrétaire général organise et coordonne des activités de secrétariat pour l'ensemble de la Commission et, en particulier, pour le conseil des commissaires, le comité exécutif, le directeur général. Il est responsable des publications et rapports, des activités d'administration et des relations internes et externes que lui confie le directeur général.

AUTRES ATTRIBUTIONS :

- Il évalue le personnel sous sa responsabilité;
- Il accomplit toute autre tâche que lui confie le directeur général;
- Il fait partie de l'équipe de gestion des cadres supérieurs;

QUALIFICATIONS REQUISES :

- Diplôme universitaire en relations industrielles, en administration ou en droit;
- Huit (8) années d'expérience pertinente dont au moins trois au niveau 2 ou l'équivalent;

TRAITEMENT :

\$11,600 - à \$15,500, selon les qualifications et l'expérience.

AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL :

Selon la politique administrative et salariale du Ministère de l'éducation pour le personnel de cadre des Commissions scolaires.

N.B.

Toute personne intéressée doit faire sa demande, par écrit et fournir un curriculum vitae complet.

Toute candidature devra être faite avant le 28 juillet 1973, et adressée à :

DIRECTEUR GÉNÉRAL (CONFIDENTIEL)
COMMISSION SCOLAIRE DE GRANBY
385, rue Principale,
Case postale : 325,
Granby, Qué.
Code postal : J2G 2W5
Téléphone : (514) 372-1711



Collège d'enseignement général
et professionnel de Sainte-Foy

DÉPARTEMENT DE CHIMIE

Nature du travail :

Charge d'enseignement à temps plein en biochimie.

Qualifications requises :

- Bacc en sciences, option biochimie.
- Une maîtrise ou un doctorat en biochimie ou à défaut une bonne expérience dans l'enseignement de la biochimie.

Les candidats voudront bien faire parvenir leur curriculum vitae et leur dossier académique complet d'ici le 17 juillet 1973 au :

Service du personnel,
Collège de Sainte-Foy,
2410, chemin Sainte-Foy,
Québec 10, P.Q.



Le Collège de Thetford Mines

recherche

DEUX PROFESSEURS EN ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

pour faire partie d'une équipe multidisciplinaire en éducation spécialisée.

Qualifications requises

- psycho-éducateur ou
- ergothérapeute ou
- éducateur de groupe ou
- qualifications jugées équivalentes

— EXPÉRIENCE EN INSTITUTION SOUHAITABLE

TRAITEMENT : selon les échelles du décret tenant lieu de convention collective

Expédier curriculum vitae et documents attestant la scolarité et l'expérience avant le 20 juillet 1973 à :

GÉRARD LEMAY
directeur général
COLLÈGE DE THETFORD MINES
671 sud, boul. Smith
Thetford Mines, Qué. G6G 1N1

L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

recherche

RESPONSABLE DU SECTEUR LOISIRS

Fonctions :

Sous l'autorité du Directeur général de l'organisme, il est responsable de l'élaboration et de la mise en oeuvre des politiques d'information et de consultation pour tout ce qui concerne l'intervention en loisirs et, à cette fin, effectue les études et les recherches pertinentes.

Qualifications :

Le Candidat recherché a une formation universitaire en récréation ou en sciences humaines et possède une expérience pratique de plusieurs années dans la gestion des loisirs au palier municipal ou, à défaut, une solide expérience à différents niveaux d'administration des loisirs.

Traitement :

Le salaire initial pourra varier entre \$12,000. et \$18,000, selon les qualifications et l'expérience du candidat.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur demande et curriculum vitae, avant le 20 juillet 1973 à :

Monsieur Robert Boiteau
Directeur général
Union des Municipalités du Québec
922 Est, rue Liège,
Montréal 352, P.Q.

OFFRE D'EMPLOI

COMMISSION SCOLAIRE DU NOUVEAU-QUÉBEC

POSTE :

ADMINISTRATEUR

Fonctions :

Conformément à la Loi concernant la Commission scolaire du Nouveau-Québec (1968, chapitre 110), assumer toutes les responsabilités du poste notamment :

- en exerçant les pouvoirs et les obligations selon les droits des commissaires d'écoles tels que définis dans la Loi de l'Instruction publique (1964, chapitre 235) et la Loi concernant le regroupement et la gestion des commissions scolaires (Bill 27 sanctionné le 10 juillet 1971);
- en assumant les responsabilités administratives concernant la gestion des ressources humaines, financières et matérielles sous la juridiction de la commission scolaire.

Qualifications professionnelles :

Diplôme universitaire de premier cycle ou l'équivalent, bonnes connaissances du secteur de l'éducation et vaste expérience administrative.

Condition spécifique du poste de travail :

Port d'attache : à Québec avec de nombreux déplacements sur l'ensemble du territoire du Nouveau-Québec.

Traitement :

Selon la compétence.

Les candidats doivent adresser un curriculum vitae complet à l'adresse suivante avant le 27 juillet 1973 :

Service du personnel
a/s Guy Picard, directeur adjoint
Complexe "G", 16^e étage
Ministère de l'Éducation
Québec



GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION



Le Collège de Thetford Mines

recherche

2 PROFESSEURS EN TECHNIQUES INFIRMIÈRES

1 PROFESSEUR EN TECHNIQUES DE LA MÉCANIQUE (dessin, matrices et poinçons)

2 PROFESSEURS EN PSYCHOLOGIE 2 PROFESSEURS EN TECHNIQUES D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

Traitement :

Selon les échelles du décret tenant lieu de convention collective

Expédier curriculum vitae et documents attestant la scolarité et l'expérience, avant le 20 juillet 1973, à :

GÉRARD LEMAY
directeur général
COLLÈGE DE THETFORD MINES
671 sud, boul. Smith
Thetford Mines, Qué.
G6G 1N1

CHEF DU SERVICE LINGUISTIQUE

Notre société est une entreprise canadienne en pleine expansion qui a fait son nom dans le marketing et la vente au détail. Le poste nouvellement créé de chef du service linguistique, souligne notre volonté de continuer notre intégration en milieu québécois.

Le titulaire planifiera et dirigera les activités du service au niveau du siège social. Son rôle consistera à conseiller la Direction en ce qui concerne la mise en application de la politique de l'entreprise sur les langues; à promouvoir et diffuser le français au sein des différents services de la société; à coordonner le travail de traduction des divisions ou filiales.

Les candidat(e)s détientront un diplôme universitaire en lettres et satisfieront aux exigences suivantes :

- une compétence éprouvée à traduire et interpréter des textes français et anglais;
- des aptitudes organisationnelles supérieures;
- une facilité à susciter le dialogue et à travailler de façon efficace avec les cadres intermédiaires et supérieurs.

Nous invitons les personnes intéressées à nous faire parvenir leur curriculum vitae à :

Case 2059, Le Devoir, Montréal



UNIVERSITÉ LAURENTIENNE

Sudbury, Ontario
Canada

On demande des candidatures à un poste de professeur, soit au niveau de professeur adjoint ou à un niveau supérieur, dans le département de Biologie. La nomination à ce poste ne sera qu'à titre probatoire, cependant elle prévoit une permanence éventuelle une fois que le candidat désigné aura complété le stage probatoire de façon satisfaisante.

Les candidats devront avoir le doctorat et posséder le français et l'anglais. On recherche un microbiologiste/bactériologiste qui serait disposé à partager les charges d'enseignement aux étudiants de 1^{re} année.

On encouragera le candidat choisi à poursuivre des recherches dans son domaine de spécialisation et à diriger les étudiants dans le programme des études supérieures.

Entrée en fonction :

le plus tôt possible.

Date limite pour réception des candidatures :

le jour où on désignera un candidat qui satisfait les exigences.

Prière d'adresser toute demande, qui devra contenir le curriculum vitae du postulant, une liste de ses publications, ainsi que les noms de trois références à :

M. F.V. Clulow
Directeur
Département de Biologie
Université Laurentienne
Sudbury, Ontario
Canada.

CONCOURS AMATEUR POUR CRÉATEURS PROFESSIONNELS

Le concours est ouvert à tous les créateurs publicitaires québécois possédant une solide expérience d'agence, au moins une 7^{ème} année et beaucoup de talent.

Le tirage aura lieu vers la fin de juillet, mais les questions mettant à l'épreuve vos connaissances commencent maintenant.

Pour participer, vous n'avez qu'à remplir le coupon ci-dessous ou indiquer vos nom et numéro de téléphone sur une carte postale (je les collectionne) et poster à : C.P. 1226, Place Bonaventure, Montréal.

Le grand prix : un voyage à Toronto de temps en temps, toutes dépenses payées, un boni intéressant le 15 et le 30 de chaque mois, une agence internationale bien structurée, une équipe vraiment professionnelle, une ambiance de travail où personne ne fait encore d'ulcères!

N.B. Les personnages, références et pièces à conviction ne devront pas être fictifs et le choix du gagnant ne sera pas l'effet du hasard.

NOM	ÂGE
ADRESSE	TÉL.
EMPLOYEUR ACTUEL	
SALAIRE	

DEMANDES D'EMPLOI

PSYCHOLOGIE - ENSEIGNEMENT

Jeune femme, mariée, licenciée en psychologie. Cinq ans d'expérience dans l'enseignement et l'enfance inadaptée; dynamique, cherche travail.

Tél. : 336-4777

Gérant d'un département de service

Le défi :

Planifier et diriger les activités du département de service de la région de Montréal pour un important manufacturier canadien d'équipement de bureau. Le candidat choisi aura la responsabilité de former et de stimuler une équipe de techniciens compétents.

Le candidat :

Bilingue, a acquis une solide expérience comme gérant ou assistant gérant de service dans une ligne de produits similaires et a démontré des aptitudes pour la gestion d'un groupe d'employés.

Veuillez faire parvenir votre candidature en toute confiance au :

Chef du personnel
Case 2057, Le Devoir, Montréal

SERVICE SOCIAL DE GASPÉ

— Offre d'emploi —

POSTE :

UN (1) TRAVAILLEUR SOCIAL EN ORGANISATION COMMUNAUTAIRE

ENDROIT :

Filiale de Bonaventure, desservant le territoire de Shigawake à Pointe à la Croix dans le comté de Bonaventure.

FONCTION :

Responsable, sur le territoire de la filiale, du développement des ressources communautaires destinées à l'enfance, à la famille et aux personnes âgées.

TÂCHES :

- Selon les priorités de la filiale,
- Effectuer la recherche et l'évaluation des foyers substituts;
- Susciter la participation des foyers nourriciers au développement des services sociaux à l'enfance et à la famille;
- Collaborer avec le milieu à la recherche de nouvelles réponses aux problèmes de la jeunesse, de la famille et du troisième âge.

QUALIFICATIONS :

Formation universitaire en service social, de préférence en organisation communautaire. La préférence sera aussi donnée aux candidats bilingues.

RÉMUNÉRATION :

Selon la convention collective.

Toute candidature et demande de renseignements supplémentaires pour- ront être adressées à :

Reynald Fournier, f.s.p.,
Directeur Général,
Service Social de Gaspé,
C.P. 39, GASPÉ, P.Q.
G0C 1R0
TÉL. : (418) 368-3381

LE CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DE QUÉBEC

Endroit :

Sainte-Foy

Poste :

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Responsabilités :

Personne qui mandatée par le Conseil d'Administration est responsable de l'administration de l'établissement, de l'élaboration et de la direction des programmes et des services, le tout en conformité avec les politiques et les directives émises par le Conseil d'Administration et le Ministère des Affaires Sociales.

Exigences :

- Être détenteur d'un diplôme universitaire terminal en service social, en sciences de l'homme, en sciences administratives ou autres domaines connexes.
- Posséder une expérience d'environ 10 ans dans le domaine social et de l'administration. Quelques-unes de ces années doivent avoir été passées dans un poste de responsabilité.

Rémunération :

Selon les normes du Ministère des Affaires Sociales et selon les qualifications du candidat.

Inscription :

Veuillez faire parvenir votre demande d'emploi, accompagnée de votre curriculum vitae, avant le 3 août 1973 à l'adresse suivante :

Le Centre de Services Sociaux de Québec,
25, rue Vincent Chagnon,
C.P. 1191,
Lévis, P.Q.



COMMUNAUTÉ URBAINE

DE QUÉBEC

OFFRES D'EMPLOI
COMMISSION D'AMÉNAGEMENT

Dans les cadres de son équipe de planification, la CACUQ requiert :

Un économiste capable d'analyser tous les facteurs économiques influençant l'économie au niveau régional et apte à seconder les autres membres de l'équipe dans les questions relevant de sa spécialité. Formation spécialisée en économie avec diplôme universitaire de premier cycle et au moins deux (2) ans d'expérience dans la pratique de cette discipline.

Un urbaniste senior capable d'initier, d'exécuter ou de veiller à l'exécution d'un ou de plusieurs travaux de recherche et de planification dans les cadres de la préparation du schéma d'aménagement de la Communauté urbaine. Posséder une formation spécialisée en urbanisme avec diplôme universitaire de premier cycle et au moins cinq (5) ans d'expérience dans des tâches similaires.

Un urbaniste ou ingénieur spécialisé en transport urbain capable d'initier, d'exécuter ou de surveiller l'exécution de travaux de recherche reliés au transport urbain. Posséder un diplôme universitaire de premier cycle et au moins cinq (5) ans d'expérience pertinente.

Un adjoint aux communications capable de synthétiser et de vulgariser les travaux de la CACUQ et d'utiliser pour ce faire toutes les techniques propres à la diffusion de l'information y compris l'usage de techniques audio-visuelles. Avoir un diplôme de premier cycle ou l'équivalent en journalisme ou en techniques connexes à l'emploi.

TRAITEMENT :

Le personnel requis l'est pour un mandat de deux (2) ans et verra son traitement et autres conditions de travail établis en fonction de leur expérience et de leurs qualifications.

INSCRIPTION :

Les personnes intéressées doivent transmettre leur offre de service avant lundi le 23 juillet 1973 à 16h00 au responsable de la gestion du personnel, Communauté Urbaine de Québec, 930 Chemin Ste-Foy, Québec G1S 2K9. Des formulaires d'inscription peuvent être obtenus en s'adressant à la réceptionniste au siège social de la Communauté Urbaine ou en téléphonant à (418) 681-9611.

MENTIONNER : CONCOURS 26-73

toronto

Reprise soutenue

Les valeurs industrielles à la Bourse de Toronto ont enregistré hier leur plus forte hausse depuis plus de trois ans et tous les secteurs sur ce marché, à l'exception de celui des aurifères, ont gagné du terrain. De plus, le nombre des transactions a été élevé.

Le virement a été le plus fort depuis le 25 mai. Le nombre d'actions qui ont changé de mains a été de 3.01 millions, au regard de 2.29 millions la veille et la valeur totale des actions transférées se situe à \$33.37 millions, au regard de \$19.99 millions la veille. Cette valeur totale est la plus élevée depuis le 15 mai.

Le bâtiment et les matériaux de construction ont perdu du terrain et les mines industrielles, les raffineries de pétrole, les banques et les communications sont les secteurs qui ont le plus progressé.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Ventes Haut Bas	Ferm. Ch.	Ventes Haut Bas	Ferm. Ch.
Industrielles		Industrielles	
Acadco	100 111 11 11 + 1/2	Anglo-Can	100 111 11 11 + 1/2
Acme Gas	4000 11 11 11 + 1/2	Anglo-Can	4000 11 11 11 + 1/2
Acres Ltd	6020 113 113 113 + 1/2	Anglo-Can	6020 113 113 113 + 1/2
Acres A pr	100 113 113 113 + 1/2	Anglo-Can	100 113 113 113 + 1/2
Acres B pr	100 113 113 113 + 1/2	Anglo-Can	100 113 113 113 + 1/2
Acres C pr	100 113 113 113 + 1/2	Anglo-Can	100 113 113 113 + 1/2
Acres D pr	100 113 113 113 + 1/2	Anglo-Can	100 113 113 113 + 1/2
Acres E pr	100 113 113 113 + 1/2	Anglo-Can	100 113 113 113 + 1/2
Acres F pr	100 113 113 113 + 1/2	Anglo-Can	100 113 113 113 + 1/2
Acres G pr	100 113 113 113 + 1/2	Anglo-Can	100 113 113 113 + 1/2
Acres H pr	100 113 113 113 + 1/2	Anglo-Can	100 113 113 113 + 1/2
Acres I pr	100 113 113 113 + 1/2	Anglo-Can	100 113 113 113 + 1/2
Acres J pr	100 113 113 113 + 1/2	Anglo-Can	100 113 113 113 + 1/2
Acres K pr	100 113 113 113 + 1/2	Anglo-Can	100 113 113 113 + 1/2
Acres L pr	100 113 113 113 + 1/2	Anglo-Can	100 113 113 113 + 1/2
Acres M pr	100 113 113 113 + 1/2	Anglo-Can	100 113 113 113 + 1/2
Acres N pr	100 113 113 113 + 1/2	Anglo-Can	100 113 113 113 + 1/2
Acres O pr	100 113 113 113 + 1/2	Anglo-Can	100 113 113 113 + 1/2
Acres P pr	100 113 113 113 + 1/2	Anglo-Can	100 113 113 113 + 1/2
Acres Q pr	100 113 113 113 + 1/2	Anglo-Can	100 113 113 113 + 1/2
Acres R pr	100 113 113 113 + 1/2	Anglo-Can	100 113 113 113 + 1/2
Acres S pr	100 113 113 113 + 1/2	Anglo-Can	100 113 113 113 + 1/2
Acres T pr	100 113 113 113 + 1/2	Anglo-Can	100 113 113 113 + 1/2
Acres U pr	100 113 113 113 + 1/2	Anglo-Can	100 113 113 113 + 1/2
Acres V pr	100 113 113 113 + 1/2	Anglo-Can	100 113 113 113 + 1/2
Acres W pr	100 113 113 113 + 1/2	Anglo-Can	100 113 113 113 + 1/2
Acres X pr	100 113 113 113 + 1/2	Anglo-Can	100 113 113 113 + 1/2
Acres Y pr	100 113 113 113 + 1/2	Anglo-Can	100 113 113 113 + 1/2
Acres Z pr	100 113 113 113 + 1/2	Anglo-Can	100 113 113 113 + 1/2

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Voir autres Carrières et Professions, en page 12

Commission Scolaire Champlain

Offre d'emploi

La Commission Scolaire Champlain recherche des

PROFESSEURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE

pour l'année 73-74

Niveau d'enseignement :

Élémentaire

Salaire :

Convention Collective

Lieu de travail :

Pointe-Gatineau et/ou Touraine

Pour informations supplémentaires, communiquez avec :

Jean Deschênes, directeur général, Commission Scolaire Champlain, 17, boulevard Gréber, Pointe-Gatineau, P.Q.

Tél. : (819) 771-3293

COLLÈGE MILITAIRE ROYAL DE SAINT-JEAN

Département de physique

ADJOINT DE RECHERCHES

Fonction
Aider le directeur du département de physique à poursuivre des recherches en physique des métaux. Le projet est subventionné par un octroi du Conseil de recherche pour la défense et couvre certains aspects des transformations à l'état solide dans les alliages titane-oxygène.

Qualification
Docteur en physique (ou en métallurgie physique avec solide formation en physique).

Traitement
Selon les normes du Conseil de recherche pour la défense.

Présentation des demandes
Les intéressés sont priés de présenter leur demande par écrit, aussitôt que possible, et d'y joindre leur curriculum vitae.

Adressez le tout à :
Directeur du département de physique
Collège militaire royal de Saint-Jean,
Saint-Jean, Québec.

UNIVERSITÉ D'OTTAWA UNIVERSITY OF OTTAWA

SUPERVISEUR DES ACHATS

LIBRAIRIE UNIVERSITAIRE

Fonctions :
Assister le gérant dans la gestion de la librairie; organiser et diriger la section des achats; établir des rapports avec les fournisseurs et voir à l'achat de livres et de manuels; être responsable de la section réception-expédition et de l'inventaire permanent de la librairie.

Conditions de candidature :
— Un diplôme universitaire ou une bonne instruction générale et de l'expérience pratique dans les affaires.
— Plusieurs années d'expérience dans le domaine de l'achat, dont au moins cinq (5) ans dans le domaine du livre.
— Connaissance en administration.
— Connaissance du français et de l'anglais.

Traitement :
De \$9,475 à \$13,730, selon la formation et l'expérience.

Faites parvenir votre curriculum vitae à :

M. Jean-Guy Bourbonnais
Service du Personnel
110, rue Wilbrod
Ottawa
Ontario K1N 6N5

Becker B p	250 55 1/2 5 1/2	Cominco	5668 53 1/2 30 1/2 31 1/2 + 1	Gen Distrb	210 13 1/2 13 1/2 13 1/2 + 1/2	Kaiser R	3000 295 290 290 - 5
Belding W	200 59 1/2 5 1/2 5 1/2	Comcor Cp	900 240 235 235	GMC	240 240 235 235	Kam Kofia	1200 43 43 43 + 3
Bell Canada	6210 44 1/2 41 1/2 41 1/2 + 3/4	CompuTel	5100 56 1/2 6 1/2 6 1/2	Genstar L w	6515 15 1/2 15 1/2 15 1/2 + 3/4	Kaps Tr	13000 7 7 7 + 1/2
Bell A pr	560 54 1/2 46 1/2 46 1/2 + 3/4	Comtel	500 400 390 390	Gesco Dis	100 56 1/2 56 1/2 56 1/2	Keeprite B	525 111 104 11
Bell B pr	560 54 1/2 46 1/2 46 1/2 + 3/4	Conduits	1400 55 490 490 - 10	Gnt Masci	3800 300 290 300 + 20	Kelly D A	175 54 1/2 54 1/2 54 1/2
Bell C pr	560 54 1/2 46 1/2 46 1/2 + 3/4	Conleags	2000 105 100 100	Giant Yk	1500 905 850 905 - 5	Kerr Ad	24544 12 12 12
Bell D pr	560 54 1/2 46 1/2 46 1/2 + 3/4	Conn Bath	8420 52 1/2 22 1/2 22 1/2 + 3/4	Gibral	35250 14 1/2 14 1/2 14 1/2	Koffler A p	500 57 57 57 + 1/2
Bell E pr	560 54 1/2 46 1/2 46 1/2 + 3/4	Conn Bath w	500 119 19 1/2 19 1/2 - 1/2	Glendale	200 59 1/2 59 1/2 59 1/2 + 1/2	Koffler A p	500 57 57 57 + 1/2
Bell F pr	560 54 1/2 46 1/2 46 1/2 + 3/4	Conn Bath w	500 119 19 1/2 19 1/2 - 1/2	Gold Crest	100 53 1/2 53 1/2 53 1/2 + 1/2	Koffler A p	500 57 57 57 + 1/2
Bell G pr	560 54 1/2 46 1/2 46 1/2 + 3/4	Conn Bath w	500 119 19 1/2 19 1/2 - 1/2	Gold M	7500 210 195 205 - 5	Koffler A p	500 57 57 57 + 1/2
Bell H pr	560 54 1/2 46 1/2 46 1/2 + 3/4	Conn Bath w	500 119 19 1/2 19 1/2 - 1/2	Goldm R	1500 7 7 7 + 1/2	Koffler A p	500 57 57 57 + 1/2
Bell I pr	560 54 1/2 46 1/2 46 1/2 + 3/4	Conn Bath w	500 119 19 1/2 19 1/2 - 1/2	Goldm R	1500 7 7 7 + 1/2	Koffler A p	500 57 57 57 + 1/2
Bell J pr	560 54 1/2 46 1/2 46 1/2 + 3/4	Conn Bath w	500 119 19 1/2 19 1/2 - 1/2	Goldm R	1500 7 7 7 + 1/2	Koffler A p	500 57 57 57 + 1/2
Bell K pr	560 54 1/2 46 1/2 46 1/2 + 3/4	Conn Bath w	500 119 19 1/2 19 1/2 - 1/2	Goldm R	1500 7 7 7 + 1/2	Koffler A p	500 57 57 57 + 1/2
Bell L pr	560 54 1/2 46 1/2 46 1/2 + 3/4	Conn Bath w	500 119 19 1/2 19 1/2 - 1/2	Goldm R	1500 7 7 7 + 1/2	Koffler A p	500 57 57 57 + 1/2
Bell M pr	560 54 1/2 46 1/2 46 1/2 + 3/4	Conn Bath w	500 119 19 1/2 19 1/2 - 1/2	Goldm R	1500 7 7 7 + 1/2	Koffler A p	500 57 57 57 + 1/2
Bell N pr	560 54 1/2 46 1/2 46 1/2 + 3/4	Conn Bath w	500 119 19 1/2 19 1/2 - 1/2	Goldm R	1500 7 7 7 + 1/2	Koffler A p	500 57 57 57 + 1/2
Bell O pr	560 54 1/2 46 1/2 46 1/2 + 3/4	Conn Bath w	500 119 19 1/2 19 1/2 - 1/2	Goldm R	1500 7 7 7 + 1/2	Koffler A p	500 57 57 57 + 1/2
Bell P pr	560 54 1/2 46 1/2 46 1/2 + 3/4	Conn Bath w	500 119 19 1/2 19 1/2 - 1/2	Goldm R	1500 7 7 7 + 1/2	Koffler A p	500 57 57 57 + 1/2
Bell Q pr	560 54 1/2 46 1/2 46 1/2 + 3/4	Conn Bath w	500 119 19 1/2 19 1/2 - 1/2	Goldm R	1500 7 7 7 + 1/2	Koffler A p	500 57 57 57 + 1/2
Bell R pr	560 54 1/2 46 1/2 46 1/2 + 3/4	Conn Bath w	500 119 19 1/2 19 1/2 - 1/2	Goldm R	1500 7 7 7 + 1/2	Koffler A p	500 57 57 57 + 1/2
Bell S pr	560 54 1/2 46 1/2 46 1/2 + 3/4	Conn Bath w	500 119 19 1/2 19 1/2 - 1/2	Goldm R	1500 7 7 7 + 1/2	Koffler A p	500 57 57 57 + 1/2
Bell T pr	560 54 1/2 46 1/2 46 1/2 + 3/4	Conn Bath w	500 119 19 1/2 19 1/2 - 1/2	Goldm R	1500 7 7 7 + 1/2	Koffler A p	500 57 57 57 + 1/2
Bell U pr	560 54 1/2 46 1/2 46 1/2 + 3/4	Conn Bath w	500 119 19 1/2 19 1/2 - 1/2	Goldm R	1500 7 7 7 + 1/2	Koffler A p	500 57 57 57 + 1/2
Bell V pr	560 54 1/2 46 1/2 46 1/2 + 3/4	Conn Bath w	500 119 19 1/2 19 1/2 - 1/2	Goldm R	1500 7 7 7 + 1/2	Koffler A p	500 57 57 57 + 1/2
Bell W pr	560 54 1/2 46 1/2 46 1/2 + 3/4	Conn Bath w	500 119 19 1/2 19 1/2 - 1/2	Goldm R	1500 7 7 7 + 1/2	Koffler A p	500 57 57 57 + 1/2
Bell X pr	560 54 1/2 46 1/2 46 1/2 + 3/4	Conn Bath w	500 119 19 1/2 19 1/2 - 1/2	Goldm R	1500 7 7 7 + 1/2	Koffler A p	500 57 57 57 + 1/2
Bell Y pr	560 54 1/2 46 1/2 46 1/2 + 3/4	Conn Bath w	500 119 19 1/2 19 1/2 - 1/2	Goldm R	1500 7 7 7 + 1/2	Koffler A p	500 57 57 57 + 1/2
Bell Z pr	560 54 1/2 46 1/2 46 1/2 + 3/4	Conn Bath w	500 119 19 1/2 19 1/2 - 1/2	Goldm R	1500 7 7 7 + 1/2	Koffler A p	500 57 57 57 + 1/2

C Ex Gas	4900	115	330	+15	Dr We A	400	513	134	134
C Hem	3350	640	620	640	Dunraite	2000	260	260	260
C Hydr	500	58 1/4	8	8 1/4	Do Pont	6669	528	274	274
C Ind	14928	8	6 1/4	8 1/4	Dynasty	8000	925	925	925
CIGO	14928	8	6 1/4	8 1/4	East Mil	5000	435	410	425
C Int'l	672	613 1/3	13 1/3	13 1/4	East Sul	4320	285	280	280
C Lencour	5000	19	17	19	Econ Inv	225	571 1/2	17 1/4	17 1/4
CLi Pet	281	18	18	18	Edgy Mch	200	925	25	25
C Minor	900	350	330	350	Elk Elect	3125	514	14	14 1/4
C M	910	380	370	370	Elk Stors	220	915	15	15 1/2
C Occidental	975	611 1/4	11 1/4	11 1/2	Elk Stors	220	915	15	15 1/2
C P	2365	225	200	225	Erle D	300	325	305	305
C Pln w	1741	517 1/4	17 1/4	17 1/4	Erle D A	600	200	200	200
C Pl Ld	1700	515 1/4	17 1/4	17 1/4	Fairview	1000	156	156	156
CPL	500	490	500	500	Falcon	6390	575	71	75 1/4
C Reserve	500	500	490	500	Fed Ind L	3700	97	6 1/4	6 1/4
Cdn Sal	500	515	15	15	Fed Ind L	3700	97	6 1/4	6 1/4
Cdn S	450	535	52 1/2	52 1/2	Fed Plon P	25	990	900	900
Cdn Tire	4745	535 1/2	52 1/2	52 1/2	Fields S	8700	518	17 1/4	17 1/4
Cdn Tire A	500	515 1/4	17 1/4	17 1/4	F City Fin	100	99	9	9
Cdn Tire A	500	515 1/4	17 1/4	17 1/4	F City Fin	100	99	9	9
C Ufil & w	100	385	80	80	F City F w	800	500	500	500
C Wicks	100	385	80	80	F Season w	27500	56	56	56
Candell Oil	267	890	890	890	F Season S	700	100	100	100
Canon	2000	520	204	204	Fraser	1575	322	22 1/2	22 1/2
Cargo Oil	6500	9 1/4	8 1/4	9 1/4	Fraser	1575	322	22 1/2	22 1/2
Carma D	300	58 1/4	8 1/4	8 1/4	Probel	6000	32	31	31
Cassidy L	250	56 1/4	6 1/4	6 1/4	Probel	6000	32	31	31
C C Yachts	1300	470	460	460	Gaz Met	700	445	445	445
					Gn Baker	100	300	300	300

Parlons succession

par JEAN-LUC DUTIL

L'exécuteur testamentaire

Voici la deuxième d'une série de chroniques hebdomadaires consacrées aux successions, testaments, fiducies, investissements, impôts sur les gains en capital et autres sujets connexes.

Cette chronique a été spécialement préparée à l'intention des lecteurs du journal LE DEVOIR par M. Jean-Luc Dutil, vice-président adjoint de la société Montreal Trust. Nous espérons ainsi combler le manque de documentation en français traitant de ces sujets.

Les lecteurs sont invités à faire parvenir leurs questions, leurs suggestions et leurs commentaires à Chronique "Parlons de succession", Journal Le Devoir, 211 rue Saint-Sacrement, Montréal, Qué.

● Un de mes amis m'a dit que dans son testament, il m'avait constitué son exécuteur. Mais, bien qu'il se montre très pressant, je ne suis pas décidé à accepter cette responsabilité. Comment puis-je éventuellement me désister au moment du décès?

— Si vous ne voulez pas être exécuteur de la succession de votre ami, vous pourriez y renoncer lors de son décès en remplissant une formule appropriée à condition que vous n'ayez pas encore été nommé à l'administration de la succession. Au Québec, un exécuteur testamentaire n'a pas à fournir de caution; cependant, les tribunaux considèrent qu'il peut être tenu financièrement responsable des décisions qu'il prend en tant qu'exécuteur. C'est pourquoi beaucoup de profanes nommés exécuteurs testamentaires pour la première fois préfèrent se désister, par crainte de complications.

● J'ai l'intention de changer d'exécuteur testamentaire. Est-il nécessaire que je rédige un nouveau testament?

— Non. Il vous suffit d'ajouter à votre testament actuel un codicille, par lequel vous révoquez l'exécuteur actuel et désignez le nouveau. Ce codicille doit être rédigé dans

les formes, être signé et attesté de la même façon que votre testament. Sinon, il risquerait d'être invalide. Il serait sage de vous adresser au notaire ou à l'avocat qui a préparé votre testament.

● J'aimerais savoir si la loi fixe une rémunération pour l'exécuteur de la succession d'un ami, ou si le montant doit en avoir été fixé dans le testament sous forme d'un legs?

— Au Québec, l'exécuteur a naturellement droit à toute rémunération prévue par le testament. Bien que la loi québécoise ne fixe pas de maximum, cette rémunération n'excède pas en général 5 p. cent de la valeur de la succession. Si le testament prévoit un legs pour l'exécuteur sans préciser qu'il s'ajoute à une rémunération, cette dernière risque de lui être refusée. Dans ces circonstances, l'exécuteur ferait donc mieux de consulter un avocat ou un notaire.

● Serait-il coûteux de désigner, comme exécuteur de ma succession, une société de fiducie plutôt qu'un membre de ma famille ou un ami?

Il n'en coûte pas nécessairement plus cher pour désigner comme exécuteur une société de fiducie. Le Code Civil du Québec ne contient aucune disposition concernant la rémunération des exécuteurs testamentaires. Cette rémunération est parfois fixée dans le testament lui-même. Si l'exécuteur est un particulier, il est aussi en général un proche parent ou un ami de la famille, ce qui l'incitera à ne pas demander d'honoraires. Par contre, la société de fiducie s'entendra avec les bénéficiaires pour fixer ses honoraires, mais le recours à ses services vous donnera l'assurance que vos biens seront administrés par des spécialistes.

La fin de la crise?

M. Poehl explique la position allemande

BONN (AFP) — Le gouvernement de Bonn est assez optimiste au sujet de la tenue du dollar sur les marchés des changes après les accords conclus dimanche à Bâle au niveau des gouverneurs des banques centrales.

M. Karl Otto Poehl, secrétaire d'État au ministère des Finances de la RFA, a fait hier devant la presse un bilan de la récente crise du dollar et a exposé les vues ouest-allemandes sur la question.

Il a tenu d'abord à rappeler que le système des monnaies européennes flottant de concert à l'égard du dollar avait "fait ses preuves" lors de la récente crise du dollar et que la RFA était sortie intacte de la crise.

M. Poehl a ensuite indiqué que le gouvernement de Bonn était assez op-

timiste au sujet de la tenue du dollar pour les prochaines semaines.

Le secrétaire d'État au ministère des Finances a fondé cette impression sur trois points:

● les données objectives de la balance américaine des paiements doivent encourager un raffermissement du dollar. La balance commerciale des États-Unis a été notamment équilibrée pour la moyenne des trois derniers mois.

● des changements d'orientation des flux de capitaux sont en train de se dessiner. M. Poehl a cité dans cet ordre d'idées des achats de dollars à court terme par des importateurs et, à long terme, des possibilités d'investissements directs notamment pour l'industrie ouest-allemande aux États-Unis.

● le "serpent dans le tunnel" a fort bien fonctionné. Le DM se maintient au milieu du serpent. "Mais a ajouté M. Poehl, il est possible que la Bundesbank soit obligée, un jour ou l'autre, de procéder à des achats de soutien. La France et la RFA, a-t-il ajouté, sont intéressées au bon fonctionnement du système, ceci est très positif".

M. Poehl a été beaucoup plus évasif sur la réforme du système monétaire international et sur un retour à des taux de changes fixes dans un système réformé. "Nous sommes en principe favorables à un système basé sur des taux de changes fixes, a-t-il souligné. Mais je ne vois pas de possibilité concrète de retourner à un tel système dans un avenir prévisible".

Le secrétaire d'État a aussi estimé

qu'en principe une consolidation des balances dollars était nécessaire pour sortir de la crise actuelle mais qu'il croyait qu'il serait très difficile aux Américains d'approuver une telle consolidation.

Enfin, M. Poehl a indiqué qu'un nouveau système monétaire international ne pourrait voir le jour qu'une fois établi l'équilibre de la balance des paiements des États-Unis qui est la principale cause de l'actuelle crise, selon lui.

Hier encore le dollar et la livre sterling ont connu une bonne journée, bien que la monnaie américaine ait clôturé en deca de ses meilleurs niveaux. Quelques ventes émanant des États-Unis lui ont en effet nui en fin de séance surtout par rapport au mark et son progrès vis-à-vis de la monnaie allemande est en fin de compte très modeste pour la journée à 2.4060 contre 2.39 la veille alors qu'en début de journée elle avait dépassé 2.425. En revanche, le dollar a accentué ses progrès vis-à-vis du franc français à 4.155 contre 4.12 ainsi que du franc suisse à 2.89 contre 2.85.

Quelques hésitations à la veille de la publication des résultats du commerce extérieur pour le mois de juin ont freiné les progrès de la livre sterling. Vis-à-vis du mark, qui bénéficie par ailleurs de la très grande fermeté des taux d'intérêts à très court terme sur le marché allemand elle est retombée à 6.13 après s'être élevée à 6.175 mais reste néanmoins en nette amélioration sur la veille (6.08). En fonction du franc français elle cote 10.58 contre 10.495 tandis que par rapport au franc suisse, elle s'est élevée à 7/6 contre 7.265.

Changement de nom de la compagnie Molson

Le 16 juillet 1973, la raison sociale de notre compagnie, "Les Industries Molson Limitée", subira un changement, subtil mais important, dans le but de mieux exprimer la nature des affaires auxquelles Molson s'intéresse aujourd'hui ainsi que son orientation toujours plus marquée vers les produits et les services à la consommation.

Notre nouvelle raison sociale conservera bien entendu le nom Molson, qui occupe une place importante dans les annales du Canada depuis la fondation de la première brasserie de la compagnie en 1786.

notre nouveau nom sera

LES COMPAGNIES MOLSON LIMITÉE

Le nom "Les Industries Molson Limitée" a été conçu en 1968, alors que des entreprises industrielles et manufacturières vinrent s'ajouter au brassage, qui constituait alors la plus importante section de l'exploitation de Molson. A cette époque, le mot "Industries" décrivait bien ses nouvelles sphères d'activité.

Depuis 1968, tout en continuant de progresser dans l'industrie du brassage, Molson a en outre pris de l'expansion dans le domaine des produits et services à la consommation. En 1971, la compagnie a fait l'acquisition d'Aikenhead Hardware Limited et de Beaver Lumber Company Limited, et s'est ainsi implantée dans la vente au détail des produits durables pour le foyer. Molson a aussi élargi le champ de ses activités dans le secteur des services d'entreposage et de distribution destinés à l'industrie et aux gouvernements, où elle occupe aujourd'hui le premier rang au Canada. En 1972,

Molson a fait l'acquisition de Willson Business Services Limited, de Winnipeg, comme complément de ses autres entreprises déjà bien établies qui desservent le marché de l'aménagement et des fournitures de bureau à travers le Canada.

Par suite de cette nouvelle expansion, plus de 80% des ventes de la compagnie proviennent aujourd'hui des produits à la consommation (brassage), des services à la consommation (vente au détail), ainsi que d'autres services à l'industrie et au commerce. De plus, la compagnie demeure un important fabricant et distributeur de produits destinés aux marchés de la construction, du meuble et des fournitures scolaires, ainsi qu'à l'industrie pétrolière.

Nous croyons que notre nouveau nom, LES COMPAGNIES MOLSON LIMITÉE, exprimera mieux le caractère actuel de notre compagnie et de ses entreprises.

Si vous désirez obtenir de plus amples renseignements au sujet de notre compagnie, il nous fera plaisir de vous faire parvenir notre Rapport Annuel.

1555 est, rue Notre-Dame, Montréal 133, Québec

Une chaire de gestion coopérative aux HEC

par Michel Lefèvre

L'Union régionale de Montréal des Caisses populaires Desjardins a accordé à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal une subvention de recherche en vue de la création d'une chaire de gestion coopérative à l'échelon universitaire.

C'est ce qu'a annoncé hier, dans le cadre du dévoilement des manifestations marquant le cinquantième anniversaire de fondation de l'Union régionale de Montréal, M. J. Gaudioso Hamelin, président de cette division membre du Mouvement coopératif Desjardins, au cours d'une conférence de presse tenue à l'hôtel Reine-Elizabeth.

L'Union régionale de Montréal a versé à l'Ecole des HEC une somme de \$15.000 afin de faciliter les travaux de recherches préparatoires à cette initiative. Un comité d'étude a été mis sur pied et le travail est déjà amorcé.

M. Emile Girardin, le doyen des administrateurs du Mouvement coopératif Desjardins,

représente l'Union régionale de Montréal sur ce comité formé principalement de professeurs de l'Ecole des HEC.

Bien qu'on se refuse à faire des prédictions quant à l'aboutissement de ses travaux, il est toutefois fort probable qu'une concentration en administration coopérative au niveau du baccalauréat en administration des affaires (BAA) soit offerte aux étudiants d'ici un an ou deux.

L'Union régionale de Montréal, qui tient à associer son nom à cette initiative, fournira par la suite son appui financier sur une base annuelle.

D'autre part, dans le cadre des manifestations qui marqueront cette année jubilaire, l'organisme coopératif a décidé, en quelque sorte, de prolonger le progrès d'orientation du Mouvement coopératif Desjardins en organisant au cours de l'année dix mini-congrès où l'on reprendra l'étude de questions du congrès provincial, qui s'est tenu en mai dernier à Montréal.

A ces mini-congrès seront invités les dirigeants et les employés de toutes les Caisses populaires affiliées par région soit les diocèses de Saint-Jean, Valleyfield, Saint-Jérôme, Mont-Laurier, Hull, Timmins et Montréal divisé en quatre secteurs. Ces mini-congrès, qui dureront une journée entière, auront toujours lieu le samedi et débuteront en septembre.

De plus, les dirigeants de l'Union, dans un geste de reconnaissance envers le Commandeur Alphonse Desjardins, érigeront un monument en l'honneur du fondateur du Mouvement. Ce monument trouvera place dans le Complexe Desjardins, face à la Place des Arts.

L'Union en quelques chiffres

L'Union régionale de Montréal a été fondée par dix-neuf Caisses populaires le 27 juin 1924 et ces progrès ont été constants depuis.

En 1935, le nombre des Caisses s'établissait déjà à 38, l'actif à \$2.000.567 et le nombre des membres à 8.146. Cinq ans plus tard, l'Union comptait 134 Caisses avec un actif de \$3.994.807 et 23.422 membres. En 1945, 162 Caisses, \$21.525.644 d'actif et 66.171 membres. En 1960, 279 Caisses, \$249.947.793 d'actif et 392.082 membres. En 1972, 334 Caisses, \$1.178.476.449 d'actif et 1.112.370 membres.

fonds mutuels

FONDS	OFF. DEM.
Acrofund	1.24 1.33
A.G.P. Japan	13.71 15.07
A.S.F. Special	2.32 —
All Canadian Com	6.82 7.41
All Canadian Div	7.30 7.92
All Canadian Ven	3.48 3.78
All Canadian 4000	4.84 5.26
All Canadian Energy	4.11 4.46
American Growth	5.15 5.46
Andreas Equity	5.16 5.64
Associate Investors	5.93 5.98
Beulabon	47.94 52.06
Canada Growth	5.50 6.04
Canagex	10.76 11.63
Canagex d'obligations	10.11 10.42
Canagex international	9.35 9.24
Cdn Gas Energy	14.38 15.80
Cdn Investment	5.00 5.49
Cdn Scudder	5.31 5.31
Cd Security Growth	5.15 5.66
Cdn South African Gold	10.61 11.60
Cdn Trustco	5.03 5.33
Capital Growth	11.08 11.35
Chase Fund	7.86 8.59
Collective Mutual	5.32 5.84
Commonwealth Int'l	14.71 16.16
Commonwealth Int'l Lev	3.75 4.12
Commonwealth Venture	7.14 7.87
Compellive Capital	4.82 5.26
Corporate Investors	6.00 6.59
Corporate Investors Stock	4.87 5.34
Dominion Compound	6.18 6.71
Dreyfus Int'l	10.45 11.45
Dreyfus Int'l	10.75 11.78
Eaton Viking	8.83 9.34
Educator's Equity	7.79 8.20
Entarea Investment	6.05 6.65
Executive Fund Cda	5.94 6.59
Executive Int'l Inv	1.79 —
Fidelity Trend	22.40 24.70
Fonds Desjardins A	4.36 —
Fonds Desjardins B	4.36 —
Fonds Collectif A	7.09 7.75
Fonds Collectif B	5.36 5.52
Fonds Collectif C	6.80 7.43
Fonds P.E.P.	3.47 3.77
Fraser Growth	8.46 9.24
GIS Compound	9.76 10.72
GIS Income	3.37 3.71
Growth Equity	7.44 8.17
Growth Oil and Gas	91.28 —
Guardian Enterprise	1.92 1.02
Guardian Growth	6.38 6.85
Harvard Growth	6.35 6.85
Industrial Growth	11.13 12.23
International Growth	5.36 6.13
Investors Growth	10.02 13.16
Investors Int'l Mutual	5.92 6.46
Investors Japanese	9.02 9.98
Investors Mutual	5.71 6.25
Investors Retirement	5.30 5.80
Keystone Cda	6.73 7.36
Keystone Cust K-2	5.52 6.09
Keystone Cust S-1	22.41 24.54
Keystone Cust S-4	3.71 4.04
Keystone Polaris	12.29 13.51
Lexington Research	12.69 13.67
Manhattan	3.81 7.14
Maritime Equity	3.15 3.44
Merrill Lynch	4.74 5.18
Mutual Accumulating	5.82 6.44
Mutual Bond	10.31 11.34
Mutual Growth	3.40 3.74
Mutual Income	5.02 —
Natrusco	16.13 16.73
Natural Resources	7.70 8.44
N. W. Equity	5.27 5.79
N. W. Canadian	5.40 5.93
N. W. Growth	4.64 5.10
One William Street	15.78 15.78
Oppenheimer	4.89 7.53
Pacific Dividend	5.31 —
Pacific U.S.	3.30 —
Parnison Mutual	8.52 8.52
Phillips, Hager, North	11.77 12.01
Planned Resources	4.42 4.86
Pret et revenu de RET	5.04 5.54
Prinvest Mutual	8.37 9.14
Principal Growth	4.16 4.57
Provident Mutual	7.38 8.07
Provident Stock	5.68 6.21
Prudential Growth	6.56 7.16
Prudential Growth	10.62 11.61
Radisson	2.50 —
Ragert Growth	8.78 9.65
Ragert Venture	4.16 4.57
Rayfund	6.41 6.67
Sav Inv Pret et Rev	6.70 7.37
Sav Inv am Pret	9.83 10.39
Scudder North America	4.86 4.86
Speculators	5.76 6.29
Taurus Fund	3.74 3.56
TECH	5.87 6.43
Templeton Growth	8.16 9.46
Tenard Investment	8.97 9.86
Trust Gen. ("A")	10.13 —
Trust Gen. ("B")	9.23 —
Trust Gen. ("C")	10.23 —
United Accumulative	4.88 5.36
United Accumulative Ret	4.99 5.48
United American	1.62 1.78
United Horizon	1.08 1.29
United Venture	2.98 3.27
United Venture Ret	4.66 5.12
Universal Savings Equity	1.53 1.57
Western Growth	6.24 6.84
Xenadu Fund	3.69 3.69
York Fund of Canada	4.61 5.51

X — Fonds américains.

La Croix-Rouge
C'EST VOUS
C'EST MOI
C'EST NOUS TOUS



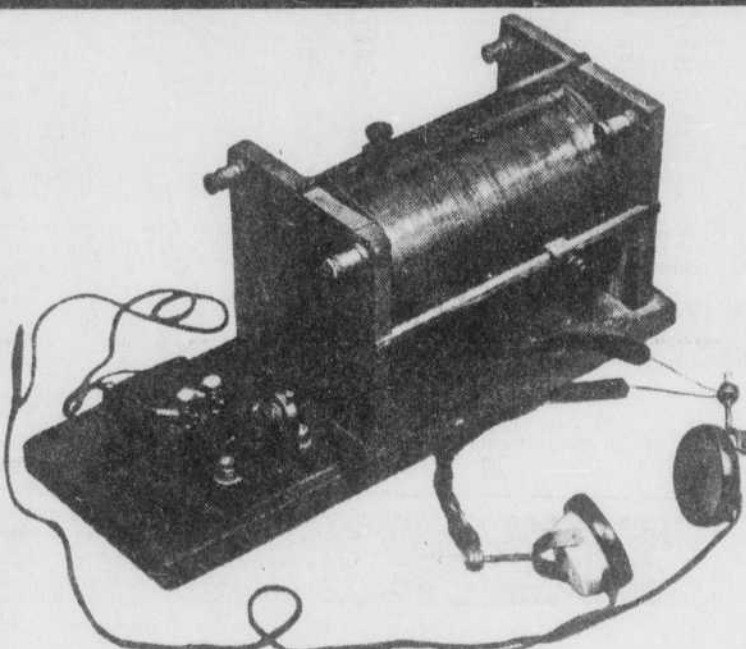
Il y a 50 ans...

L'Union régionale de Montréal des Caisses populaires Desjardins fête cette année son cinquantième anniversaire de fondation.

Les manifestations qui marqueront cette année jubilaire ont été inaugurées hier soir au parc Jarry, alors que 5.000 jeunes étaient les invités de cette division régionale du Mouvement coopératif Desjardins à la partie de baseball qui opposait les Expos de Montréal et les Reds de Cincinnati.

Tous les billets ont été distribués par l'entremise des Caisses populaires affiliées. Comme la demande de billets a dépassé les prévisions, l'Union régionale accueillera le 22 août un deuxième groupe de jeunes.

C'est donc à l'occasion d'un événement sportif, dans une atmosphère empreinte de bonne humeur, qu'a commencé la série de manifestations qui marqueront l'année du cinquantième de l'Union régionale de Montréal du Mouvement coopératif Desjardins.



Il y a 50 ans,
on se servait de cet appareil
pour écouter la radio
et seuls quelques bricoleurs
pouvaient écouter
CKAC.



Aujourd'hui
tout le monde écoute
Jacques Proulx
entre 6.00 et 9.00 heures

à
CKAC 73

LA PREMIÈRE
STATION D'EXPRESSION FRANÇAISE
AU MONDE

L'omnium britannique

Weiskopf devance Nicklaus et Yancey



Bert Yancey regarde attentivement Jack Nicklaus effectuer son coup de départ au 13e trou, pendant l'omnium britannique qui se déroule à Troon, en Écosse. Tous deux ont joué 69 hier et ne sont qu'à un seul coup du meneur, Tom Weiskopf, après la 1ère ronde. (Téléphoto AP)

TROON, Écosse (AP) — Se moquant du froid et du vent, Tom Weiskopf a joué hier un 68 et pris la tête après la 1ère ronde de l'omnium britannique, ronde dominée par les golfeurs américains.

Weiskopf, un joueur à l'humeur changeante qui a subitement trouvé sa maturité cette année en remportant trois victoires, devance par un seul coup deux compatriotes, le favori Jack Nicklaus et son grand ami Bert Yancey.

Ces deux derniers ont joué leur ronde au début de la journée, au moment où la température était la plus massacrante. Weiskopf, qui a pris le départ plus tard, a joué dans des conditions quelque peu meilleures.

Johnny Miller, gagnant imprévu de l'omnium des États-Unis il y a un mois, se retrouve seul en 4e place grâce à une carte de 70 et complète le quatuor des meneurs américains. Cent cinquante-trois golfeurs participent à cet omnium, le plus ancien de

l'histoire du golf. Lanny Wadkins, un autre Américain, et l'Australien Bruce Crampton, meneur aux gains cette saison, font partie d'un groupe de cinq joueurs qui présentent une carte de 71. Ces neuf joueurs sont les seuls à avoir réussi à jouer sous la normale 72 du parcours de 7,064 verges Old Course de Troon.

Les trois autres joueurs se retrouvent à 71 sont les Britanniques Neil Colles, Peter Butler et Peter Wilcock.

Le vétéran Arnold Palmer, vainqueur de l'omnium britannique de 1962 qui avait été disputé à Troon, et Chi Chi Rodriguez ont joué la normale 72.

Quant à Lee Trevino, qui a gagné l'omnium britannique en 1971 et 1972, il a dû réussir un ciseau au dernier trou pour présenter une piètre fiche de 75. "Si le vent ne change pas de direction, je n'ai aucune chance", de dire le coloré mexicain-américain.

Le Britannique Tony

Jacklin, qui a déjà gagné cet omnium ainsi que celui des États-Unis était très déçu après sa ronde de 75 de même que le Sud-Africain Gary Player qui a dû se contenter d'un 76. Mais le jeune Britannique Peter Costerhuis, qui a fini 3e au tournoi des Maîtres, et Tommy Aaron, vainqueur à Augusta ont éprouvé encore plus de difficultés, présentant des cartes de 80.

Les meneurs
Tom Weiskopf 33-36-68; Jack Nicklaus, 33-36-69; Bert Yancey, 30-39-69; Neil Colles, 34-37-71; Peter Butler, 34-37-71; Lanny Wadkins, 35-36-71; Peter Wilcock, 33-38-71; David Russell, 36-36-72; Vincent Baker, 34-38-72; Chi Chi Rodriguez, 36-36-72; Roberto de Vincenzo, 33-39-72; Bruce Devlin, 37-36-72; Arnold Palmer, 35-37-72; David Dunk, 35-37-72; Harry Bannerman, 32-41-73; David Webster, 31-42-73; Bob Charles, 36-37-73; B. Gallagher, 33-40-73; Christy Greene, 35-38-73; Christy O'Connor, 35-38-73; Harold Henning, 34-39-73; T.W. Homer, 36-37-73; Peter Chapin, 36-38-74; R. Rodgers, 35-39-74; Ian Stanley, 34-40-74; Graham Marsh, 35-39-74; Eddie Pollard Jr., 34-40-74; Manuel Ballesteros, 37-37-74; Lionel Platts, 35-39-74; David Huh, 36-38-74; Robert Wynn, 33-41-74; John Johnson, 36-38-74; D. Snell, 33-41-74; Philip Elson, 36-39-75; Dave Hill, 36-39-75; John Garner, 36-39-75; Tony Jacklin, 37-38-75; Lee Trevino, 35-40-75; Danny Edwards, 35-40-75; Hugh Baiocchi, 37-38-75; Terry Westbrock, 37-38-75; Tommy Horton, 36-39-75; Baldo-vino Dassu, 34-41-75.

Trou d'un coup pour le "vieux"

Gene Sarazen, malgré ses 71 ans, est encore un fier compétiteur et n'a pas perdu sa touche magique. La vénérable golfier a en effet réussi hier un trou d'un coup lors de la première ronde de l'omnium britannique, tournoi qu'il a gagné en 1932. L'exploit a été réussi au 8e trou à normale de 126 verges du Old Country.

Par la suite, Sarazen a éprouvé des difficultés et a terminé la ronde avec un 79, 7 sous la normale, ce que bien d'autres golfers, de plusieurs décennies son cadet, n'ont quand même pu réussir hier.

Sarazen participe à son 2e tournoi cette année. Il s'était auparavant inscrit au tournoi des Maîtres.

Réjean Houle aura trop attendu...

LES NORDIQUES de Québec, de l'Association mondiale de hockey, ont décidé hier midi de retirer l'offre qu'ils avaient faite au joueur d'avant Réjean Houle, du Canadien. Selon le directeur général Jacques Plante, Me Gaby Lapointe, chargé des intérêts de Houle, a déclaré vers 10 heures qu'il ne pouvait répondre ni positivement ni négativement à la dernière offre "très substantielle" des Nordiques. La direction exigeait une réponse pour 11 heures hier.

CELINE RENAUD, de Shawinigan, a défait Diane Lavigne, de Trois-Rivières au 1er trou supplémentaire, remportant ainsi hier le championnat provincial de golf pour les

jeunes filles disputé à Candiac. Les deux joueuses étaient ex aequo à 244 après les 54 trous réglementaires. Mlle Renaud ayant joué 86 et Mlle Lavigne 80. Elles feront partie de la délégation de trois membres qui ira disputer le championnat canadien à Cardigan, en Nouvelle-Écosse, à compter du 31 juillet. L'autre sera Diane Plante, de La Tuque, qui a joué 255.

L'AMÉRICAIN Dwight Stones a battu hier le record du monde du saut en hauteur à Munich franchissant 7 pieds 6 1/2 pouces. Le record précédent (7' 6 1/4") appartenait à son compatriote Pat Matzford. Le jeune homme de 21 ans a réussi l'exploit à son troisième essai lors d'une rencontre d'athlétisme entre les États-Unis, la Suisse et la RFA.

Steve Renko freine l'élan des Reds

par André Tardif

Même des Reds de Cincinnati ayant le vent dans les voiles n'ont pu avoir raison d'un Steve Renko en pleine possession de ses facultés hier soir. Le droitier format géant a limité l'une des plus puissantes formations offensives de la ligue Nationale à 4 coups sûrs en 6 manches, devant plus de 20 000 amateurs au Parc Jarry, pour permettre aux Expos de l'emporter 4-3.

L'équipe de Gene Mauch mettait ainsi un terme à une série de 3 revers consécutifs, dont 2 aux mains des Reds, tout en arrêtant à 6 la série des victoires d'affilée de leurs rivaux qui avaient même gagné 10 de leurs 11 dernières manches pour se hisser à portée des Dodgers de Los Angeles, meneurs de la section Ouest. Les Expos, par contre, consolidaient ainsi leur emprise sur le 3e rang dans la section Est, et quittaient la métropole pour un long séjour de 3 semaines à l'étranger sur une route plutôt optimiste. Ils venaient de gagner 7 des 11 matches disputés sur leur terrain.

Si Renko, secondé par Mike

Marshall en 9e manche, a fort bien muselé l'offensive des visiteurs, celle des Expos a été à la mesure de ce qu'elle fut toute la semaine dernière, étonnante, subite et surtout dynamique.

Les frappeurs montréalais, en effet, ont recommencé à cogner hier soir, et parmi leur bagage de 9 "CS", on retrouve 2 triples et 2 doubles. Bob Bailey, silencieux depuis quelques rencontres soit depuis que Mauch l'avait haussé au 3e rang des frappeurs au lieu de son 5e ou 6e poste actuel, s'est retrouvé. Frappant en sa place, il a dirigé l'attaque des siens avec un triple, un double, un point produit et un point compté.

Le remarquable Pepe Frias, qui s'affirme depuis qu'il remplace l'arrêt-court Tim Foli au rancart à cause d'une mâchoire fracturée, a aussi frappé un triple et compté un point.

Clyde Mashore, expulsé de la rencontre en 6e pour avoir trop ouvertement critiqué une décision des arbitres défavorable à son endroit à la manche précédente, il a néanmoins

réussi 2 simples en 2 présences au marbre avant son départ.

Enfin, Renko lui-même, comme il a pris la bonne habitude de le faire depuis quelques parties, a aussi contribué à l'attaque avec un double responsable du point égalisateur, comptant lui-même ce qui devait s'avérer le point gagnant à la suite d'un simple opportun après les retraits par le gros 1er-but Hal Breeden.

D'ailleurs, Breeden rachetait ainsi 2 erreurs qui avaient coûté autant de points non mérités aux Expos et à Renko, en 4e et 5e reprises: C'est également lui qui déclencha une remontée initiale de 2 points en 6e manche, comptant sur le triple de Bailey, qui fut lui-même poussé au marbre par le ballon-sacrifice de Ken Sington.

C'est à la 7e que grâce aux solides coups de Frias et Renko, suivis d'un but sur balles à Ron Woods et du simple de Breeden leur permettant de prendre les devants 4-2, que les Expos se débarrassèrent du petit et efficace gaucher

Fred Norman, un ancien Padre de San Diego dont la fiche était de 5-1 depuis qu'il est passé aux Reds à la mi-juin.

Quant à Renko, auteur d'une 9e victoire contre seulement 5 revers, de loin la meilleure fiche des lanceurs montréalais, Mauch décida de lui substituer Mashall en 9e, après qu'il eut démontré quelques signes de faiblesse en accordant un circuit à Bob Tolan en 8e.

Renko, n'eut été de l'appui défensif un peu chancelant des siens, aurait joué d'un blanchissage jusqu'à la 8e. Il fut en difficultés à quelques reprises, surtout en manche initiale quand il accorda 3 "BB", mais sut toujours tirer son épingle du jeu.

CINCINNATI (3)	MONTRÉAL (4)
Rose, cf	Hunt, 2b
Morgan, 2b	Mashore, cf
Driessen, 3b	Faily, cf
Wenke, 3b	Bench, cf
Bench, cf	Hibbren, 1b
TPeter, 1b	Jorgensen, cf
Tolan, cf	Renko, 1b
Chamery, ac	Stahl, cf
Plummer, r	Norman, 1
King, 1b	Renko, 1b
Tomlin, 1	MMarshall, 1
Norman, 1	Sprague, 1
Sprague, 1	Concepcion, 1
Totaux	33 3 6 2
Cincinnati	000 110 010-3
Montréal	000 002 20x-4

E.-H. Breeden 2, Boccabella, Bench, DJ-Montréal 2, LSH-Cincinnati 9, Montréal 8, 2B-Bailey, Renko 3B-Bailey, Frias, CC-Tolan 8, BV-Morgan 2, Bailey, Chaney, S-Woods, Boccabella, BS-Singleton.

ml cs p pm bh rh

Norman, p. 5-9 5 2/3 8 4 4 4 2

Sprague 1/3 0 0 0 0 0 0

Tomlin 1 0 0 0 0 0 0

Renko, g. 9-3 8 4 3 1 6 7

M. Marshall 1 0 0 0 0 0 0

VP-M. Marshall 16, D-2-28, A-28,837.

la chronique de
De Curt Gowdy à Danny Kaye
marc thibeault

L'excellent commentateur de baseball Curt Gowdy était dans la métropole, lundi soir, pour décrire, sur le grand réseau américain NBC, la partie Cincinnati-Expos que les Reds gagnèrent facilement tout en établissant, fortement aidés par les lanceurs montréalais, un nouveau record de la ligue Nationale pour le plus fort nombre, 25, de buts sur balles au cours d'une partie. L'ancien était de 24 et avait été atteint à trois reprises, soit le 30 mai, 1887, alors que les lanceurs des Cubs de Chicago donnèrent 17 buts gratuits contre 7 pour les Giants de New York; le 9 juin, 1928, Phillies de Philadelphie (13), Cubs de Chicago (11); et le 9 août, 1951, Giants de New York (15) et Dodgers de Brooklyn (9). Le record de la ligue Américaine, et tant qu'à cela des majeures, est de 30 BB en un seul match et fut établi le 9 mai, 1916, alors que les lanceurs du Detroit donnèrent 18 buts sur balles contre 12 par ceux des Athletics de Philadelphie.

Mais revenons à Curt Gowdy. Il a les cheveux blancs, un teint rose et 50 ans. Et il est facile de le faire parler.

"J'adore Montréal. C'est ma troisième visite et ma femme est avec moi, assise là-bas près de l'abri des joueurs du Cincinnati en compagnie de nos nouveaux amis montréalais, Maurice Grimaud et sa femme. Oui, j'ai déjà joué au baseball mais seulement alors que j'étais au collège... au 2ème but... j'étais meilleur au ballon-panier et j'ai été membre d'une équipe de l'université Wyoming qui a déjà remporté le championnat national collegial... mon passe-temps préféré est la pêche et j'en ai déjà fait au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve... Combien de parties de baseball ai-je décrites? Mon Dieu, pendant 20 ans tous les jours à la radio, ce qui fait quelque 3,240 matches décrits... Je dirais 5,000 parties ou plus en tout et partout... Le baseball télévisé du lundi soir est maintenant plus populaire que celui du samedi... je dirais que nous avons entre 25 et 30 millions d'auditeurs, comparative-ment à quelque 15 à 20 millions le samedi après-midi. Non, je n'aime pas beaucoup l'idée d'avoir, le lundi, un commentateur invité, ne serait-ce que parce que trois gars dans une même petite cabine ne vous laisse guère de place pour travailler... autrement dit, j'aimerais peut-être plus cette formule lorsque nous aurons de plus grandes cabines pour travailler... mais il y a un bon côté, sinon plusieurs... le premier est peut-être que certaines des personnalités que nous invitons, comme Danny Kaye ce soir, attirent vers le baseball, petit à petit, un nouveau public, ce qui est constructif. Ah! Montréal! Savez-vous qu'après ma première visite, votre maire m'a envoyé une charmante lettre de félicitations? C'est rare des gestes comme ça... cela m'a touché".

Il faut dire que des gars comme Cowdy, qui demeure à Boston et qui a trois enfants, une jeune fille de 22 ans et deux garçons de 20 et 17 ans, et son partenaire Tony Kubek sont rares aussi. Ainsi, après la partie, Kubek quitta un journaliste qui lui avait prêté un stylo-bille en lui serrant la main et en lui disant: "Merci de votre hospitalité".

Danny Kaye le connaisseur

Etant né à Brooklyn, "ou, petit garçon, j'éprouais mes 5 cents et mes 10 sous pour aller à Ebbets Field voir jouer les Dodgers", il est tout naturel que le grand comédien Danny Kaye connaisse le baseball sur le bout de ses doigts. Il nous en a donné la preuve durant tout le match de lundi soir. Au fil de ses impressions voici d'ailleurs quelques-uns de ses commentaires (on en lira un ou, entre autres, il décrit la ville de Montréal de façon très poétique):

"Ce par Jarry est d'une intimité qui vous permet de sentir les vibrations de la foule... cela me rappelle les vieux Ebbets Field et Polo Grounds qui, comme le par Jarry, étaient plus intimes que ces amphithéâtres

modernes qu'on construit aujourd'hui... Remarquez-vous jusqu'à quel point Pete Rose, et plusieurs autres frappeurs aujourd'hui, se penchent, se plient en deux, pour frapper?... C'est une nouvelle mode... assez visible en vérité puisque Stan Musial fut le premier à le faire... Ce que je pense de la nouvelle règle permettant de désigner un frappeur pour le lanceur dans la ligue Américaine? J'aime tout ce qui permet à un club de gagner... Regardez-moi ce Rose! Il joue avec la fougue d'un gars à la recherche d'un emploi... Boccabella-BELLE-aaa!... De la façon que l'annonceur déclare son nom, je crois que BOCC-AB-BELL-AH devrait danser une TA-RAN-TELL-AH au marbre avant de frapper!

"Avez-vous vu ce jeu de Pepe Frias? En athlétisme, je trouve le professionnalisme de toute beauté... Psychologiquement, aussi sur le plan émotif, je crois que le baseball demeure notre sport national... Avez-vous remarqué que le receveur est le seul joueur qui joue hors-lignes?... J'ai déjà vu jouer Léo Durocher à l'arrêt-court et il était formidable... plusieurs années après, je suis devenu un de ses grands amis... alors qu'il était le gérant des Giants de New York, je le voyais après chaque partie et je lui offrais gratuitement mes commentaires, critiquant même et parfois quelques-unes de ses décisions... Vous autres, me déclara-t-il, vous êtes tous des grands gérants de baseball APRES la partie!... Une année que les Giants n'avaient aucune chance de gagner le championnat, il m'invita à m'asseoir près de lui dans l'abri des joueurs et de lui dire comment piloter l'équipe... tout alla bien jusqu'à la 6ème manche pour la bonne raison que les Giants se faisaient retirer 1-2-3 à chaque manche... mais à la 6ème, après un retrait, un de ses joueurs atteignit le premier but et Léo me demanda ce que je voulais qu'il fasse comme gérant... Je me mis à penser tout en récitant des eh, eh, eh... Allons, me cria-t-il, tu veux un sacrifice, un jeu course-et-frappe, qu'il attende un but sur balles, quoi?... Je balbutiai encore des eh, eh... Danny, me répéta-t-il, je veux ta décision MAINTENANT... pas la semaine prochaine!... Ce fut, Messieurs, la fin de ma carrière de gérant de baseball... Tiens, une photo de moi avec Willie Mays et Durocher... elle fut prise alors que je tournais le film "The Court Jester"... Quand? Oh! en 1862!... A Brooklyn, chaque fois qu'il y avait une décision serrée des arbitres, la foule criait: Léo! Léo!... et il quittait éventuellement l'abri des joueurs en murmurant à l'endroit de ces amateurs enragés: Je viens, je viens!... Saviez-vous que Brooklyn a déjà eu tout un champ intérieur formé de frappeurs ambidextres? Wes Parker au 1er but, Jim Gilliam au 2ème, Maury Wills à l'arrêt-court et Jim Lefebvre au 3ème but... Gene Mauch est un gars qui connaît son baseball à fond, n'est-ce pas? Il aime tellement le baseball que sa femme me disait avant la partie que si Gene était célibataire, il coucherait au parc Jarry!... Voyez-vous cet arbitre du marbre, Paul Pryor, mettre sa main sur la hanche droite de Bench? On dirait qu'il va le pousser par terre!... Boccabella-BELLE-aaa!... Cette fois, l'annonceur n'a pris que 40 secondes pour prononcer le nom... Distinguez-vous les joueurs au talent naturel des joueurs manufacturés? Ça se voit... comme au théâtre et dans notre métier... Montréal a l'essence d'une grande ville cosmopolitaine et l'innocence d'un village de campagne".

La partie traîne et dépasse les 3 heures. Et Kaye terminera par deux adorables commentaires:

"La saison a été longue ce soir, Curt, pas vrai?"

"Bon c'est fini! Quelle ville! Quelle partie! Quels buts sur balles! Quel BOCC-AH!-BELL-AH!"

Comme quoi Danny Kaye n'oublia pas de sitôt la voix et la diction italienne de notre Claude Mouton!

Wright gagne la 10e étape

AUBAGNE (AFP) — Les deux dernières et dures étapes alpines avaient laissé des traces dans les organismes des coureurs du Tour de France et l'étape menant les coureurs de Nice à Aubagne a été ce que l'on appelle couramment une étape de transition. L'Anglais Michael Wright n'en demandait pas plus pour gagner au sprint sur la piste en cendrée d'Aubagne.

Le sympathique coureur britannique avait raison sur la piste instable provoquée de trois compagnons d'échappée: Gonzales Linares, Rouxel et Carieau, l'ancien maillot jaune.

Voici le classement général du Tour de France à l'issue de la 10e étape Nice-Aubagne:

1. Luis Ocaña (Esp.) - De Mueri 63h, 58' 45"; 2. Fuente (Esp.) - Barrutia 63h, 59' 45"; 3. Thevenet (Fr.) - Plaud 63h, 59' 45"; 4. Perin (Fr.) - Caput 63h, 59' 45"; 5. Zoetemelk (Hol.) - Deugens 63h, 59' 45"; 6. Van Springe (Bel.) - Driessens 63h, 59' 45"; 7. Van Impe (Bel.) - Subilinski 63h, 59' 45"; 8. Lopez Carril (Esp.) - Barriola 63h, 59' 45"; 9. Pouilloud (Fr.) - Caput 63h, 59' 45"; 10. Mortensen (Dan.) - De Mueri 63h, 59' 45"; 11. Delacue (Fr.) - 27'03; 12. Martinez (Fr.) - 28'09; 13. Oviat (Fr.) - 29' 14; 14. Agostinho (Fr.) - 29'25; 15. Mendes (Port.) - 31'10; 16. Martin (Esp.) - 32'57; 17. Verbeke (Belge) - 34'20; 18. Almar (Fr.) - 35'02; 19. Cateau (Fr.) - 35'05; 20. Houbrechts (Belge) - 35'58.

Fregosi avec les Rangers

LES METS DE NEW YORK viennent de fermer le dossier d'un de leurs échanges les plus infructueux en envoyant le joueur de champ intérieur Jim Fregosi aux Rangers du Texas contre un joueur qui sera connu plus tard. Fregosi, 31 ans, était passé aux Mets le 10 décembre 1971 dans une transaction qui avait envoyé le lanceur Nolan Ryan aux Angels de la Californie. Un arrêt-court tout étoilé pendant plusieurs années, Fregosi n'a pas pu se retrouver à New York où sa moyenne offensive a été de .232 la saison dernière et de .234 cette année, en 45 parties seulement. Quant à Ryan, il a remporté 19 victoires la saison dernière et a mené les lanceurs de la ligue Américaine pour le nombre de retraits sur 3 prises.

BASEBALL

CLASSEMENTS	MLCSFPMBBR
Pappas	2 4 5 2 3
LaRoche L-3-1	2 4 5 2 3
Barr W-7-8	7 4 2 2 2 2
McMahon	2 2 2 1 1 8
VP-McMahon 2. ML-LaRoche. D-2-30. A-7-728.	

LIGUE NATIONALE

Est	G	P	Moy.	Diff.
CHICAGO	50	38	568	
ST. LOUIS	44	40	524	4
MONTREAL	41	43	488	7
PITTSBURGH	38	46	463	10
PHILADELPHIE	39	47	453	10
NEW YORK	36	47	434	11 1/2
Ouest				
LOS ANGELES	54	34	514	
CINCINNATI	49	39	557	5
SAN FRANCISCO	40	40	536	5
HOUSTON	48	44	522	5
ATLANTA	41	50	451	14 1/2
SAN DIEGO	31	55	360	22 1/2

Hier
Montréal: Cincinnati 3
Houston 7, New York 1
San Francisco 7, Chicago 3
Philadelphia 6, Atlanta 5
Pittsburgh 5, San Diego, 10-30
St-Louis à Los Angeles, 11h

LIGUE AMERICAINE

Est	G	P	Moy.	Diff.
NEW YORK	50	41	544	
BOSTON	44	39	536	1
BALTIMORE	45	38	531	1 1/2
CALIFORNIE	42	42	517	2 1/2
MILWAUKEE	43	43	500	4
CLEVELAND	30	57	345	17 1/2
Ouest				
OAKLAND	49	39	557	
KANSAS CITY	49	42	538	1 1/2
MINNESOTA	45	40	529	2 1/2
MINNESOTA	44	40	524	3
CHICAGO	45	41	523	3
TEXAS	39	50	383	17 1/2

Hier
Oakland 9, Cleveland 3
Minnesota 3, Boston 0
New York 2, Chicago 1
Baltimore 7, California 1
Detroit 14, Texas 5
Milwaukee 8, Kansas City 1

LIGUE NATIONALE

Est	G	P	Moy.	Diff.
HOUSTON	50	41	544	
NEW YORK	49	42	538	1 1/2
WAGGON, 2b	2 0 0 0 0			
Metzger, ac	3 0 1 1			
Wynn, cf	3 0 1 1			
Watson, cf	3 1 1 1			
DyRader, 1b	4 1 1 0			
LaRoche, 3b	4 1 1 0			
Heims, 2b	4 1 1 0			
Jeter, r	4 1 1 0			
DalRobis, 1	3 0 0 0			
Total	35 7 12 7			

LIGUE AMERICAINE

Est	G	P	Moy.	Diff.
HOUSTON	50	41	544	
NEW YORK	49	42	538	1 1/2
WAGGON, 2b	2 0 0 0 0			
Metzger, ac	3 0 1 1			
Wynn, cf	3 0 1 1			
Watson, cf	3 1 1 1			
DyRader, 1b	4 1 1 0			
LaRoche, 3b	4 1 1 0			
Heims, 2b	4 1 1 0			
Jeter, r	4 1 1 0			
DalRobis, 1	3 0 0 0			
Total	35 7 12 7			

LIGUE AMERICAINE

McGraw				2	0	0	0	0
D-139. A-18,776.								
CHICAGO (3)				SAN FRANCISCO				
	ab	p	cs	pp	ab	p	cs	
Monday cc	3	1	2	0	Bonds c	4	5	0
Kessinger ac	4	0	0	0	Fuentes 2b	3	2	0
BWilliams gc	3	1	1	1	Maddox cc	4	2	0
Santo 3b	3	0	0	0	Howarth cc	4	2	0
Santo 3b	3	0	0	0	Howarth cc	0	0	0
Cardenal cd	4	1	2	1	Goodson 2b	4	2	0
Bourque 1b	4	0	1	0	McMahon l	4	0	0
Fogel 3b	2	0	0	1	Matthews cg	4	0	0
Rudolph r	2	0	0	0	Thomson 1b	4	0	0
Hiser ip	1	0	0	0	Phillips ac	4	0	0
Hundley r	1	0	0	0	DyRader c	4	0	0